ÉTUDE Septembre 2020





ÉTAT DES LIEUX DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



SOMMAIRE

Préambule	р3
Fiches Thématiques	
Éducation et jeunesse Santé Habitat et Peuplement Économie et emploi Sport et Culture	p 4 p 8 p 12 p 16 p 20
Fiches Quartiers	
Carte des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville Méthodologie Cité 10 Cité des Brebis 3 Cités Quartier Saint Elie Fosse 13 Cité des Taberneaux Cité 5- Cité 11 Calonne-Marichelles-Vent de Bise Les Hauts de Liévin - Résidence des Provinces - Cité 9-9 bis Cité 12-14 Grande Résidence Camus Blum-Salengro 109 Sellier Cité 4 Cité 2 Cité Bellevue République Cité 4 Les Blanches Laines Fosse 11 12 13 Quartier 3/15 Cité du Transvaal Centre Languedoc-Cité 10 Quartier du Maroc-La Canche	p 25 p 26 p 28 p 30 p 32 p 34 p 36 p 38 p 40 p 42 p 44 p 46 p 48 P 50 p 52 p 54 p 56 p 58 p 60 p 62 p 64 p 68
Annexes	
Carte de l'accessibilité aux réseaux structurants de mobilité	p 71
Tableau thématique Démographie dans les quartiers prioritaires Tableau thématique Revenus dans les quartiers prioritaires Tableau thématique Santé dans les quartiers prioritaires Tableau thématique Éducation dans les quartiers prioritaires Tableau thématique Emploi et chômage dans les quartiers prioritaires Tableau thématique Habitat dans les quartiers prioritaires	p 72 p 73 p 74 p 75 p 76 p 77
Tableaux Base équipements par quartier	p 78

PRÉAMBULE



La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a sollicité l'Agence d'Urbanisme de l'Artois dans le cadre de son Programme Partenarial d'Activité pour réaliser un état des lieux des quartiers prioritaires de la politique de la ville sur son territoire.

Cet état des lieux se présente en deux parties. La première vise à dresser un portrait des habitants de la CA de Lens-Liévin et de ses quartiers prioritaires, à travers 5 thématiques stratégiques : l'éducation, première condition de l'égalité des chances ; la santé, dont l'enjeu est particulièrement important dans notre territoire ; l'habitat, pour assurer un cadre de vie agréable ; l'économie et l'emploi, pour favoriser la réussite professionnelle des habitants; le sport et la culture, pour agir contre l'exclusion sociale.

La deuxième partie du document est composée de "Fiches Quartiers". Pour chaque quartier, une série d'indicateurs relatifs à la sociodémographie des habitants du quartier, à leurs revenus, à leurs trajectoires scolaires, à l'emploi, à la santé et à l'habitat est présentée et comparée aux données à l'échelle de la (ou des) commune(s) sur laquelle est situé le quartier et aux données à l'échelle de l'agglomération de Lens-Liévin. Cette comparaison à plusieurs échelles permet de mettre en perspective les situations des habitants des quartiers prioritaires dans leur environnement plus large.

Ce travail fait écho à l'animation d'un observatoire dynamique de la politique de la ville, par l'agence, sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois.

Éducation et Jeunesse



Introduction

L'éducation est un enjeu majeur des Contrats de Ville et est placée comme un des principaux leviers d'émancipation des habitants des quartiers prioritaires. Quelles sont les caractéristiques des parcours scolaires des élèves résidant en quartiers prioritaires en comparaison de leurs camarades de l'agglomération ? Quels écarts observons-nous et comment les interpréter ? Que peut-on dire de la scolarité dans la CA de Lens-Liévin par rapport aux deux autres agglomérations du Pôle Métropolitain de l'Artois?

Rappel méthodologique

Les indicateurs sur la scolarité présentés ci-dessous sont issus d'une base de données mise en ligne par l'INSEE en 2017 et 2019. Cette base est alimentée par l'INSEE et la DEPP (Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, Ministère de l'Education Nationale) et concerne les années 2015 et 2017. Une précision méthodologique est nécessaire dans le cadre de l'interprétation de ces données. Pour respecter les règles de secret statistique, les indicateurs sont blanchis lorsqu'ils donnent une information sur une population inférieure à 5 élèves. Pour les indicateurs de scolarisation précoce et de retard scolaire, le secret statistique est appliqué sur une proportion importante de quartiers prioritaires.

Les données concernant les niveaux de formation sont issues du Recensement de la population de l'année 2016.

Les données sur les établissements, les effectifs et celles à l'échelle départementale sont issues des Fichiers individuels dont le traitement pour l'agence a été réalisé par le Pasepa du Rectorat de l'Académie de Lille pour l'année 2017.

Scolarité du 1^{er} degré

A la rentrée scolaire de l'année 2017-2018, on comptabilisait 174 établissements scolaires du 1er degré sur le territoire de la CA de Lens-Liévin. En tout, 27 493 élèves fréquentaient ces écoles élémentaires et pré-élementaires. 10 692 étaient inscrits en classes de maternelle et 16 801 en classes de primaire. Au sein des quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin, on recensait 33 écoles maternelles (dont 17 en REP* et 13 en REP+) et 35 écoles élémentaires (14 en REP et 16 en REP+). Dans ces quartiers on comptabilisait 9 256 élèves de maternelle et primaire, soit près d'un tiers des écoliers de l'EPCI.

Parmi les écoliers de maternelle de la CA de Lens-Liévin, 11% ont moins de trois ans en 2017. C'est plus que sur la CA Hénin-Carvin (9%), mais moins que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane (12,3%). Pour les trois CA la part d'élèves de moins de trois ans parmi les écoliers de maternelle a augmenté d'un point entre 2015 et 2017.

Selon les quartiers prioritaires, la part d'élèves de moins de trois ans scolarisés est très variable. Par exemple, cette part monte à 36% dans la Cité 12-14, mais est de 4% dans le quartier Camus à Angres (cf. Fiches quartiers). Ces écarts entre quartiers pourraient s'expliquer par la démographie des quartiers ou par des capacités d'accueil inégales en petite section selon les écoles. En revanche, ces écarts ne peuvent être expliqués par la distance avec les établissements scolaires, puisque la grande majorité des quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin sont équipés d'au moins une école maternelle dans le quartier ou dans un rayon de 100 mètres autour.

* Les Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP) regroupent les collèges et écoles dans lesquels des difficultés sociales sont rencontrées. Les Réseaux d'Éducation Prioritaire renforcés (REP+) regroupent les établissements où les difficultés sociales ont de fortes incidences



Part d'enfants scolarisés ayant moins de 3 ans

Chiffres pour les territoires de la CALL. **CAHC** et **CABBALR**

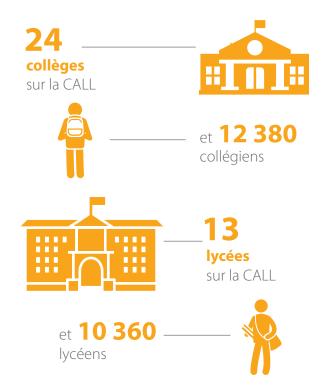


Établissements du 2nd degré

En septembre 2017, on trouvait sur la CA de Lens-Liévin 24 collèges, dont 2 privés sous contrat. Parmi ces collèges 9 sont en REP, 5 sont en REP+ et 10 ne sont pas en Education Prioritaire. Cette même année, sur les 12 380 élèves fréquentant les collèges du territoire, 13,6% étaient inscrits dans des établissements privés. C'est moins que dans le département du Pas-de-Calais, puisqu'en 2017, 18,8% des élèves de collèges étaient scolarisés dans le secteur privé.

On comptabilisait par ailleurs 13 lycées, dont 2 lycées généraux et technologiques, 4 lycées polyvalents et 7 lycées professionnels. 10 356 élèves fréquentaient ces 13 lycées de l'agglomération en 2017. Un seul lycée privé sous contrat est recensé sur le territoire et regroupe 11,9% des élèves de lycée. C'est de nouveau moins que dans le département, puisque 13,3% des élèves de lycée du Pas-de-Calais étaient inscrits dans le privé en 2017.

Le territoire comprenait également en 2017 un Établissement Régional d'Enseignement adapté (EREA), implanté à Liévin et avec 121 élèves.



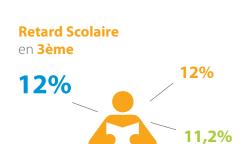
Retard Scolaire en 6ème Chiffres pour les territoires Retard Scolaire en 6ème

de la CALL,

CAHC et

CABBALR

8,5%



Retard scolaire

La part d'élèves en retard scolaire* à l'entrée en 6ème est légèrement plus faible sur la CA Lens-Liévin que sur le reste du PMA. En effet, alors que sur l'agglomération le taux de retard à l'entrée en 6ème est de 8,4% en 2017, celui-ci est de 8,5% sur la CAHC et de 9,7% sur la CABBALR.

Concernant l'entrée en 3ème en 2017, on observe un taux de retard scolaire plus important sur la CA Lens-Liévin (12%) que sur la CABBALR (11,2%), mais identique à celui de la CAHC (12%). Néanmoins, on note une baisse de ces retards entre 2015 et 2017 sur l'ensemble du PMA. En effet en 2015, la part de retard scolaire à l'entrée en 3ème était de 19,2% sur la CALL, 19,8% sur la CAHC et 18% sur la CABBALR.

Que ce soit à l'entrée en 6ème ou à l'entrée en 3ème sur la CA Lens-Liévin, les filles représentent une part plus faible que les garçons des élèves en retard scolaire. En effet, parmi les élèves de l'agglomération en retard scolaire en 6ème, 44,3% sont des filles. Elles représentent 42,2% des élèves en retard scolaire en 3ème.

Ainsi, on remarque deux phénomènes :

- 1) une augmentation de la part des élèves en retard scolaire entre l'entrée en 6ème et l'entrée en 3ème. Cette augmentation peut être liée au recours au redoublement qui est plus important dans le secondaire que dans le primaire;
- 2) Un écart filles/garçons concernant les retards scolaires qui augmente entre la 6ème et la 3ème. Autrement dit, au collège, les filles redoublent moins que les garçons.

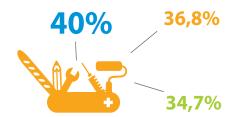
*hors UPE2A (Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) et SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté).

Orientation scolaire

A l'issue du collège, les élèves ont le choix entre différentes orientations. Au sein de la CA de Lens-Liévin, 38,3% des élèves scolarisés deux ans après la troisième sont inscrits en 1ère générale (37,4% sur la CAHC et 44,2% sur la CABBALR), 28,7% sont inscrits en classe de 1ère professionnelle (25,2% sur la CAHC et 22% sur la CABBALR), 20,2% sont en 1ère technologique (20,2% sur la CAHC et 19,4% sur la CABBALR) ; 2,9% sont inscrits en deuxième année de CAP (5,4% sur la CAHC et 5,3% sur la CABBALR). En outre, 3,5% sont référencés comme "redoublants" sur la CALL alors que c'est le cas de 4,5% des élèves scolarisés deux ans après la 3ème sur la CAHC et de 2,7% sur la CABBALR. Par ailleurs, 6,2% des élèves scolarisés deux ans après la 3ème sont classés dans la catégorie "Autres formations" sur la CALL alors que c'est le cas de 7,2% pour la CAHC et de 6,2% pour la CABBALR.

On note que le profil des élèves de la CA de Lens-Liévin est sensiblement identique à celui des élèves de la CAHC (à la différence de la CABBALR).

Part de **lycéens** scolarisés en **filières professionelles** en 2017



Chiffres pour les territoires de la **CALL**, **CAHC** et **CABBALR**

Orientation vers des filières professionnalisantes

Parmi l'ensemble des lycéens de la CA de Lens-Liévin, 40% sont scolarisés en filières professionnelles en 2017. C'est plus que sur la CAHC (36,8%) et la CABBALR (34,7%).

Les élèves habitant un quartier prioritaire auront plus tendance à être inscrits en filières professionnelles plutôt que générales ou technologiques, que l'ensemble des élèves habitant dans l'agglomération. On observe toutefois des variations en fonction des quartiers prioritaires, par exemple la part de lycéens inscrits en filières professionnelles est moins importante à République Cité-4 qu'à Blum-Salengro-109.

Cette orientation plus importante vers les filières professionnelles plutôt que générales ou technologiques des élèves résidant en quartiers prioritaires se retrouvent également à l'échelle nationale. Celle-ci peut être liée à de "l'autocensure" de la part des élèves qui, bien qu'ayant un niveau suffisant, s'orientent vers des filières moins prestigieuses, en raison d'aspirations plus faibles. Cela peut également s'expliquer par une orientation "subie" par les parents qui ont eux-mêmes suivis ce type de parcours ou par l'institution scolaire.

Alors que sur l'agglomération la part de lycéens garçons (58%) scolarisés en filières professionnelles est plus importante que la part de filles (42%), on observe une tendance inverse dans plusieurs quartiers prioritaires. Par exemple dans la Cité 12-14, 55 % des élèves inscrits en filières professionnelles en 2017 sont des filles. Il semble donc que les filles qui résident en quartiers prioritaires ont plus tendance à se tourner vers les filières professionnelles que les autres élèves de genre féminin du territoire. De plus, les filles sont globalement plus présentes que les garçons en filières générales et technologiques. En effet, à l'échelle de l'agglomération, 56% des élèves inscrits en filières générales et technologiques sont des filles. A l'échelle des quartiers prioritaires, on remarque qu'à l'exception

de quatre d'entre eux, les filles sont systématiquement majoritaires parmi les élèves des filières générales et technologiques.

Ainsi, quelle que soit la filière choisie, les filles résidant en quartiers prioritaires représentent une part plus importante que leurs homologues masculins parmi les lycéens. Il apparaît donc que les filles qui habitent en quartiers prioritaires ont des scolarités plus longues que les garçons.

Réussite au Baccalauréat

En 2017, au sein des établissements situés sur la CA de Lens-Liévin, le taux de réussite au Baccalauréat était de 82%. Dans le Département du Pas-de-Calais, ce taux de réussite était de 87%. Il était de 85% sur la CAHC et la CABBALR.

La réussite des élèves de l'agglomération varie en fonction des Baccalauréats. En effet, la réussite au Baccalauréat Général est de 82,3% parmi les lycéens scolarisés dans un établissement de l'agglomération (89,1% dans le Pas-de-Calais, 86,7% sur la CAHC et 89,8% sur la CABBALR); elle est de 77,9% pour les lycéens au Baccalauréat professionnel (81,1% dans le Département, 80,8% CAHC et 75,2% CABBALR) et de 88% pour le Baccalauréat Technologique (90,9% dans le Pas-de-Calais, 87,5% CAHC et 89% CABBALR).

Ainsi, on observe de moins bons résultats d'admissibilité au Baccalauréat professionnel au sein de l'agglomération et de moins bons résultats, tout type de Baccalauréat confondu dans l'agglomération en comparaison du Département. De même, les résultats sont globalement plus mauvais sur la CALL que sur la CAHC et la CABBALR.

Niveau de formation initiale

Parmi les personnes de plus de 15 ans non scolarisées de la CA de Lens-Liévin en 2016, 38,4 % n'ont aucun diplôme ou sont titulaires du BEPC. C'est le cas de 37,1% de la population de la CAHC et de 33,8% de celle de la CABBALR et de 34,8% de la population du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, 28,4% des plus de 15 ans non scolarisés de l'agglomération possèdent un diplôme de type CAP ou BEP. C'est le cas de 27,7% de la population du Département, de 27,5% de celle de la CAHC et de 29,2% de celle de la CABBALR.

La part de personnes de plus de 15 ans non scolarisées, pour lesquelles le Baccalauréat est le diplôme le plus élevé, est inférieure sur la CA de Lens-Liévin (16,8%) à celles de la CAHC (17,4%), la CABBALR (17,5%) et du Département (17,2%). La part de personnes qui sont diplômées de l'enseignement supérieur est également plus faible sur la CA de Lens-Liévin (16,4%) que sur les autres EPCI du PMA: 17,9% pour la CAHC et 19,6% pour la CABBALR, et le Département (20,3%).

Ainsi, le niveau de formation est plus faible sur la CA de Lens-Liévin que dans le Département, avec une part de personnes de plus de 15 ans non scolarisées sans aucun diplôme qui est plus importante, et une part de personnes avec un diplôme de l'enseignement supérieur plus faible.

Parmi les **non-scolarisés** de **+ de 15 ans**, en 2016 :



16,4% ont comme diplôme le plus élevé un diplôme de **l'enseignement supérieur**

16,8 % ont comme diplôme le plus élevé le **Baccalauréat**

25% des habitant

des habitants de la CALL ont moins de 18 ans 7,7%

des habitants de la CALL ont entre18 et 24 ans

29,5%

des **16-25 ans** de la CALL sont **sans emploi** et ne sont **pas scolarisés**

Conclusion

- On constate sur la CA de Lens-Liévin une situation scolaire générale plus dégradée que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane, mais légèrement plus favorable que sur la CA d'Hénin-Carvin.
- On remarque des situations variées entre les quartiers prioritaires, mais qui restent plus négatives que sur le reste de l'agglomération. La part d'élèves en retard scolaire est plus importante dans les quartiers prioritaires que sur le reste de l'agglomération et la part de lycéens inscrits en filières professionnelles est plus importante dans les quartiers prioritaires que sur la CA de Lens-Liévin.
- On observe, au lycée, une division filles/garçons dans les choix scolaires qui est plus importante au sein des quartiers prioritaires que dans le reste de l'agglomération. En effet, les lycéennes habitant en quartiers prioritaires sont majoritaires par rapport aux garçons en filières générales et technologiques, ainsi qu'en filières professionnelles. Ainsi, elles semblent avoir des scolarités plus longues que les garçons habitant ces mêmes quartiers, alors que cette différence n'est pas notable dans le reste de l'agglomération.
- On remarque plus globalement une admissibilité plus faible au Baccalauréat dans la CA de Lens-Liévin que dans le Département et un moins bon niveau de formation initiale sur l'agglomération par rapport au Département.

Santé



Introduction

La CA Lens-Liévin s'est dotée d'un Contrat Local de Santé pour la période 2019-2023. Trois orientations stratégiques ont été définies : Favoriser l'attractivité globale du territoire pour les professionnels de santé; Améliorer l'accès à la prévention et aux soins, notamment des personnes les plus démunies ; Promouvoir la santé des enfants et des jeunes.

Les grands éléments des diagnostics réalisés sur le territoire de l'agglomération font état de fragilités sociales et sanitaires importantes. Bien que des éléments d'analyse sur la santé des habitants des quartiers prioritaires ne soient que peu disponibles, les problématiques sanitaires sont intrinsèquement liées aux problématiques socio-économiques d'une population. On peut ainsi supposer que l'état de santé de la population de ces quartiers et leurs conditions d'accès aux soins soient encore plus dégradées ou difficiles.

Rappel méthodologique

Peu de données sont disponibles à l'échelle des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Dans la présente fiche il s'agit :

Des données de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) pour les années 2015-2016-2017, permettant de suivre l'accès aux droits des populations vivant en quartiers prioritaires.

Des données de la CPAM de l'Artois pour l'année 2018 pour l'accès aux soins.

Du fichier de la base des équipements de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois pour l'offre de santé (recensement entre novembre 2016 et février 2017, avec correctifs suite aux remontées des acteurs locaux).

Les données traitant de la densité de médecins libéraux et du recours à ces derniers sont issues du site internet CartoSanté de l'ARS.

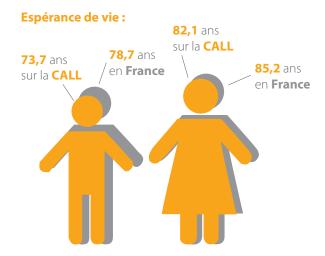
État de santé de la population

Les indicateurs pour mesurer l'état de santé de la population sont relatifs à l'espérance de vie des habitants d'un territoire et à la mortalité.

L'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes de l'agglomération sont parmi les plus faibles de la région Hauts-de-France. Un homme sur la CA de Lens-Liévin a une espérance de vie de 73,7 ans, soit 5 années de moins que la moyenne française. Pour les femmes, cet écart est plus réduit (3,1 années) puisqu'elles ont une espérance de vie de 82,1 ans.

Cette plus faible espérance de vie s'explique par une surmortalité importante (+35%) et notamment par des taux élevés de mortalité prématurée, avec une surmortalité de 64,5% des moins de 65 ans sur la CA de Lens-Liévin par rapport au reste de la France. Lorsque l'on s'intéresse aux mortalités par grandes pathologies, on observe également une surmortalité de 33% sur la CALL par cancers et de 27% pour les maladies de l'appareil circulatoire. En outre, on observe une surmortalité de 28% par causes externes (accidents domestiques, de transports, suicides, etc.)

Le territoire de la CALL est plus fortement touché par la mortalité prématurée, par cancers et causes externes que ses voisins de la CAHC et de la CABBALR (cf. Tableau p9). Cela pose donc des questions quant à l'accès aux soins, au non-recours ou au recours-tardif, ainsi qu'aux comportements à risque.



Données de l'OR2S sur la mortalité (2008-2014)

Données de l'OR2S (2008-2014)	CA Lens-Liévin	CA Hénin-Carvin	CA Béthune- Bruay-Artois Lys Romane	Région	France Métropolitaine
Taux Standardisé de mortalité (TSM) pour 100 000 personnes	1043,80 +35%	1013,10 +31%	1007 +31%	932,7 +21%	771,3
TSM par cancers pour 100 000 personnes	299,7 +33%	296 +32%	289,9 +29%	263,9 +18%	224,5
TSM par maladies de l'appareil respiratoire pour 100 000 personnes	247,7 +27%	254,9 +30%	258 +32%	235,2 +20%	195,6
TSM par causes externes pour 100 000 personnes	69,2 +28%	58,8 +9%	70,7 +31%	64,1 +18%	54,1

Affections Longue Durée

Les affections de longue durée (ALD) sont des maladies graves et/ou chroniques nécessitant des soins réguliers s'étalant sur une durée supérieure ou égale à 6 mois. Les ALD entrainent des soins et traitements avec des frais importants. C'est pourquoi, certaines sont exonérantes (maladies graves et chroniques) avec une prise en charge à 100% de l'assurance maladie. Toutefois, certaines sont non exonérantes restent à charge de l'assuré et de sa complémentaire santé (ex: arrêts de travail et soins continus sur une période de plus de 6 mois). Les soins et traitements entraînent la plupart du temps des frais importants difficilement supportables pour le patient. Cela est particulièrement le cas dans un territoire où le revenu annuel médian disponible par unité de consommation en 2016 est de 16 803€ (contre 20 809€ en France métropolitaine).

Le taux de prévalence des ALD sur la CALL est très légérement plus élevé qu'en France, avec 18,4% de la population concernée contre 18,1%. En revanche, il est plus faible sur les quartiers prioritaires :16,7% en moyenne pour ceux de la CALL. Cela peut s'expliquer par la jeunesse des habitants des quartiers prioritaires tandis que ce type de maladies touche plus fortement les personnes les plus âgées. Parmi les principales ALD, on observe une prévalence forte du Diabète (1 et 2) sur le territoire et des cancers.

Droits de santé

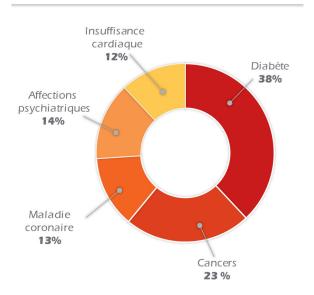
29 924 habitants de la CALL n'ont pas déclaré de mutuelle en 2018, soit 14,3% des bénéficiaires de la CPAM. On ne remarque pas d'écart avec les deux autres EPCI du PMA, puisque 14,2% des bénéficiaires de la CPAM n'ont pas déclaré de mutuelle sur la CABBALR et 14,4% sur la CAHC.

Sur le territoire de la CALL, parmi les 29 924 habitants qui n'ont pas déclaré de mutuelle en 2018, 8 024 vivent en quartiers prioritaires, soit 27%. En moyenne dans ces quartiers du territoire, 14,4% des bénéficiaires de la CPAM n'ont pas de mutuelle. Ainsi, nous n'observons pas de différences entre les quartiers prioritaires et l'EPCI concernant les mutuelles.

On remarque que les habitants des quartiers prioritaires sont plus nombreux à bénéficier de l'Aide à la Complémentaire Santé (5,8% contre 4,1% dans l'agglomération), et sont également plus nombreux à bénéficier de la CMUC (31,7% contre 17,8%). Ces écarts peuvent traduire les effets de seuils qui touchent en particulier les travailleurs pauvres. La part impor-

PRINCIPALES AFFECTIONS LONGUE DURÉE

en 2016 sur la Communauté d'Agglomération de LENS LIÉVIN



Bénéficiaires de la



tante d'habitants sans mutuelle peut aussi expliquer le recours plus important au médecin généraliste plutôt qu'au médecin spécialiste dont les honoraires sont plus élevés.

Dans les quartiers prioritaires de la CALL, en moyenne 6% des bénéficiaires de plus de 16 ans, n'ont pas de médecin traitant, contre 5,1% à l'échelle de l'EPCI.

En 2017, parmi les allocataires de la CAF de l'agglomération, 9,3% bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette même année, en moyenne 10,3% des allocataires de la CAF habitant les quartiers prioritaires bénéficiaient de cette allocation. En 2016, 1 502 enfants entre 0 et 19 ans sont bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, soit 2,3% des enfants de l'agglomération contre 2% dans la région.

Campagnes de dépistages

On observe une très faible participation aux campagnes de dépistage organisées sur les cantons de la CALL. En effet, en ce qui concerne le cancer du sein, alors qu'en 2018 la part de bénéficiaires de la CPAM éligibles au dépistage était de 12,5%, la moitié, soit 6,5% des bénéficiaires CPAM y ont participé.

L'écart entre la part de bénéficiaires éligibles et de participants est encore plus fort en ce qui concerne les dépistages du cancer colo-rectal. Alors qu'en 2018, 27,6% des bénéficiaires CPAM étaient éligibles au dépistage, 6% y ont participé.

Ainsi, les habitants de la CALL semblent être plus réceptifs aux campagnes de dépistages du cancer du sein que du cancer colo-rectal. Cela peut notamment s'expliquer par un recours plus fréquent au médecin généraliste et spécialiste par les femmes* que par les hommes, ainsi que par une plus grande publicisation à l'échelle nationale des campagnes de dépistage du cancer du sein que du cancer colo-rectal.

sont en "Zone d'Intervention Prioritaire", 23 communes et les quartiers prioritaires des communes de Loisonsous-Lens, Lens, Liévin et Angres sont en "Zone d'Action Complémentaire". Ce zonage concerne les territoires moins impactés par le manque de médecins, mais qui nécessitent de mettre en œuvre des movens pour éviter que la situation ne se détériore. Les médecins qui s'y installent bénéficient des dispositifs du plan national d'accès aux soins ainsi que des aides des collectivités territoriales. Il s'agit des territoires avec un faible niveau d'accessibilité aux soins, ou potentiellement fragile. Les médecins s'y installant disposent ainsi d'un ensemble d'aides : dispositifs d'aide au maintien et à l'installation, mesures du plan national d'accès aux soins, exonérations fiscales sur les revenus de la permanence des soins ambulatoires ainsi que des aides des collectivités territoriales.

En 2017, la CALL a une part de médecins généralistes de moins de 40 ans de 10% (contre 16% en France) et une part de médecins généralistes de plus de 55 ans de 59,8% (contre 54,5% en France et dans le département). Le veillissement des médecins du territoire est donc un enjeu important.

Offre de santé

La densité de médecins généralistes est plus faible sur la CALL que sur ses voisins du PMA et qu'en France. En effet, on comptabilisait en 2018 7,7 médecins généralistes libéraux pour 10 000 habitants, contre 8,9 à l'échelle nationale, 8,8 à l'échelle de la CAHC et 7,9 à l'échelle de la CABBALR. En 5 années la densité de médecins généralistes a baissé, puisqu'en 2013 on en comptabilisait 8,4 pour 10 000 habitants sur la CALL et 9,4 pour 10 000 habitants à l'échelle nationale. La densité de dentistes est également faible sur le territoire, puisqu'en 2018 on en comptait 3,6 pour 10 000 habitants, contre 5,3 à l'échelle nationale, 3,7 sur la CABBALR et 5,4 sur la CAHC.

En revanche, la densité d'infirmiers libéraux est assez bonne sur le territoire et est supérieure à la moyenne française. En effet, en 2018 on comptait 15 infirmiers libéraux pour 10 000 habitants sur la CALL (15,8 sur la CABBALR et 15,5 sur la CAHC) contre 14,4 pour 10 000 habitants en France.

Bien que l'offre de médecins généralistes et dentistes libéraux soit faible sur le territoire de la CALL, elle peut néanmoins être compensée par la proximité la MEL et l'Arrageois. Mais c'est surtout l'offre de médecins salariés Filiéris qui vient compenser le manque de médecins libéraux. En effet, le nombre de médecins salariés sur le territoire vient relativiser le manque de médecins libéraux. Ainsi, d'après l'ARS en 2017, le territoire de la CALL comptait 146 médecins généralistes salariés (contre 178 en libéral), 192 médecins spécialistes salariés (contre 36 en libéral). En revanche, le nombre de dentistes salariés est assez faible puisqu'il est de 10 en 2017 contre 86 en libéral. L'offre de médecins salariés permet donc de compenser le peu d'attractivité de l'agglomération pour les médecins libéraux.

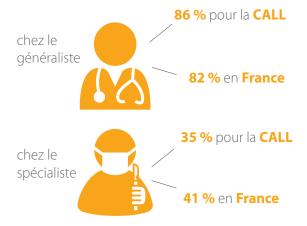
L'offre étant plutôt hétérogène sur le territoire de la CALL, on remarque deux zones différentes dans le nouveau zonage prioritaire des médecins généralistes de l'ARS. Noyelles-sous-Lens, Sallaumines et Méricourt

Recours aux soins

En 2018, 86% de la population de la CALL a eu recours à des soins généralistes. C'est moins que sur la CAHC (88,7%) et la CABBALR (87,4%), mais plus qu'en France (82%). En revanche, 35% de la population de la CALL a eu recours à des soins spécialistes. C'est le cas de 40,8% des Français, de 36,5% des habitants de la CAHC et de 37,1% de ceux de la CABBALR. Ainsi, les habitants de la CALL semblent moins consommateurs de soins médicaux que leurs voisins du PMA.

Les populations les plus pauvres sont celles qui ont le moins recours aux soins et particulièrement les soins spécialistes, pour autant lorsqu'elles consultent un médecin généraliste, elles s'y rendent plus souvent que le reste de la population. La rupture dans le parcours de soins et le recours aux soins spécialistes peut alors s'expliquer par des contraintes financières ou encore des difficultés de mobilité.

Recours aux soins



^{*} Montaut A. Santé et recours aux soins des femmes et des hommes. Premiers résultats de l'enquête Handicap-Santé 2008. Études et résultats N° 717 - février 2010. DREES.

Offre médico-sociale

HANDICAP

On recense 18 établissements accueillant un public handicapé sur le territoire de type foyer d'hébergement, d'accueil, pour adultes ou enfants.

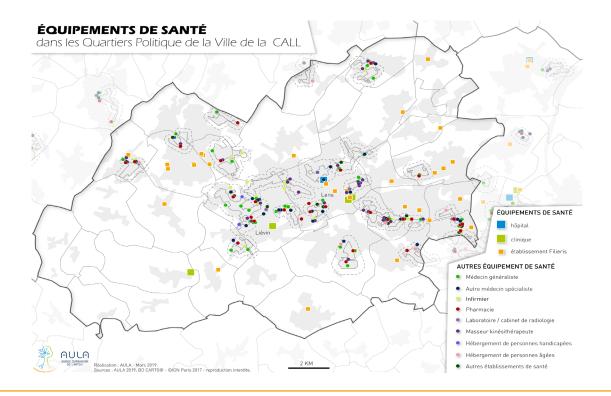
PERSONNES ÂGÉES

On comptabilise 30 établissements sur le territoire: 18 EHPAD et 13 Résidences Autonomie. Par ailleurs, 7 béguinages sont implantés sur le territoire. Sur la CALL, on comptabilise 1 540 places en EHPAD. Au vu du nombre de places en EHPAD et du nombre personnes de plus de 80 ans sur l'EPCI, on recensait en 2017 118 places pour 1 000 habitants de plus de 80 ans, contre 122 pour la CAHC, 136 dans le Pas-de-Calais et 157 dans la Région. La problématique de la capacité d'accueil des personnes âgées dépendantes est donc importante sur le territoire.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL, HÉBERGEMENT, SERVICES :

- 2 établissements de Protection de l'enfance : 1 à Aix-Noulette et 1 à Bully-les-Mines.
- 2 Centres de Soin, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) à Lens et Liévin.
- 5 établissements de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I), 2 à Lens, 1 à Liévin, 1 à Bully-les-Mines et 1 à Avion.
- 6 Centres Médico-Psychologique (C.M.P) : 2 à Lens, 2 à Liévin, 1 à Avion et 1 à Harnes.

D'après le fichier FINESS 2018, on comptabilise 86 pharmacies sur le territoire de la CALL, dont 7 pharmacies des mines.



Conclusion

- Les indicateurs révèlent un état de santé de la population dégradé avec une surmortalité élevée, se traduisant par une espérance de vie plus faible que dans la région ou en France Métropolitaine.
- On observe une forte prévalence du diabète par rapport à la moyenne française et une prévalence plus importante sur le territoire des cancers et insuffisances cardiaques.
- Les habitants de la CALL se rendent, plus que les français, chez le médecin traitant. Puisqu'ils sont 85,9% à s'être rendus chez le médecin généraliste en 2017. Néanmoins, on remarque un recours aux soins plus faible auprès des spécialistes, où seulement 35% de la population s'est rendue en 2017.
- En termes d'accès aux droits de santé, on ne remarque pas de grands écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire.
- Si la densité de médecins libéraux est un enjeu dans le territoire de la CALL, cette problématique peut être relativisée par l'offre de médecins salariés. Néanmoins, la question des ruptures dans les parcours de soins liées à l'accès physique ou financier du corps médical reste importante.

Habitat et Peuplement



Introduction

Par ses caractéristiques, l'habitat est l'un des principaux enjeux des Contrats de Ville. Ainsi, quelles sont les particularités de l'habitat dans les quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin en comparaison du reste du parc? Quels profils pour les occupants du parc social ? Quels leviers pour agir contre les inégalités socio-spatiales ?

Rappel méthodologique

- Peuplement et composition sociale des quartiers prioritaires : INSEE 2015, CNAF 2017 ; FiLoSoFi 2015
- Caractéristiques de l'occupation du parc social : Données OPS (2016), tirées du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration de la Convention Intercommunale du Logement.
- Données sur la vacance résidentielle : Fichiers Fonciers 2018
- Données sur les logements sociaux : RPLS 2018 ; SNE 2018

Peuplement: composition sociale des quartiers prioritaires

En 2013, 56 398 personnes vivaient en quartier prioritaire sur la CA de Lens-Liévin, soit 23,2% de la population de l'agglomération. C'est une part plus importante que sur la CAHC (12,5% des habitants de l'EPCI habitent en quartiers prioritaires) et la CABBALR (14,3%).

Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune (cf. Fiches quartiers).

23,2% de la population de la CALL habite en **OPV**



Caractéristiques socio-démographiques

En 2017, la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA est de 23,2% sur la CA de Lens-Liévin. Cette part est plus élevée que dans les autres agglomérations du PMA. En effet, elle est de 18,2% sur la CABBALR et de 19,4% sur la CAHC. Dans les quartiers prioritaires de la CALL, cette part est comprise entre 22,4% (3 Cités - Mazingarbe) et 41,4% (Sellier Cité 4 - Lens).

En 2015, la part des moins de 25 ans sur la CA de Lens-Liévin est de 33%. Cette part est de 33,2% sur la CAHC et de 31,4% sur la CABBALR. Dans les quartiers prioritaires, la part des moins de 25 ans est plus importante que sur l'agglomération puisqu'elle est comprise entre 33,8% (Quartier Maroc-La Canche - Méricourt et Rouvroy) et 45,7% (Cité 2 - Lens).

Cette même année, la part des plus de 75 ans est de 8,4% sur la CALL, contre 8% sur la CAHC et 8,4% sur la CABBALR. Dans les quartiers prioritaires de la CALL, cette part est comprise entre 3,5% (Grande Résidence) et 11,9% (Camus - Angres).

Revenus des habitants

Les quartiers prioritaires de l'agglomération sont habités par une population plus pauvre que la moyenne de l'agglomération, bénéficiant plus fréquemment d'aides sociales et étant plus jeune (cf. Fiches quartiers).

Dans les quartiers prioritaires de la CALL, le revenu médian anuel disponible par UC est compris entre 13 565€ pour le plus haut (Camus - Angres) et 11 922€ pour le plus bas (Grande Résidence - Lens, Vendin-le-Vieil et Loison-sous-Lens).

Sur la CA de Lens-Liévin, le taux de pauvreté est de 25,9% en 2015. Celui-ci est de 20,2% sur la CABBALR et de 23,5% sur la CAHC. Dans les quartiers prioritaires de la CALL, la part de la population sous le seuil de pauvreté est comprise entre 38,3% pour le taux le plus bas (Camus - Angres) et 53,1% pour le plus haut (Grande Résidence - Lens, Vendin-le-Vieil et Loison-sous-Lens).

Revenus par quartiles

	1 ^{er} quartile	2 ^{ème} quartile	3 ^{ème} quartile	4 ^{ème} quartile
CALL	inférieur à 12 185€	entre 12 185€ et 16 556€	entre 16 556€ et 21 896€	supérieur à 21 896€
CAHC	inférieur à 12 614€	entre 12 614€ et 16 979€	entre 16 979€ et 22 125€	supérieur à 22 125€
CABBALR	inférieur à 13 035€	entre 13 035€ et 17 740€	entre 17 740€ et 23 323€	supérieur à 23 323€

Clé de lecture : En 2015, 25% des ménages de la CALL avaient un revenu annuel disponible inférieur à 12 185€.

Le parc social de l'agglomération et des quartiers prioritaires

Des logements sociaux très présents dans le coeur urbain

En 2018, d'après les données du RPLS, 48,3% des résidences principales de la CA de Lens-Liévin sont des logements locatifs sociaux. Ceux-ci sont principalement situés dans le cœur urbain de l'agglomération (cf. carte Part de logements sociaux sur la CALL, p14). Trois bailleurs principaux se partagent 88% du parc social de l'agglomération: Maisons et Cités (47%), Pas-de-Calais Habitat (21%) et SIA Habitat (20%). Parmi les logements sociaux de l'EPCI, 80,5% sont loués, 10% sont "occupés avec ou sans contrepartie financière" (ce que l'on appelle communément les "logés gratuits", dont parmi ceux-ci les ayants-droits des mines), 7% sont "vides" et 2,2% sont "vacants".

En 2018, 48 286 logements font partie du parc social de l'agglomération. Parmi ces logements, 28 467 (soit 59%) sont situés en dehors des quartiers prioritaires et 19 819 logements (soit 41%) sont dans les 21 quartiers prioritaires que compte l'agglomération.

Le parc social de l'agglomération est plus ancien que le parc social français. En effet, 49,6% des logements sociaux de la CALL ont été construits il y a plus de 60 ans, contre 12,9% en France. Autre différence entre le parc social de l'agglomération et le parc social français, la majorité de logements individuels (69,7% à l'échelle de la CALL contre 56% à l'échelle du pays). Cela s'explique par l'intégration de Maisons et Cités au parc social.

Une similitude du parc social situé dans ou hors quartier prioritaire

On observe peu de différences en termes de caractéristiques du parc social sur la CA de Lens-Liévin, selon qu'il soit ou non dans un quartier prioritaire.

En 2016, la différence de montant de loyer (hors charges) dans les quartiers prioritaires et en dehors est très faible : en moyenne 5,4€/m² dans les quartiers et 5,6€/m² hors quartiers prioritaires. Cette faible distinction de prix de loyer est un indicateur de la proximité entre les situations socio-économiques des habitants du parc social situé dans les quartiers prioritaires et les habitants du parc social en dehors de ces quartiers.

Le parc de logements est plus ancien dans les quartiers prioritaires qu'il ne l'est en dehors de ces quartiers. Alors que 47% du parc social de l'agglomération a été construit avant 1975, c'est le cas de 64% des logements sociaux dans les quartiers prioritaires. Cela s'explique par la forte représentation des cités minières dans les quartiers prioritaires. Toutefois, des réhabilitations du parc de logements sont menées dans le cadre de programmes particuliers (cf. p15) ou des plans stratégiques de patrimoine des agglomérations.

Les logements sont de taille moyenne : 1,5% sont des T1, 13,5% des T2, 34,5% des T3, 37,9% des T4 et 12,6% des T5 et +. Ainsi, les logements correspondent plus à des profils familiaux qu'à des ménages d'une personne. Cela s'explique par la prédominance du parc individuel, spécificité territoriale.

En 2016, le taux de mobilité dans le parc social de l'agglomération est de 9%. Le taux de mobilité est moins important sur les quartiers prioritaires (8%) qu'en dehors des quartiers prioritaires (10%). La mobilité serait encore plus faible dans le parc individuel, celui-ci étant très demandé. Cela peut donc constituer un frein pour le rééquilibrage du peuplement.

Caractéristiques des occupants du parc social

Il y a également peu de différences en termes de caractéristiques socio-démographiques des occupants du parc social sur la CA de Lens-Liévin, selon qu'ils résident ou non dans un quartier prioritaire.

Les quartiers prioritaires accueillent des ménages aux ressources plus précaires que les secteurs hors quartiers prioritaires : 65% des ménages en dessous de 60% des plafonds PLAI en quartiers prioritaires contre 58% hors quartiers prioritaires.

Les quartiers prioritaires ont des taux de bénéficiaires des APL plus élevés que dans le reste du territoire. Alors que dans les quartiers prioritaires en moyenne 63% des ménages habitant le parc social bénéficient des APL, c'est le cas de 56% des ménages du parc social qui habitent le reste du territoire.

On observe une problématique d'impayés de loyers plus marquée dans les quartiers prioritaires. En 2016, la part de ménages habitant dans le parc social de l'agglomération et n'ayant pas réglé son loyer depuis 3 mois ou plus est de 18%. Or, celle-ci était de 22% dans les quartiers prioritaires. Toutefois, dans certains quartiers prioritaires, le taux d'impayés de trois mois ou plus est plus faible que dans l'agglomération. (cf. Annexes, Tableau données Habitat).

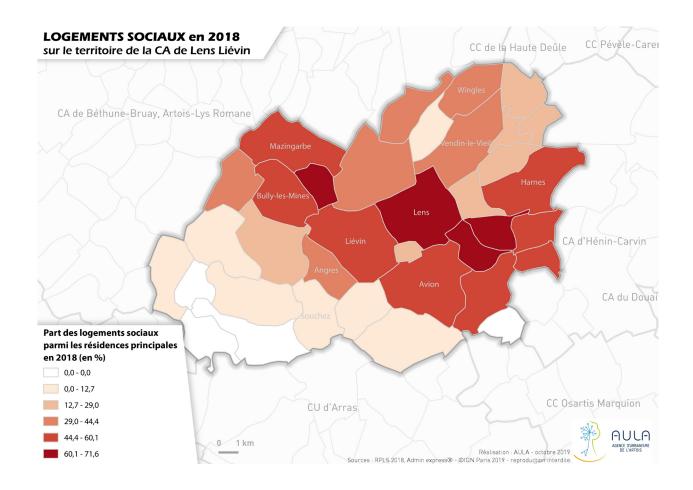
Même si les quartiers prioritaires concentrent les ménages avec des difficultés socio-économiques sur le territoire de l'agglomération, la situation des habitants entre les territoires "prioritaires" et les autres est assez similaire. En effet, les difficultés observées en quartiers prioritaires se trouvent dans une moindre mesure, mais de manières assez significative en dehors de ces quartiers. Ainsi, même si l'on observe des fragilités plus importantes dans les quartiers prioritaires qu'en dehors de ceux-ci, les différences sont relativement peu marquées que ce soit en termes de peuplement ou de caractéristiques du parc social.

Demande et attribution de logements sociaux

Fin 2018, 10 253 demandes de logements étaient enregistrées sur la CALL. En 2016, 4 124 attributions de logements sociaux ont été réalisées. Alors qu'à l'échelle nationale le taux de pression est de 5,4 demandes pour une attribution, celui-ci était 3,1 dans l'EPCI. La demande est donc plutôt détendue pour le parc social de l'agglomération.

Sur l'ensemble des demandeurs, plus de la moitié habite déjà le parc social. En effet, 53% des demandes correspondent à des souhaits de mutation. En 2016, les demandeurs de logements sociaux sont en situation de fragilité économique : 49% sont au chômage ou sans emploi et 27% ont un emploi stable.

Ainsi, la faible demande pour des logements sociaux et les profils fragiles des ménages demandeurs rendent difficiles le changement de peuplement du parc social et des quartiers prioritaires de l'agglomération. Par ailleurs, cette faible demande peut jouer sur la désaffection du parc social collectif, celui-ci étant souvent moins attractif, et développer de la vacance.



Le parc privé de l'agglomération et des quartiers prioritaires

Bien que fortement dotée en logements sociaux, la CA de Lens-Liévin comprend également un parc privé important. Si, dans la frange sud, le parc social est peu présent, la majeure partie des logements privés sont dans le coeur-urbain.

Le parc privé

Le parc privé de l'agglomération est majoritairement individuel puisque 80 % sont des logements individuels. Le parc privé se caractèrise également par son ancienneté. En effet, près de 60% du parc privé a été construits avant 1974 (et les réglementations thermiques).

D'après les fichiers fonciers de 2018, le parc privé de l'agglomération comprend 60 874 logements. Parmi ceux-ci, 45 721 sont occupés par leurs propriétaires (75,1%) et 15 153 sont en location (24,9%).

Dans les quartiers prioritaires, le parc privé concerne 3 690 logements. 1 460 logements sont en location (soit 39,6%) tandis que 2 230 sont occupés par leurs propriétaires (soit 60,4%). Il semble donc que la location dans le parc privé est plus développée dans les quartiers prioritaires que dans le reste de l'agglomération. Cela interroge donc sur les locataires du parc privé situé en quartiers prioritaires. Ceux-ci logent-ils dans un parc social de "fait", bénéficient-ils de meilleures conditions d'habitat que dans le parc social ? Par ailleurs, comment développer l'accession à la propriété dans les quartiers prioritaires, et en particulier l'accession sociale, afin de favoriser les parcours résidentiels ascendant des locataires du parc? Une réflexion est en cours pour favoriser l'accession sociale des ménages dans le parc ancien.

La vacance résidentielle

La CA de Lens-Liévin est marquée par une part importante de logements vacants. En effet, d'après les données 2018 des Fichiers Fonciers, 9% des logements de l'agglomération sont vacants. Cette vacance touche 11% des logements situés dans les quartiers prioritaires.

Parmi les logements vacants de la CALL, 59% sont vacants depuis moins de 2 ans, 22% sont vacants depuis une période de 2 à 5 ans et 19% sont vacants depuis 5 ans et plus. En plus d'observer une part plus importante de logements vacants dans les quartiers prioritaires, la durée de la vacance des logements dans ces quartiers semble être plus longue. Ainsi, parmi les logements vacants situés sur les quartiers prioritaires, 56% sont vacants depuis moins de 2 ans, 25% sont vacants depuis une période de 2 à 5 ans et 19% sont vacants depuis plus de 5 ans.

La vacance de logements dans les quartiers prioritaires peut s'expliquer par la non mise sur le marché de la location de logements qui seront concernés par des réhabilitations. Ces réhabilitations peuvent être soient liées aux programmes de rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU ou de l'ERBM (cf. p15), ou liées aux PSP (Plan Stratégique de Patrimoine) des bailleurs. Toutefois, des logements sociaux sont également vacants parce qu'ils ne trouvent pas preneurs. Il apparaît cependant que cela concernerait principalement les logements collectifs plutôt que les logements individuels. En effet, avec une demande de logements sociaux détendue et des logements individuels très demandés, les logements sociaux collectifs sont peu compétitifs sur le territoire.

Un parc dégradé

Étant plutôt ancien, le parc privé de l'agglomération comprend une part non négligeable de logements dont l'état est considéré comme "mauvais" (1%), "médiocre" (3%) ou passable (19%). Parmi ces logements en état passable à mauvais, 82% sont des

maisons individuelles privées, 15% sont des immeubles en monopropriété et 3% sont des copropriétés privées. L'ancienneté du parc privé et l'état dégradé d'une partie des logements renforcent l'enjeu de la réhabilitation énergétique sur le territoire. Des dispositifs sont mis en oeuvre pour traiter cet enjeu (voir ci-dessous) ainsi que celui du parc privé potentiellement indigne, qui concerne 11,8% des logements du parc privé.

Renouvellement urbain et cadre de vie

La CA de Lens-Liévin travaille à l'amélioration du cadre de vie des habitants de l'agglomération que ceux-ci habitent ou non dans les quartiers prioritaires. Plusieurs outils sont mobilisés par l'agglomération pour mener à bien ses missions.

Les opérations sur le parc privé

Les dispositifs d'amélioration de l'habitat : OPAH-(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), PIG (Programme d'Intérêt Général). Ces dispositifs interviennent uniquement sur l'habitat privé, sous formes de subventions et sous conditions de ressources pour améliorer thermiquement les logements, assurer un meilleur confort ou les adapter aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Alors que les OPAH-RU se concentrent sur des zonages spécifiques, actuellement sur des secteurs précis de Lens, Liévin et Harnes, le PIG "précarité énergétique et habitat indigne" est une intervention plus diffuse sur le territoire. En outre, depuis 2020 et sur 13 communes volontaires de la CA l'autorisation préalable de mise en location (communément appelé permis de louer) a été déployée.

Les programmes de rénovation urbaine

Les programmes de rénovation urbaine interviennent pour leur part sur l'habitat (construction neuve, démolition, restructuration des logements, améliorations thermiques), les équipements publics (construction, réhabilitation) sur l'environnement urbain (voirie, cadre de vie et restructuration des espaces publics). Ces programmes concernent des sites spécifiques (cf. Carte p24). Actuellement sur le territoire de la CA de Lens-Liévin, on peut distinguer les programmes dans le cadre de l'ERBM et les programmes dans le cadre du NPRU (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine) financé par l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

Nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU)

Sur la CA de Lens-Liévin, trois quartiers prioritaires sont également des sites concernés par le NPRU. Si deux sont ces sites sont à enjeu régional (République-Cité 4 et Calonne-Marichelles-Vent de Bise), le quartier Cité 12-14 est un site à intérêt national. Dans ces quartiers, les logements seront réhabilités, de nouvelles constructions seront réalisées et les espaces publics seront rénovés afin d'améliorer le cadre de vie.

Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM).

L'engagement pour le renouveau du bassin minier vise, entre autres, à réhabiter de nombreux logements miniers sur 10 ans (2018-2028). La CALL a programmé la rénovation de 29 cités sur son territoire, dont 21 sont situés dans le périmètre d'un quartier prioritaire. Les interventions sont échelonnées dans le temps, sur trois périodes.

La première période (2018-2020) concerne, sur le territoire de la CALL, les cités minières suivantes : Cité 10 de Béthune, Cité 4, Cité des Genettes, Cité du Parc, Cité de la Croisette, Cité Bellevue Ancienne, Cité 9, Cité des Alouettes.

La deuxième période (2021-2023) concernera les cités minières suivantes : Cité de la Souchez, Cité Piérard, Cité des Brebis, Cité du Transvaal, Cité n°11 de Béthune, Cité des Arbres, Cité 14 Est, Cité St Albert, Cité 2-5 de Calonne, Cité Riaumont, Cité des Petits Bois, Cité Anchin, Cité 10 de Lens.

La troisième période (2024-2026) concernera des cités minières suivantes : Cité du Bouvier, Cité n°2 de Béthune, Cité n°5 de Béthune, Cité du Grand-Condé, Cité de la Plaine, Cité 4/5 Sud.

Au total, sur le territoire communautaire, ce sont 4 500 logements qui seront rénovés sur 10 ans au titre de l'ERBM, principalement par Maisons & Cités et la SIA. Il est estimé à environ 30 000 le nombre de personnes vivant dans les cités ERBM.

Conclusion

- Les habitants des quartiers prioritaires sont dans des situations socio-économiques plus difficiles que le reste des habitants de la CA de Lens-Liévin. Leurs revenus sont moindre et plus souvent liés aux prestations sociales.
- On recense une part importante de logements sociaux sur le territoire de l'EPCI (48,3%) et particulièrement dans le coeur urbain. Parmi l'ensemble des logements sociaux de l'agglomération, 41% sont situés dans les quartiers prioritaires de l'agglomération.
- Les occupants du parc social des quartiers prioritaires ont des caractéristiques socio-économiquees proches des autres occupants du parc. En effet, certaines problématiques financières se retrouvent également en dehors des quartiers prioritaires (comme celle des impayés de loyers).
- Deux programmes de rénovation urbaines : le NPRU et l'ERBM vont permettre d'améliorer l'habitat et le cadre de vie dans plusieurs quartiers prioritaires de l'agglomération. En réhabilitant un certain nombre de logements, en rénovant les espaces publics et en construisant de nouveaux logements, ces quartiers offriront à leurs habitants un environnement plus confortable.

Économie et emploi



Introduction

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est un territoire qui poursuit sa phase de reconversion économique : en même temps qu'une tertiarisation du tissu économique, le territoire continue sa très nette désindustrialisation. Cette transition s'opère difficilement. Sur la période de 2007 à 2018 l'emploi est en recul de 3,16% sur l'agglomération, et de 2,80% à l'échelle du Pas de Calais.

En plus de cette phase de transition, ce recul de l'emploi doit être également imputé à la crise économique de 2008 (qui a suivi l'éclatement de la bulle des subprimes en 2007), qui a durement touché les entreprises du territoire. Il conviendra de plus de se poser la question de comment va réagir l'économie locale face aux mesures du confinement qui a démarré au mois de mars 2020, ainsi qu'aux transformations sociétales et économiques que la crise sanitaire va engendrer.

Rappel méthodologique et sources de données

Pour apprécier les dynamiques économiques à l'œuvre dans la CA de Lens-Liévin, nous traitons ici de plusieurs indicateurs thématiques : la création d'emploi, le stock et la création d'établissements et le chômage.

- Les dynamiques de l'emploi : nous analysons ici les données de l'emploi recensées par l'ACOSS-URSSAF, qui comportent les effectifs salariés et la masse salariale du secteur privé, à la commune et par année, d'après les déclarations sociales obligatoires des entreprises. Il n'existe pas de donnée de l'emploi à l'échelle des quartiers prioritaires.
- Le stock et la création d'établissements : les données INSEE relatives aux établissements (stock, création, transfert...) ne sont disponibles que pour 15 des 21 quartiers prioritaires de la CALL, pour l'année 2015. L'analyse est donc réalisée sur la base ces éléments. L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.
- Les informations sur les demandeurs d'emploi sont tirées de données Pôle Emploi au 31 décembre 2018, obtenues via un Partenariat avec la Direction Régionale de Pôle Emploi Hauts-de-France.

La création d'emploi

La période d'observation (2007 – 2018) permet de mettre en évidence les effets de la crise économique de 2008 sur les dynamiques de l'emploi sur le territoire. La CALL a ainsi perdu 1 673 emplois sur la période, soit 3,16% de ses effectifs salariés dans l'emploi privé. Toutefois, la distribution se fait de façon très disparate selon les 5 grands secteurs de l'économie sur le territoire.

On constate ainsi un fort recul de l'emploi dans le secteur de la construction : il perd plus de 16% de ses effectifs, soit plus de 950 emplois. Il faut de plus considérer que l'on observe une certaine spécialisation du tissu économique dans ce secteur sur l'agglomération par rapport à la moyenne départementale et nationale : le secteur pesait plus de 11% des effectifs en 2007, contre 8,5% à l'échelle nationale. Le secteur de la construction est traditionnellement très sensible à la conjoncture économique. C'est pourquoi compte tenu de sa structuration, le territoire de l'agglomération a été particulièrement touché par la crise. Malgré cela, le secteur conserve une part importante de l'emploi du territoire.

Le secteur de l'industrie est également en fort recul, avec 23,04% des emplois en moins entre 2007 et 2018. Le secteur ne représente plus que 12,7% des effectifs salariés du territoire, soit 3,6 points de moins que la moyenne nationale et 6,8 points que la moyenne départementale.

Le territoire de la CALL se désindustrialise nettement, et se tourne de plus en plus vers une économie de services.

Le secteur du « Commerce, transport, hébergement et restauration » est, avec 28,3% de l'emploi total, le deuxième pourvoyeur d'emploi sur la CA de Lens-Liévin. Globalement, le secteur a créé peu d'emplois entre 2007 et 2018 : moins de 400. Toutefois, lorsque l'on décompose la nomenclature on observe des disparités au sein du secteur :

- le commerce, qui pèse près de 15,5% des emplois de la CALL, perd 2,8% de ses effectifs (soit 231 emplois en moins),
- le secteur de l'hébergement et restauration progresse fortement : +16% (bien que cela ne représente que 226 emplois),
- le transport et entreposage augmente de façon importante également, avec près de 8,5% d'emplois supplémentaires (soit 386 emplois). Cette évolution porte le poids du secteur à près de 10% des emplois du territoire, signe d'une nouvelle spécialisation.
- La dynamique de ce sous-secteur se démarque nettement celle que l'on observe à l'échelle du Pas de Calais, où l'emploi le progresse que de 3% sur la même période.

Nombre d'emploi et évolution

	CALL			PdC	
	Eff 2018	Évo 07-18	Poids 2018	Évo 07-18	Poids 2018
Industrie	6 505	-23,04%	12,69%	-21,44%	19,48%
Construction	4 907	-16,35%	9,57%	-14,87%	8,79%
Commerce, transports, hébergement et restauration	14 488	2,70%	28,27%	1,98%	31,41%
Services aux particuliers	10 531	6,56%	20,55%	9,94%	19,95%
Services aux entreprises	14 823	1,40%	28,92%	8,28%	20,36%
Total	51 254	-3,16%		-2,80%	

Le secteur des services est le premier pourvoyeur d'emplois salariés sur la CALL. Les « services aux entreprises » et « services aux particuliers » représentent à eux deux plus de 50% des emplois du territoire, et montrent des dynamiques globales de création d'emplois positives.

Les services aux particuliers notamment progressent de 6,56%, ce qui représente près de 650 emplois. Cette hausse s'appuie notamment sur l'augmentation des effectifs dans l'action sociale et médico-sociale. Les services aux entreprises évoluent moins rapidement à + 1,40% sur la période 2007 - 2018.

Cette hausse est principalement portée par des activités à faible valeur ajoutée : les activités de centres d'appels et les activités de nettoyage de bâtiments, tandis que les effectifs dans les activités du secteur de l'information et communication fondent.

Malgré ce dynamisme dans les services, les chiffres sur la CALL sont bien plus faibles que sur l'ensemble du Pas de Calais, et encore plus éloignés de la moyenne nationale (services aux particuliers : +12,97% ; services aux entreprises : + 10,64%).

La dynamique de création d'établissements sur la CALL

Pour analyser la création d'établissements, on peut mobiliser deux indicateurs : le taux de création d'entreprise (le rapport entre le nombre de création d'entreprises pour l'année n sur le stock d'entreprises en n-1), qui permet de mesurer la dynamique de création d'entreprises sur un territoire ; le taux de création par habitant (le volume de création d'entreprises pour l'année n par rapport au nombre d'habitat pour la même année), qui permet d'apprécier le dynamisme par rapport au poids de sa population.

Le taux moyen de création d'entreprises en France est de 12,76% en 2016. La CALL se situe en dessous de la moyenne nationale, à 10,58%, et légèrement sous la moyenne du Pas de Calais à 10,92%. En dehors de la Métropole Européenne de Lille, le dynamisme entrepreneurial sur le Pas de Calais et le Nord se concentre sur les territoires de l'ancien Bassin Minier, mais il est relativement faible en comparaison de la moyenne nationale.

La dynamique de création d'entreprise appréciée par rapport au poids de la population est légèrement plus faible sur la CA de Lens Liévin que sur l'ensemble du Pas de Calais : on compte 4,7 créations d'établissements pour 1 000 habitants sur la CALL, contre près de 5 sur le Pas de Calais. Le territoire est largement sous la moyenne française, qui est à 9,5 créations pour 1000 habitants. Cela signifie que l'on observe relativement peu de création d'entreprises par rapport à la population de l'agglomération.

Le taux de création pour l'année 2016 fait apparaitre un dynamisme beaucoup plus fort dans les quartiers prioritaires de la CALL que sur l'ensemble du territoire. Il s'est en effet créé 16,8 % d'établissements de plus en 2016 qu'il n'en existait en 2015 à l'échelle des quartiers prioritaires, contre 10,6% pour l'ensemble de l'agglomération. Notons par ailleurs que sur les 111 créations d'établissement en quartiers prioritaires en 2016, seules 32 % le sont sous le régime de l'autoentrepreneur.

35%

des créations d'entreprise est sous le régime de la **micro entreprise**



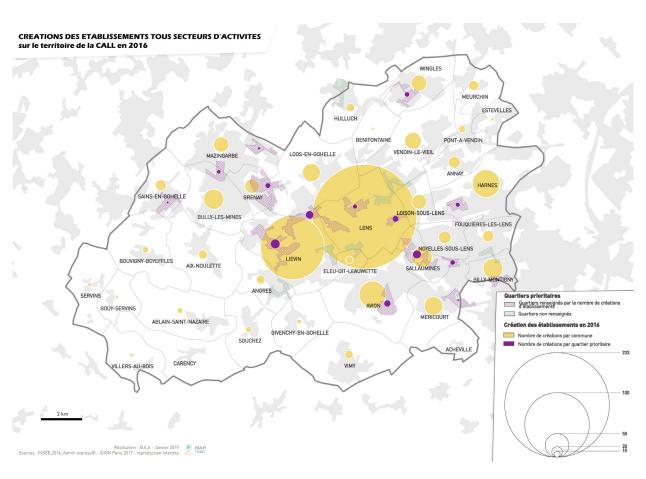
32% des **111 établissements** créés en **QPV** sont des **micro-entreprises**

Le rapport dans la CALL est légèrement supérieur à 35 % de création sous ce régime. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, le régime de la microentreprise semble attirer légèrement moins dans les quartiers prioritaires de la CALL que dans le reste de l'agglomération.

Mais lorsque l'on rapporte ces ratios au regard du poids de la population, on observe plusieurs effets : 1) La dynamique de création est près de deux fois plus faible sur les quartiers prioritaires de la CALL que dans l'ensemble de l'agglomération. 2) Le taux d'équipement en établissements est également près de deux fois et demie plus faible sur l'ensemble des quartiers. 3) La dynamique que l'on observe avec le taux de création montre qu'il existe un effet de rattrapage des quartiers sur l'ensemble de l'agglomération, mais celui-ci est complétement écrasé lorsqu'il est rapporté au poids de la population. Cette dynamique semble trop faible pour compenser l'écart qui existe entre l'agglomération et ses quartiers prioritaires.

Il est difficile cependant de tirer plus de conclusion puisqu'il ne s'agit que d'une seule année d'observation.

	Nombre d'établissements (2015)	Créations d'établissements (2016)	Ratio créa-ets pour mille habitants	Ratio nb d'ets pour mille habitants	Taux de création (2016)
3 Cités	18	2	1,62	14,61	11,1%
Cité 10	41	1	0,62	25,47	2,4%
Cité Bellevue	21	6	2,59	9,07	28,6%
Cité 2	62	10	6,68	41,42	16,1%
Cité 5 - Cité 11	49	8	2,08	12,74	16,3%
Cité Des Brebis	33	5	2,16	14,24	15,2%
Cité Des Taberneaux	26	7	3,04	11,30	26,9%
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	101	15	3,68	24,80	14,9%
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	46	14	2,91	9,55	30,4%
Quartier du 3/15	35	7	4,87	24,34	20,0%
Quartier Du Maroc - La Canche	20	-	-	8,11	0,0%
Languedoc - Cité 10	22	2	1,41	15,51	9,1%
République - Cité 4	60	11	2,31	12,59	18,3%
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	86	17	2,40	12,16	19,8%
Cité 12-14	41	6	2,71	18,51	14,6%
QPV CALL (données ets)	661	111	2,56	15,24	16,8%
CALL	10 411	1 102	4,70	37,96	10,6%
Pas de Calais	67 353	7 352	4,99	45,74	10,9%
France métropolitaine	4 800 728	612 809	9,53	74,66	12,8%



Taux d'emploi des 15-64 ans

51,9% des 15-64 ans ont un emploi sur la CALL (en 2015)



En 2015, le taux d'emploi des 15-64 ans sur l'EPCI était de 51,9%. C'était moins que sur la CA de Hénin-Carvin (54,9%) et que sur la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane (56,7%). Cette même année, le taux d'emploi des femmes était de 46,2% sur la CALL, contre 49,7% sur le CAHC et 52% sur la CABBALR.

En 2015, tous les quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin avaient un taux d'emploi inférieur à l'EPCI (cf. Annexes Tableaux thématiques). Le quartier Saint Elie Fosse 13 est le plus proche de la moyenne avec un taux d'emploi de 44,6%. Neuf quartiers ont un taux d'emploi supérieur à 40%, onze ont un taux compris entre 30% et 40%. Le taux d'emploi le plus faible étant celui du quartier Sellier-Cité 4 avec 28,8%. Sur les quartiers prioritaires, le taux d'emploi des femmes étaient en moyenne de 30,5% en 2015.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi

En décembre 2018, on comptabilisait 25 406 demandeurs d'emploi sur le territoire de la CA de Lens-Liévin. Parmi eux, 7 071 habitaient dans un quartier prioritaire, soit 28% des demandeurs d'emploi de l'agglomération (on recense 56 398 personnes qui habitent un quartier prioritaire en 2013, soit 23% de la population de la CALL). Dans les quartiers prioritaires de la CALL, les hommes représentent 57,6% des demandeurs d'emploi, alors qu'ils représentent 53,4% des demandeurs d'emplois de l'ECPI (52% pour la CAHC; 48,9% pour la CABBALR).

Les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont un peu plus jeunes que leurs homologues de la CA de Hénin-Carvin et de la CA Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane. En effet, 21,8% ont moins de 26 ans (20,1% CAHC et 20,7% CABBALR). Dans les quartiers prioritaires de la CALL, 21,6% des demandeurs d'emploi ont moins de 26 ans.

48% des demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin sont au chômage depuis moins de 12 mois (46% pour la CAHC et 48% pour la CABBALR). 22% sont inscrits depuis 12 à 24 mois (23% CAHC, 22% CABBALR). 29% sont inscrits depuis plus de 24 mois (29% pour la CABBALR et 31% pour la CAHC). Sur les quartiers prioritaires de la CALL, 46,8% sont inscrits depuis moins de 12 mois, 22,1% depuis 12 à 24 mois et 31,1% depuis plus de 24 mois. Ainsi, on observe une légère différence en termes de difficulté de retour à l'emploi dans les quartiers prioritaires en comparaison des autres demandeurs d'emploi.

Part des hommes parmi les demandeurs d'emploi



Concernant les qualifications, les demandeurs d'emploi de la CA de Lens-Liévin ont globalement les mêmes niveaux de diplôme que ceux des deux autres agglomérations. En effet, 13% sont sans diplôme ; 43% ont un niveau CAP-BEP ; 27% ont un niveau Bac et 17% ont un diplôme du supérieur. En revanche, les demandeurs d'emplois résidant dans les quartiers prioritaires sont moins qualifiés. En effet, 10% d'entre eux ont un diplôme du supérieur, 25% ont le Bac, 48% ont un niveau CAP-BEP et 15% n'ont pas de diplôme.

Conclusion

- La CA de Lens-Liévin est un territoire en phase de transition : l'industrie chute et est remplacée en partie par des services à faible valeur ajoutée.
- Les quartiers prioritaires de l'agglomération apparaissent sous équipés en entreprise par rapport au reste du territoire. Bien que la dynamique de création y soit plus importante, elle reste trop faible au regard du poids de la population pour rattraper le décalage qui existe entre ces quartiers et le reste de l'agglomération.
- Les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont des caractéristiques proches de ceux de l'agglomération, bien qu'ils soient moins diplômés et plus souvent inscrits au chômage depuis plus de 24 mois.
- Le taux d'emploi des femmes est en moyenne très bas dans les quartiers prioritaires en comparaison de celui de l'agglomération.

Sport et culture



Introduction

La dimension sportive est intégrée dans les trois piliers des contrats de ville. Favoriser la pratique sportive des personnes en difficulté, c'est lutter contre l'exclusion sociale. Ainsi, dans cette fiche il s'agira de répondre aux questions suivantes : qui sont les licenciés sportifs de la CA de Lens-Liévin ? Combien habitent en quartiers prioritaires ? Quels sports pratiquent-ils et quelles analyses pouvons-nous en tirer ?

Les pratiques culturelles et artistiques sont également un enjeu fort dans les territoires où les niveaux de diplôme de la population sont plutôt faibles. Ainsi, quels usages sont faits des bibliothèques et médiathèques sur le territoire ? Quelles pratiques artistiques sont privilégiées par la population et quelle est l'offre ?

Rappel méthodologique et sources de données

- Les données sur les licenciés sportifs sont tirées du Recensement des Licences et Clubs Sportifs/Injep-Méos. Ce sont des données géocodées, à partir des fichiers anonymes des licenciés fournis par les fédérations sportives à la Méos (Mission des Etudes, de l'Observation et des Statistiques au ministère en charge des sports). La limite de ces données réside dans le fait qu'elles informent du nombre de licenciés dans l'ensemble des quartiers prioritaires de l'agglomération et non pas dans chacun d'entre eux. Par ailleurs, ces données n'informent que sur les pratiques sportives des licenciés.
- Les données présentées dans cette fiche concernant les pratiques culturelles sont tirées de deux diagnostics produits par des bureaux d'études pour la CA de Lens-Liévin. Le premier diagnostic est celui réalisé par ABCD, dans le cadre de l'étude pour la mise en place d'un schéma intercommunal de développement des enseignements et des pratiques artistiques. Le deuxième diagnostic, également réalisé par ABCD, est réalisé dans le cadre de la mise en place d'un schéma intercommunal de lecture publique.
- Les données concernant le Pass Sports ont été fournies par le Service Sport-Tourisme de l'agglomération.

Les licenciés sportifs

En 2016, on comptabilisait 38 384 licenciés sportifs sur la CA de Lens-Liévin, dont 26 328 hommes et 12 056 femmes. C'est nettement moins qu'en 2015, puisque cette année-là, on recensait 44 614 licenciés sportifs sur l'agglomération, dont 29 949 hommes et 14 611 femmes. On observe donc une part beaucoup plus importante d'hommes que de femmes parmi les licenciés sportifs, bien qu'en légère baisse entre 2015, où ils représentent 68,6% des licenciés et en 2016 où ils en représentent 67,2%.

On observait également un écart hommes/femmes importants parmi les licenciés sportifs de la CA d'Hénin-Carvin et de la CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane en 2015 et 2016. Toutefois, en comparaison de la CALL, cet écart était un peu moins important sur la CABBALR puisque 65,5% des licenciés sportifs étaient des hommes en 2015 et 65,6% en 2016. L'écart hommes/femmes était également plus faible sur la CAHC que sur la CALL, mais seulement pour l'année 2015. En effet, cette année-là, 66,4% des licenciés sportifs de la CAHC sont des hommes. En 2016, ils représentaient 67,5% des licenciés sportifs.

En 2015, 6 647 licenciés sportifs habitaient dans un des quartiers prioritaires de la politique de la CA de Lens-Liévin, dont 4 821 hommes et 1 806 femmes. En 2016, ils étaient 6 018 en 2016, dont 4 450 hommes et 1 568 femmes. Ainsi, en 2015, 14,9% des licenciés sportifs de l'agglomération habitent en quartier prioritaire, contre 15,7% entre 2016. Or, en 2013, les habitants des quartiers prioritaires représentaient 23% des personnes résidant dans l'agglomération.

La part des licenciés sportifs qui habitent en quartiers prioritaires est nettement supérieure sur la CALL que sur la CABBALR et la CAHC. En effet en 2015, 7,8% des licenciés sportifs de la CABBALR habitaient en quartiers prioritaires et 8,6% de ceux de la CAHC habitaient dans ces quartiers. En 2016, 9,1% des licenciés sportifs de la CAHC résidaient dans ce type de quartiers contre 8,1% pour la CABBALR. Ce différentiel peut s'expliquer par le fait qu'une part plus importante des habitants de la CALL habitent en quartiers prioritaires (23,9%) que dans la CABBALR (14,3%) et la CAHC (12,4%).



De jeunes licenciés sportifs

Les licenciés sportifs de la CA de Lens-Liévin sont jeunes. En effet, en 2016, 23 081 licenciés (soit 60,1% des licenciés de l'EPCI) ont entre 0 et 19 ans. Cela peut notamment s'expliquer par la part importante de licenciés sportifs de l'agglomération qui sont inscrits à l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) et à l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP). En 2016, on recensait 3799 licenciés de l'UNSS (dont 2421 hommes et 1378 femmes) et 3058 licenciés à l'USEP (dont 1638 garçons et 1420 filles).

Cette appétence pour les unions sportives scolaires peut s'expliquer par le coût souvent faible de leurs cotisations, par la diversité des activités sportives qu'elles proposent et par la praticité en termes de déplacements et d'horaires puisque ces activités se déroulent au sein des équipements scolaires après les cours ou le mercredi matin et après-midi.

Toutefois, alors que les licenciés de l'UNSS représentaient 9,9% des licenciés de l'agglomération, ils ne représentent que 4,9% des licenciés habitant en quartiers prioritaires. Or, dans la CABBALR 12,3% des licenciés sportifs de quartiers prioritaires sont inscrits à l'UNSS et cette part est de 12% dans la CAHC. On remarque donc une utilisation plus faible de l'UNSS dans les quartiers prioritaires de la CALL que dans le reste de l'agglomération ou que dans les quartiers prioritaires des deux autres EPCI du PMA. On observe en revanche une part d'inscrits à l'USEP plus importante dans les quartiers prioritaires de la CALL (8,4%) que dans ceux de la CAHC (5,8%), mais moins que dans les quartiers prioritaires de la CABBALR (11%).

Les licenciés sportifs

de la CALL pratiquent :



26,4% le Football



6% le Judo et le Ju-jitsu



4% le Basket



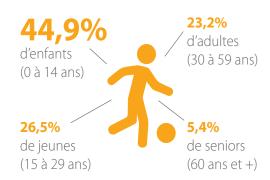
3,5% le Tennis



3,3% le Handball

Répartition des **licenciés sportifs**

de la CALL



Les licenciés sportifs Seniors

En 2016, 1863 licenciés sportifs avaient entre 60 et 74 ans (soit 4,8% des licenciés sportifs) et 215 avaient plus de 75 ans (soit 0,5%).

Types de sports

En dehors des Unions sportives (USEP, UNSS et UFOLEP), les cinq fédérations sportives comptabilisant le plus de licenciés sur la CA de Lens-Liévin, sont : la Fédération Française de football (10 131 licenciés en 2016) ; FF de Judo-Jujitsu et disciplines associées (2 297 licenciés) ; FF de Basketball (1 554 licenciés en 2016) ; FF de Tennis (1 334 licenciés) ; FF de Handball (1 283 licenciés). Au sein des quartiers prioritaires, ce sont les trois mêmes fédérations qui sont les plus représentées : Football (2471 licenciés), Judo-Jujitsu et disciplines associées (391 licenciés) ; Basketball (217 licenciés en 2016). Viennent ensuite celles de Handball (176 licenciés) et Gymnastique (133 licenciés).

En 2016, au sein de la CA de Lens-Liévin, les sports comptabilisant le plus de licenciés sont ceux dont le recrutement est plus genré. En effet, alors qu'on observe peu de déséquilibre d'un point de vue du genre pour certaines fédérations comme celle d'athlétisme (475 femmes et 488 hommes), de natation (202 femmes et 212 hommes) ou de Volley-Ball (157 femmes et 195 hommes), pour les fédérations les plus actives sur le territoire on observe une distribution interne genrée. Pour le football 91,4% des licenciés sont des hommes (90,3% en quartiers prioritaires), pour le Judo-Juitsu et disciplines associées 69,4% des licenciés sont des hommes (67,7% dans les quartiers), basket 68,4% d'hommes parmi les licenciés (56,2% dans les quartiers). Ainsi, on observe un déséquilibre moins fort du point de vue du genre dans les quartiers prioritaires en ce qui concerne les « sports masculins ». En revanche le recrutement genré se renforce dans les quartiers pour les sports majoritairement féminins. Par exemple, alors que dans l'agglomération 79,4% des licenciés de gymnastique sont des femmes, cette part est de 83,8% dans les quartiers prioritaires. De même pour l'équitation où 79,7% des licenciés de l'EPCI sont des femmes, alors qu'elles représentent 86% des licenciés qui habitent en quartiers prioritaires.

Ce phénomène n'est pas propre à la CALL, puisque des études françaises sur le genre ont montré que les filles peuvent plus facilement se tourner vers des sports « masculins » que les garçons vers des sports « féminins ».

Données Pass' Sports

L'opération Pass Sports permet aux jeunes de moins de 18 ans habitant la CA de Lens-Liévin, de bénéficier d'une déduction de 30 € sur leur inscription à un club sportif du territoire. L'obtention de ce chèque n'est pas soumise à un plafond de ressources, mais est limitée à un seul chèque par jeune et par année scolaire. Les UNSS, UFOLEP et USEP ne sont pas concernées par ce dispositif. De même, tous les clubs de sport du territoire ne sont pas affiliés.

En 2018, ce sont 193 clubs de la CA de Lens-Liévin et 10 333 jeunes licenciés sportifs qui ont pu bénéficier du dispositif Pass' Sports. En 2019, ce sont 205 clubs et 11 452 licenciés de moins de 18 ans qui ont eu une réduction de 30€ sur leur inscription sportive. Parmi ces 11 452 licenciés, 4 206 sont des filles et 7 246 des garçons.

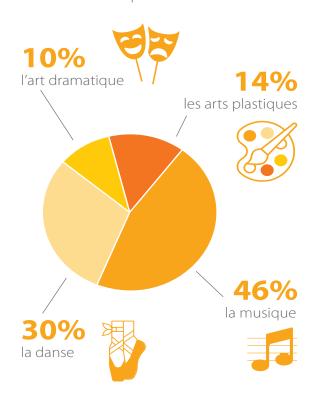
En 2019, les disciplines les plus représentées parmi celles pratiquées par les bénéficiaires du Pass Sports sont : le football (4 023), le judo (1 615 bénéficiaires), la gymnastique (1 172), le basket (777), la danse (513).

Les structures artistiques

Concernant l'offre d'activités culturelles et artistiques, on distingue deux types de structures : les structures municipales dédiées à l'enseignement artistique et les structures associatives. Les structures municipales proposent toutes un enseignement musical et certaines proposent également un enseignement en danse, arts plastiques et/ou arts dramatiques. Sur le territoire de l'agglomération, 17 structures de ce type ont été recensées. 3 177 personnes suivent les enseignements de ces structures sur la période 2019-2020. Parmi eux, 72% sont inscrits dans le cadre d'une activité musicale, 12% en danse, 10,5% en arts plastiques et 5% en art dramatique. Des structures publiques non dédiées à l'enseignement artistique, comme les centres sociaux ou sociaux-culturels, peuvent également proposer des ateliers artistiques à l'année, mais ces ateliers restent minoritaires en comparaison de leurs activités.

Les structures associatives quant à elles sont au nombre de 48, avec une distinction entre les associations culturelles et artistiques pour la pratique amateurs (comme les chorales et harmonies) au nombre de 21 et les 27 structures associatives dédiées à l'enseignement artistique, principalement la musique et la danse. Parmi les 2 426 personnes concernées par ces structures associatives artistiques, 555 sont dans des structures de pratiques amateurs et 1 871 suivent des enseignements artistiques. Au sein de ces structures, 67% des inscrits pratiquent la danse, 25% la musique, 4% les arts plastiques et 4% l'art dramatique.

L'offre d'activités artistiques des structures associatives se répartie :



27 Médiathèques et bibliothèques sur le territoire de la CALL



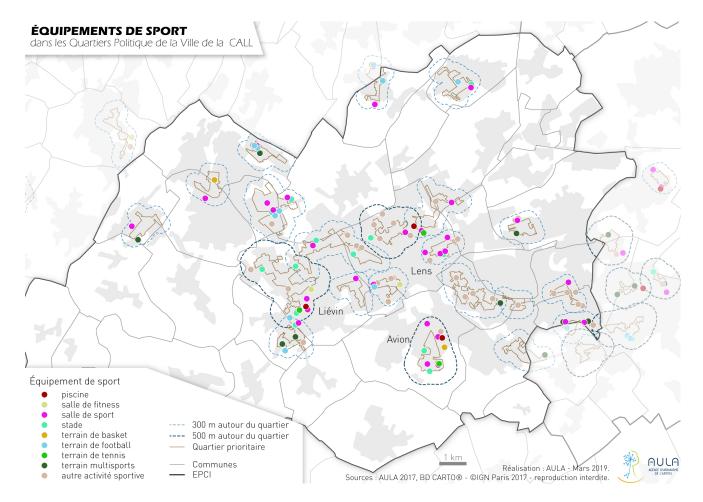


550 000 Emprunts en 2017

Les médiathèques

Concernant les médiathèques et bibliothèques, on en comptabilise 27 sur le territoire de la CA de Lens-Liévin, soit 21 000 m² d'équipements de lecture publique. Ces équipements sont en moyenne ouverts 24h30 par semaine, soit 4h30 de plus que la moyenne nationale. 23 000 personnes étaient inscrites dans les bibliothèques et médiathèques de la CALL en 2018, soit 9,5% de la population, soit moins que la moyenne nationale qui est de 12%.

550 000 prêts ont été enregistrés en 2017, soit 25 prêts par emprunteur. En 2013, la moyenne nationale était de 35 prêts par emprunteur. Toutefois, ces données ne reflètent pas la fréquentation des médiathèques et bibliothèques et certaines des pratiques qui y sont faites : usage des postes informatiques, consultation des ressources sans emprunt, utilisation des espaces de travail et participation aux actions culturelles.



Les modes de déplacements actifs : une activité physique de faible intensité

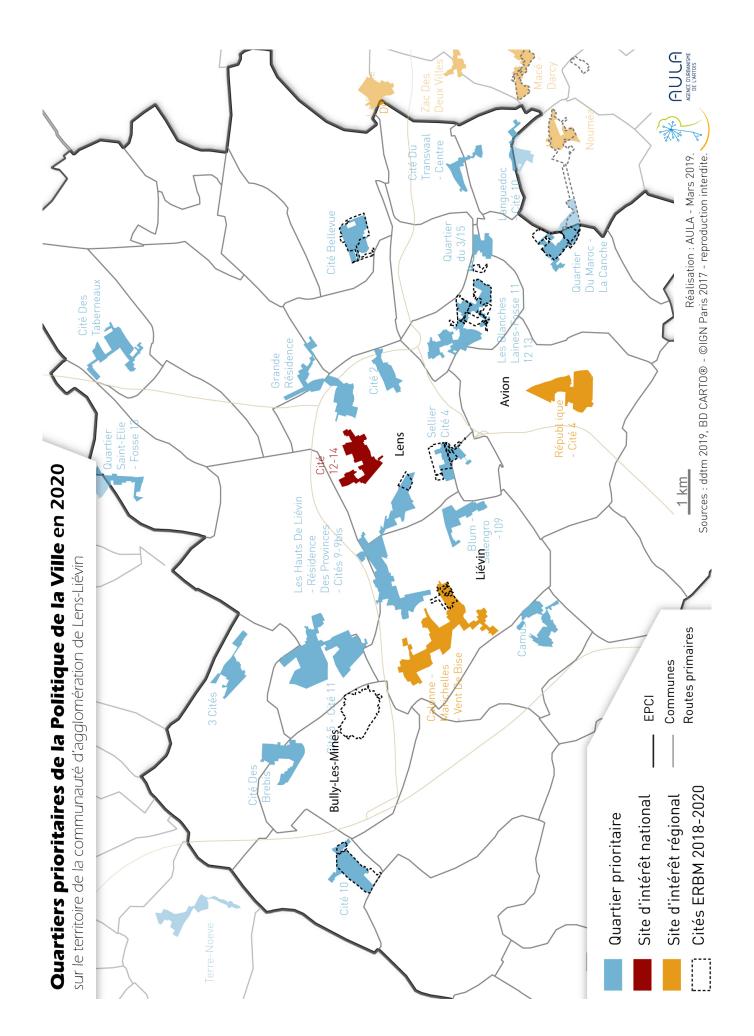
D'après les données Déplacements domicile-travail et domicile-étude de l'INSEE en 2016, la marche à pieds ne représente que 5% des déplacements sur la CALL, contre 6% en 2006. N'ayant pas de distinction entre l'usage du vélo et deux roues motorisé, nous ne pouvons mesurer que la marche à pied comme mode de déplacements actifs.

Une étude sur la pratique sportive dans le quartier Saint Albert à Liévin a été menée par l'Université d'Artois et la CALL dans le cadre du dispositif Liv Lab Sport. L'enquête menée auprès des adultes du quartier soulève que ceux-ci ont "une tolérance et une préférence pour des efforts de faible intensité. Ceci n'est pas en lien avec le niveau de condition physique, c'est-à-dire avec le fait d'être actifs ou inactifs mais renseigne un état motivationnel qu'il est important de respecter." (p20) Ainsi, les modes de déplacements actifs peuvent être promus pour répondre à une activité physique peu intense mais pas nécessairement inefficace.

Conclusion

- A l'échelle de l'agglomération et à l'échelle des quartiers prioritaires, plus d'hommes que de femmes sont licenciés sportifs. En effet, en 2016, 72,5% des licenciés sportifs habitant en quartiers prioritaires sont des hommes (67,2% pour l'agglomération).
- Les licenciés sportifs de l'agglomération sont particulièrement jeunes, puisque 60,1% ont moins de 20 ans. Cela ne signifie pas que les personnes moins jeunes ne font pas de sports, mais peut-être privilégient-elles les activités sportives qui se déroulent en dehors des associations et fédérations.
- Comme dans d'autres territoires, on observe un recrutement genré dans les sports pratiqués sur le territoire par les licenciés sportifs. Cette distribution genrée est plus faible dans les quartiers prioritaires en ce qui concerne les sports « masculins », mais est plus importante pour les sports « féminins ».
- Le territoire est bien desservi par les bibliothèques et médiathèques. Cependant, une part faible de la population est inscrite dans ce type de structure (9,5%) et le nombre de prêts par emprunteur est plus faible qu'à l'échelle nationale.
- Les structures artistiques sur le territoire sont de deux sortes : associatives et municipales. Ainsi, le maillage en termes de structures tournées vers les activités artistiques est important. Ces structures proposent majoritairement une offre d'enseignement musical, de danse, d'art dramatique et d'arts plastiques.

FICHES QUARTIERS





MÉTHODOLOGIE

Sources des données et avertissements méthodologiques

Pour les quartiers situés sur deux agglomérations c'est la CA de Lens-Liévin qui est prise comme référence et point de comparaison. En revanche, les quartiers situés sur plusieurs communes sont comparés à une moyenne faite à partir des données sur les différentes communes.

- Démographie: Les données sont issues du Recensement de la Population 2015, à l'exception des données sur le nombre d'habitants de chaque quartier qui sont issues d'un Recensement de 2013. Les données sur les allocataires de la CAF sont issues des Fichiers CNAF 2017 traitées par l'INSEE aux échelles des guartiers.
- Revenus des habitants: Les données sont issues du Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) du millésime 2015, à l'exception des données sur les allocataires de la CAF dont les revenus sont constitués à 100% de prestations sociales (2017).
- Demandeurs d'emploi : Les données concernant les demandeurs d'emploi sont produites par Pôle Emploi-Dares (Ministère du Travail) et concernent les demandeurs d'emploi au 31/12/2018 et au 31/12/2017 pour les niveaux de diplômes. Les données sur le taux d'emploi des 15 - 64 ans sont tirées du Rencensement de la Population 2015.
- Éducation: Les données sur l'éducation sont produites par le Ministère de l'Education Nationale pour l'année 2017. Les données sur les retards scolaires, l'origine sociale des élèves et les choix de filières dans le secondaire concernent les collégiens hors UPE2A, ULIS et SEGPA. La donnée sur la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est issue du recensement de la population 2015.
- Santé: Les données sur la santé présentées dans les fiches quartiers ont été fournies par la CPAM de l'Artois pour l'année 2018. Les données sur les allocataires de la CAF de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) sont issues des Fichiers CNAF 2017 traitées par l'INSEE aux échelles des quartiers.
- Habitat: Les données concernant l'habitat sont tirées des Fichiers foncier 2018.

Clés de lecture des fiches quartiers

En complément de la synthèse de la situation socio-économique de chaque quartier, des pictogrammes associés à chacune des thématiques traitées serviront à alerter sur la bonne ou mauvaise santé des quartiers prioritaires.



Les pictogrammes de couleur **verte** indiquent que le quartier jouit d'une situation plus favorable que la moyenne sur cette thématique, ceux de couleur **grise** indiquent que le quartier se situe dans la moyenne des autres quartiers prioritaires et les pictogrammes **rouges** indiquent que le quartier est dans une situation difficile.

Ci-dessous, se trouve la liste du ou des indicateurs sélectionnés sur chacune des thématiques pour situer les quartiers prioritaires de la CA Lens-Liévin entre eux.



Démographie : part de familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF ; part des allocataires isolés parmi les foyers allocataires de la CAF; part des foyers allocataires de la CAF percevant le RSA



Santé : part de bénéficiaires de la CMUC ; part des personnes sans mutuelle; part de bénéficiaires en Affection Longue Durée; part de bénéficiaires de l'ACS.



Revenus des habitants : part des ménages imposés ; part des foyers allocataires dont 100% des revenus sont issus de prestations sociales ; revenu médian disponible par UC.



Demandeurs d'emploi et l'insertion : part des demandeurs d'emploi au RSA ; part des demandeurs d'emploi dont le diplôme le plus élevé est inférieur au CAP et BEP ; part des demandeurs d'emploi dont le diplôme le plus élevé est supérieur au Baccalauréat.



Éducation : taux de retard à l'entrée en 3ème ; part des élèves en filières générales; part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi.



Habitat : indice de fragilité des quartiers en 2016. L'indice de fragilité croise 4 indicateurs : le pourcentage des ménages percevant les APL, le pourcentage des ménages dont les revenus sont en dessous des plafonds PLAI ; le pourcentage de mobilité ; le pourcentage d'impayé de plus de trois mois.



Équipement: Pour chaque quartier prioritaire, un recensement des équipements et services de proximité a été réalisé afin de pouvoir qualifier l'offre présente dans chaque quartier et leur zone tampon de 300 ou 500 mètres. C'est principalement la diversité de l'offre plutôt que la quantité de celle-ci qui est qualifiée. Trois catégories d'offre ont été déterminées: 1) Une offre de proximité indispensable; 3) Une offre de proximité limitée.

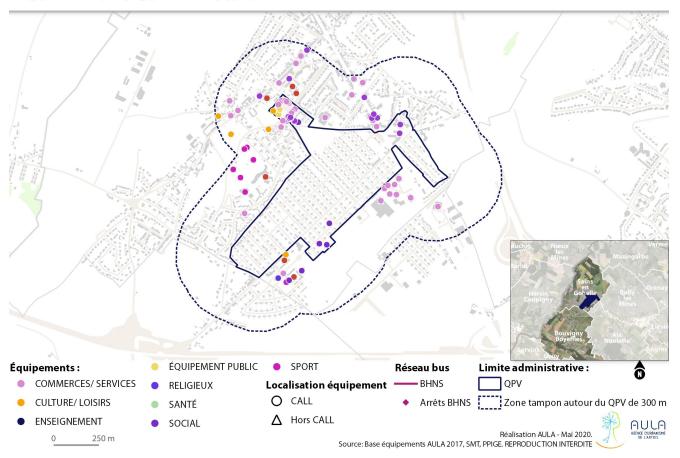
L'offre de proximité indispensable reprend les équipements répondant aux besoins du quotidien (école maternelle ou élémentaire, commerce alimentaire de proximité, équipements de santé, commerce du quotidien). L'offre de proximité développée regroupe les équipements cités précédemment ainsi que la présence d'un bureau de poste et/ou d'un terrain de sport. L'offre de proximité limitée regroupe au moins un des éléments cités ci-dessus. Elle offre peu de services, mais se trouve à proximité du centreville ou d'une zone commerçante.

Cité 10

En 2013, 1 610 personnes habitaient la Cité 10, soit 25,3% de la population de la commune de Sains en Gohelle (6 363 habitants en 2015).



ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Cité 10



Synthèse:















La situation socio-économique de la commune de Sains-en-Gohelle est proche, voire parfois un peu meilleure que celle de l'agglomération. En effet, le revenu médian des habitants y est plus élevé, tout comme la part de ménages imposés. Le quartier Cité 10 se situe donc dans une commune où le contexte socio-économique est plus favorable que d'autres communes, mais regroupe une population en difficulté sociale et économique.

Bien que la situation financière des habitants de la Cité 10 soit légèrement meilleure que celle des habitants des autres quartiers prioritaires de l'agglomération et qu'une partie de la cité va être rénovée dans le cadre de l'ERBM, on remarque une problématique liée à l'accès aux droits de santé comme l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) ou les mutuelles.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 à l'échelle de la commune et de 1,2 à l'échelle de l'intercommunalité. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,5%) que dans l'EPCI (8,4%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 15,5% de ceux de la commune et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part nettement plus importante d'allocataires isolés dans le quartier (46,8%) en comparaison de la commune (37,6%) et de l'EPCI (37,8%). On observe cependant un faible écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (23,5%) et dans l'EPCI (23,2%), en comparaison avec la commune (18,3%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, 13% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans. C'est autant que sur la commune et légèrement plus que sur la CA de Lens-Liévin (11%), mais en baisse par rapport à 2015 dans le quartier (14%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 53% sont inscrits en filière générale et technologique (65% pour la commune et 60% pour l'EPCI) et 47% sont inscrits en filière professionnelle (35% pour la commune et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 36% dans le quartier Cité 10, de 25% à Sains-en-Gohelle et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL. Ainsi, les jeunes du quartier semblent plus fréquemment occuper un emploi, être scolarisés ou suivre des études que les autres jeunes des quartiers prioritaires.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 261 habitants du quartier étaient sans mutuelle soit 14,9%, alors que c'était le cas de 14,3% de ceux de l'agglomération. 82, soit 4,7% d'habitants, bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 22,5% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%). La cité 10 fait partie des 6 quartiers ayant la plus faible part de bénéficiaires de la CMU-C et de l'ACS et ayant la part de personnes sans mutuelle la plus élevée.

En 2018, 16,9% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 5,5% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 18,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Sains-en-Gohelle est dans une situation financière meilleure que la population générale de l'agglomération. En revanche, on constate un écart important entre les habitants de la Cité 10 et ceux de la commune. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 21,1%, soit beaucoup moins que sur la commune (40,4%) ou l'EPCI (38,2%). Cette même année, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 159€ dans le quartier, de 17 087€ dans la commune et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 25% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus que sur la commune (19%) et l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 43,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier Cité 10 ayant un emploi était de 41,9%, soit moins que dans la commune (55,9%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 214 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 91 femmes et 123 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 36,4% (22,9% pour la commune et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins jeunes ou moins âgés que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 21% ont moins de 26 ans (22,5% commune et 21,8% CALL); 56,6% ont entre 26 et 49 ans (53,1% commune et 57% CALL); 22,4% plus de 49 ans (24,4% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité 10 ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 15,9% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (13,3% commune et 15,6% EPCI); 52,4% ont un niveau CAP-BEP (47,3% commune et 46,5% EPCI); 24,7% ont un niveau Bac (25,9% commune et 24,4% EPCI); 7% ont un niveau supérieur au Bac (13% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2013, on comptabilisait 693 logements sur le quartier, dont 591 dans le parc social et 102 dans le parc privé. L'habitat est majoritairement individuel (81,4%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (18,6%). Les logements sont plutôt grands (74m²) et correspondent à l'accueil de familles (maisons avec jardins). Toutefois, en 2013, 8,2% des logements de la cité étaient vacants.

Le quartier Cité 10 fait partie des quartiers concernés par la première programmation triennale de l'ERBM. Dans le cadre de l'opération, au moins 163 logements du bailleurs Maisons et Cités devraient être réhabilités. En plus des réhabilitations de logements, le quartier Cité 10 fera l'objet de rénovation et d'aménagement urbain.

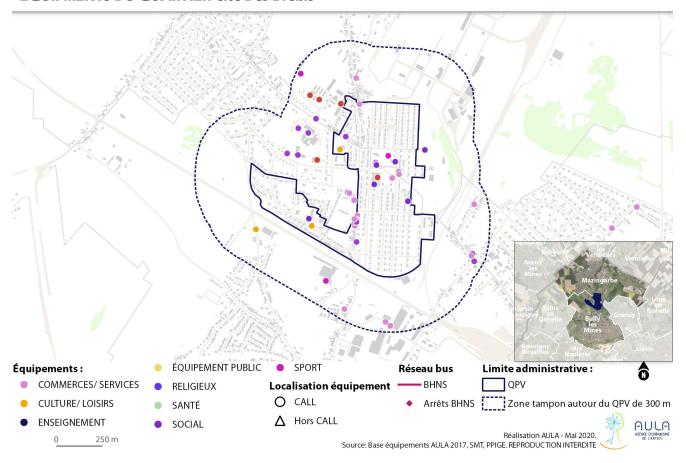
Cité des Brebis

Celui-ci est à

En 2013, 2 318 habitants résidaient dans le quartier Cité des Brebis. Celui-ci est à cheval sur les communes de Mazingarbe (7 970 habitants en 2015) et Bully-les-Mines (12 512 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Cité Des Brebis



Synthèse :















Alors que la situation socio-économique des habitants de la commune de Bully-les-Mines est équivalente à celle de ceux de l'agglomération, la situation est plus difficile pour les habitants de Mazingarbe. On observe par ailleurs un écart important en termes de revenus entre les habitants de la Cité des Brebis et les habitants de Bully-les-Mines ou Mazingarbe.

Par ailleurs, la Cité des Brebis est l'un des quartiers prioritaires pour lesquels on observe : une part faible des lycéens inscrits dans une filière générale ou technologique et une des parts les plus élevées de population couverte par la CPAM en ALD (17,4%).

Le quartier et sa zone tampon sont dotés d'équipements publics et de quelques commerces.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que les communes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,6 à Mazingarbe et de 1,2 à Bully-les-Mines. Il était de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,8%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,1%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 19% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 17,4% de ceux de Bully-les-Mines, de 16,6% de ceux de Mazingarbe et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part plus importante d'allocataires isolés dans le quartier (43,3%) en comparaison de Bully-les-Mines (36,2%), Mazingarbe (33,3%) et de l'EPCI (37,8%). On observe également un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (28,1%), à Bully-les-Mines (21,3%), Mazingarbe (20,8%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique. Par ailleurs, les données communales fournies par l'INSEE sont une moyenne des deux communes sur lesquelles se situe le quartier.

En 2017, 7% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans. C'est moins que sur les communes (9%) et que sur la CA de Lens-Liévin (11%), mais en baisse par rapport à 2015 dans le quartier (12%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 31% sont inscrits dans une filière générale et technologique (54% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 69% sont inscrits dans une filière professionnelle (46% pour les communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 43,4% dans le quartier Cité des Brebis, de 33% dans les communes et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 14,7% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 6,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 36,2% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17,4% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 5,4% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,2% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Tandis que la population de Bully-les-Mines est dans une situation financière équivalente à celle de la population générale de l'EPCI, les habitants de Mazingarbe sont dans une situation financière plus difficile. On constate par ailleurs un écart important entre les habitants de la Cité des Brebis et ceux des deux communes. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 19%, soit beaucoup moins que sur la commune de Bully-les-Mines (38,2%), Mazingarbe (33,2%) ou l'EPCI (38,2%). Cette même année, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 811€ dans le quartier, de 16 594€ à Bully-les-Mines, de 15 935€ à Mazingarbe et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 23,6% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Bully-les-Mines (19,4%), Mazingarbe (18,4%) et l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 46,8% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier Cité des Brebis ayant un emploi était de 40,5%, soit moins que dans les communes (52,9%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 323 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 124 femmes et 199 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 32,5% (22,2% pour les communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins jeunes ou moins âgés que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 21% ont moins de 26 ans (21,9% communes et 21,8% CALL); 60,1% ont entre 26 et 49 ans (57,3% communes et 57% CALL); 18,9% ont plus de 49 ans (20,8% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité des Brebis ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de l'EPCI. En effet, en 2017, 19,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15,3% communes et 15,6% EPCI); 54,6% ont un niveau CAP-BEP (49,9% communes et 46,5% EPCI); 19,5% ont un niveau Bac (23,8% communes et 24,4% EPCI); 6,5% ont un niveau supérieur au Bac (10,8% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2013, on comptabilisait 962 logements sur le quartier, dont 829 dans le parc social et 133 dans le parc privé. L'habitat est majoritairement individuel (76,2%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (23,8%).

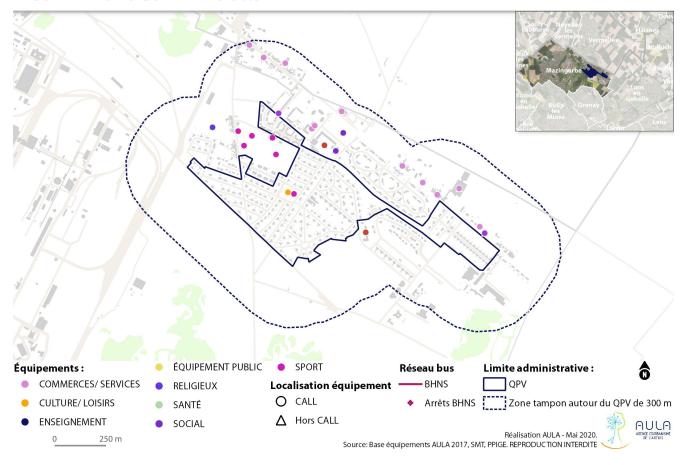
Par ailleurs, le quartier a fait l'objet de rénovations urbaines. En effet, en 2017-2018, le bailleur Maisons et Cités a bâti 10 nouveaux logements locatifs. De plus, en face de ce programme, 16 lots libres de constructeurs étaient mis en vente par Territoires 62 en 2017. En 2020, de nouveaux lots libres de constructeurs sont mis en vente aux abords du quartier.

3 Cités



En 2013, 1 232 personnes habitaient le quartier 3 Cités, soit 15,5% de la population de la commune de Mazingarbe (7 970 habitants en 2015).

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER 3 Cités



Synthèse:















La situation socio-économique des habitants de Mazingarbe est moins bonne que celle des habitants d'autres communes de l'agglomération. En effet, le revenu médian y est plus faible, tout comme la part de ménages imposés. Le quartier 3 Cités se situe donc dans une commune où le contexte socio-économique est moins favorable que d'autres.

Néanmoins, le quartier 3 Cités est celui avec la plus faible part d'allocataires de la CAF percevant le RSA ou dont les revenus sont à 100% dépendants des prestations sociales. De plus c'est l'un des quartiers avec une des parts les plus faibles de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

De plus, on trouve dans le quartier et ses alentours des équipements scolaires, sportifs, sociaux, de santé et des commerces.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,1 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,6 à Mazingarbe et de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,4%) qu'à Mazingarbe (7,4%) et l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,9%) que dans la commune (36%) et l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 19% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,6% de ceux de Mazingarbe et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part légèrement plus importante d'allocataires isolés dans le quartier (35%) en comparaison de la commune (33,3%), mais plus faible que dans l'EPCI (37,8%). On observe également un écart relativement faible entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (22,4%), à Mazingarbe (20,8%) et dans l'EPCI (23,2%).

Demandeurs d'emploi

En 2015, la part des 15-64 ans du quartier 3 Cités ayant un emploi était de 40,9%, soit moins que dans la commune (52,6%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 172 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 16,3% (20,9% pour la commune et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont les mêmes caractéristiques d'âge que ceux de Mazingarbe et de l'agglomération. 21,5% ont moins de 26 ans (22,2% commune et 21,8% CALL); 57% ont entre 26 et 49 ans (56,8% commune et 57% CALL); 21,5% ont plus de 49 ans (21% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier 3 Cités ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 18,9% ont un niveau inférieur au CAPBEP (15% commune et 15,6% EPCI); 55,8% ont un niveau CAP-BEP (52,5% commune et 46,5% EPCI); 17,9% ont un niveau Bac (21,6% commune et 24,4% EPCI); 7,4% ont un niveau supérieur au Bac (10,7% commune et 13,3% EPCI).

Santé

Le quartier 3 Cités est le quartier ayant la part de bénéficiaires CPAM sans mutuelle la plus élevée. En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 19,7% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 5,5% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 22,7% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 14,7% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est moins que la moyenne des quartiers prioritaires (16,7%) et que la CALL (18,4%). Cela peut être interprété comme un meilleur état de santé de la population de ce quartier en comparaison des autres quartiers. En 2018, 6,3% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,2% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Les habitants de Mazingarbe sont dans une situation financière plus difficile que la population générale de l'EPCI. Alors que pour certains quartiers, on constate un écart important entre les habitants et ceux des communes, cet écart est plus réduit entre le quartier des 3 Cités et la commune de Mazingarbe. En 2014, la part de ménages imposés dans le quartier est de 23,7%, alors qu'elle est de 35,6% à Mazingarbe et de 40,8% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 086€ dans le quartier, de 15 935€ à Mazingarbe et de 16 556€ dans l'EPCI

En 2017, 17,6% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est moins qu'à Mazingarbe (18,4%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 41,9% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté. C'est l'un des 6 taux les plus faibles parmi les quartiers prioritaires de la CALL (cf. Tableau Revenu dans les annexes).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés a augmenté sur le quartier et la commune entre 2015 et 2017. En 2017, 12% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 7% en 2015). C'est autant que sur la commune et légèrement plus que sur la CA de Lens-Liévin (11%). En 2015, cette part était de 10% à l'échelle de l'EPCI et de 7% à Mazingarbe.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 43% sont inscrits dans une filière générale et technologique (44% pour la commune et 60% pour l'EPCI) et 57% sont inscrits dans une filière professionnelle (56% pour la commune et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier et Mazingarbe auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 40,7% dans le quartier 3 Cités, de 36% à Mazingarbe et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 416 logements sur le quartier, dont 384 dans le parc social, 18 dans le parc privé (dont 13 sont des propriétaires occupants) et 14 vacants. L'habitat est majoritairement individuel (99,8%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (0,2%).

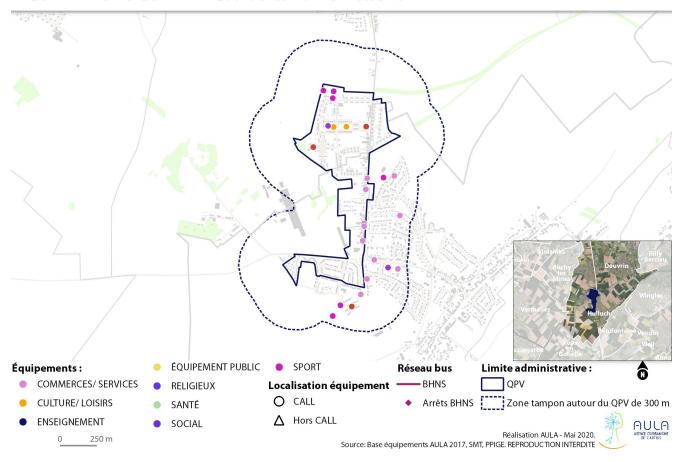
Si le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM, des logements miniers ont été réhabilités récemment. Par ailleurs, aux frontières ouest et est du quartier, quelques projets de lotissements se sont concrétisés par de la construction.

Quartier Saint-Elie Fosse 13

En 2013, 1 332 personnes habitaient le quartier. Celui-ci est à cheval sur les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et de Béthune-Bruay-Artois Lys-Romane et trois communes : Hulluch (3 424 habitants en 2015 - CALL), Haisnes (4 367 habitants en 2015 - CABBALR) et Douvrin (5 143 habitants en 2015 - CABBALR).



ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Quartier Saint-Elie - Fosse 13

















La situation socio-économique des habitants de Hulluch est meilleure que celle des habitants d'autres communes de l'agglomération : le revenu médian y est plus élevé, la part d'allocataires CAF percevant le RSA y est plus faible.

Le quartier Saint-Elie Fosse 13 est l'un des quartiers prioritaires de l'agglomération dans lequel les habitants ont les revenu médian le plus élevé, une part faible d'allocataires de la CAF percevant le RSA, la part la plus faible de ménages dont les revenus sont à 100% constitués de prestations sociales. Autrement dit, la situation socio-économique des habitants de ce quartier est plus favorable que pour les autres quartiers. De même, les problématiques de santé y sont moins prégnantes : part de personnes en ALD faible et part faible d'allocataires de la CAF touchant l'AAH.

Bien que disposant de quelques services et commerces, le quartier est plutôt excentré et éloigné d'une offre commercante diversifiée.

Profil socio-démographique



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que les communes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,3 à l'échelle des trois communes et de 1,2 à celle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,7%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,7%) que dans la CALL (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18,1% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 14,2% de ceux de Hulluch, 13,4% de ceux de Haisnes, 16,7% de ceux de Douvrin et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part légèrement plus importante d'allocataires isolés dans le quartier (34%) en comparaison des communes de Haisnes (28,1%) et Douvrin (25,9%), mais plus faible qu'à Hulluch (36,1%) et que sur la CALL (37,8%). On observe un écart faible entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (23,9%) et dans l'EPCI (23,2%). Cependant, l'écart entre le quartier et les communes est important : Hulluch (15,9%), Haisnes (13,6%) et Douvrin (13,2%).

Scolarité

Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique. Par ailleurs, les données communales fournies par l'INSEE sont une moyenne des trois communes sur lesquelles se situe le quartier.

En 2017, 18% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans. C'est plus que sur les communes (8%) et que sur la CA de Lens-Liévin (11%). En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 39% sont inscrits dans une filière générale et technologique (63% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 61% sont inscrits dans une filière professionnelle (37% pour les communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 32% dans le quartier Saint-Elie Fosse 13, de 22% dans les communes et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux étant en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires, il semble que les jeunes du quartier poursuivent plus souvent des études ou occupent un emploi que ceux habitant dans d'autres quartiers prioritaires.

Santé

En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 15,8% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 4,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 22,3% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%). Cette part relativement plus faible que dans d'autres quartiers peut s'expliquer par des revenus plus élevés dans le quartier. En 2018, 16,1% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux moins élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 5,7% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 8,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



C'est dans le quartier Saint-Elie Fosse 13 que l'on trouve le revenu médian annuel disponible par UC le plus élevé. En effet, en 2015, celui-ci était de 13 809€. Il reste toutefois inférieur à ce que l'on observe dans les communes (Hulluch : 18 622€, Haines : 18 221€, Douvrin : 18 949€) et l'EPCI (16 556€).

En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 22,8%, soit nettement moins que sur les communes de Hulluch (43,5%), Haisnes (39,7%), Douvrin (44,1%) ou la CALL (38,2%).

En 2017, 15,4% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales. C'est plus que dans les communes de Hulluch (13,9%), Haisnes (12,7%) et Douvrin (11,6%), mais moins que dans l'EPCI (21%).

Le quartier est également l'un de ceux dans lequel on observe la plus faible part de la population vivant sous le seuil de pauvreté. En effet, en 2015 cela concernait 39,8% de la population.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier Saint-Elie Fosse 13 ayant un emploi était de 44,6%. Bien qu'inférieur à celui des communes (59,7%) et de la CALL (51,9%), c'est le taux le plus élevé parmi les quartiers prioritaires de la CA de Lens-Liévin.

Au 31 décembre 2018, on recensait 190 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 80 femmes et 110 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 22,1% (16% pour les communes et 22,1% pour la CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement plus jeunes que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 22,6% ont moins de 26 ans (19,6% communes et 21,8% CALL); 59% ont entre 26 et 49 ans (59,3% communes et 57% CALL); 18,4% ont plus de 49 ans (21% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de la CALL. En effet, en 2017, 20,4% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (13,5% communes et 15,6% CALL); 50,6% ont un niveau CAP-BEP (48,4% communes et 46,5% CALL); 19,9% ont un niveau Bac (23,3% communes et 24,4% CALL); 8,5% ont un niveau supérieur au Bac (14,4% communes et 13,3% CALL).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 518 logements sur le quartier, dont 173 dans le parc social, 304 dans le parc privé* et 41 vacants. L'habitat est majoritairement individuel (95,8%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (4,2%). Parmi les logements du parc privé, 209 sont en location et 95 sont occupés par leur propriétaire.

Si le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM, des logements miniers ont été réhabilités récemment. Par ailleurs, au nord du quartier dans la commune d'Hulluch, 15 logements locatifs ont été construits par le bailleur Maisons et Cités.

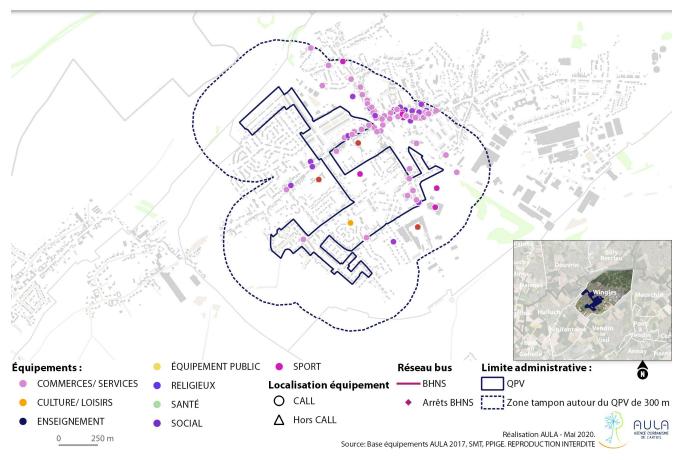
^{*} Une grande partie de ces logements privés sont la propriété de la Société Civile de gestion du patrimoine immobilier des Houillières.

Cité des Taberneaux

En 2013, 2 301 personnes, soit 27,8% de la population de Wingles (8 268 habitants) habite dans la Cité des Taberneaux.

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Cité Des Taberneaux



Synthèse:















Les habitants de Wingles ont des caractéristiques sociodémographiques et économiques proches de celles des habitants des autres communes de l'agglomération. Néanmoins, on observe un écart important entre les habitants du quartier et de la commune.

Pour autant, la Cité des Taberneaux n'est pas le quartier prioritaire de la CA de Lens-Liévin regroupant le plus une population en grande difficulté. En effet, les revenus des habitants sont dans la moyenne des quartiers, voire un peu meilleurs, de même pour l'état de santé et de couverture santé.

Si le quartier bénéficie dans sa proximité (rayon de 300 mètres) d'une offre de services publics, de santé et de commerces, celui-ci est plutôt résidentiel. La desserte en transports en communs du quartier peut venir rendre difficile l'accès à certains services : le quartier n'est pas desservi par le BHNS et les trois lignes de bus qui passent à Wingles ont des passages toutes les demi-heures ou heures en heure de pointe la semaine.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,1 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 à Wingles et de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,5%) que dans la commune (7,6%) et l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,9%) que dans la commune (33,9%) et l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18,5% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,1% de ceux de Wingles et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part plus faible d'allocataires isolés dans le quartier (31,4%) que dans la commune (32,4%) et l'EPCI (37,8%). On observe également un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (25,2%), à Wingles (18,5%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur la scolarité précoce et le retard scolaire en 3^{ème} dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, on observe un retard scolaire à l'entrée en $6^{\text{ème}}$ plus important dans le quartier (15%) que dans la commune (9%) ou l'EPCI (8%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 45% sont inscrits dans une filière générale et technologique (54% pour Wingles et 60% pour l'EPCI) et 55% sont inscrits dans une filière professionnelle (46% pour la commune et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier et Wingles auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 36% dans la Cité des Taberneaux, de 30% à Wingles et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 14,2% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 3,7% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 25% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est légèrement plus que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 4,5% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI. C'est le taux le plus bas de tous les quartiers prioritaires de l'agglomération.

En 2017, 8,2% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Wingles est dans une situation financière proche de celle de la population générale de l'agglomération. En revanche, on constate un écart important entre les habitants de la Cité des Taberneaux et ceux de Wingles. En effet, en 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 23,4%, alors qu'elle est de 36,5% à Wingles et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 289€ dans le quartier, de 16 780€ à Wingles et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 23,5% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Wingles (16,7%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 41,1% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté. C'est l'un des 6 taux les plus faibles parmi les quartiers prioritaires de la CALL (cf. Tableau Revenu dans les annexes).

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans de la Cité des Taberneaux ayant un emploi était de 43,9%, soit moins qu'à Wingles (53,4%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 307 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 130 femmes et 177 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 23,5% (18,8% pour Wingles et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins jeunes ou moins âgés que ceux de Wingles et de l'agglomération. 17,9% ont moins de 26 ans (19,6% commune et 21,8% CALL); 64,8% ont entre 26 et 49 ans (59,6% commune et 57% CALL); 17,3% ont plus de 49 ans (20,8% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité des Taberneaux ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de l'EPCI. En effet, en 2017, 17,8% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (14,9% commune et 15,6% EPCI); 49,6% ont un niveau CAP-BEP (46,8% commune et 46,5% EPCI); 26,2% ont un niveau Bac (25,8% commune et 24,4% EPCI); 6,1% ont un niveau supérieur au Bac (12,3% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 766 logements sur le quartier, dont 485 dans le parc social, 218 dans le parc privé et 63 vacants. L'habitat est majoritairement individuel (91%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (9%).

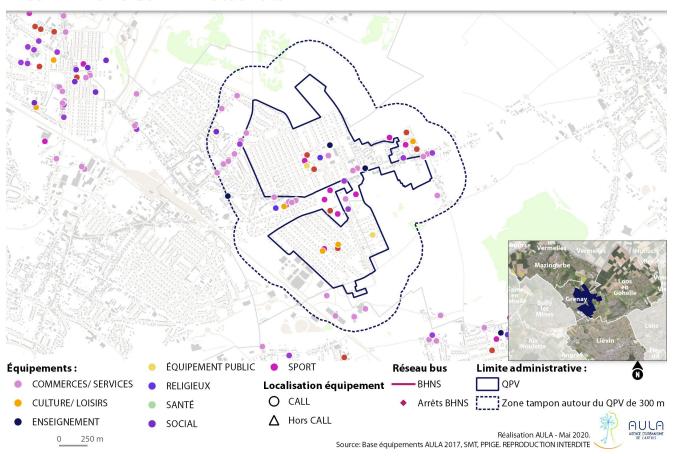
Bien que le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM, des réhabilitations de logements miniers ont été réalisées, notamment dans le sudouest du quartier et sa proximité. A ces rénovations dans ce secteur s'ajoute durant les années 2010, la construction de nouveaux logements, pour certains sociaux (24 logements locatifs construits par Maisons et Cités).

Cité 5 - Cité 11

Le quartier Cité 5 - Cité 11 est à cheval sur les communes de Grenay (6 914 habitants en 2015) et Loos-en-Gohelle (6 568 habitants en 2015). En 2013, 3 847 personnes habitaient le quartier.

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Cité 5 - Cité 11



Synthèse:















La situation socio-économique de la commune de Grenay est légèrement moins bonne que celle des autres communes de l'agglomération, tandis que celle de Loos-en-Gohelle est plus favorable. Les habitants du quartier Cité 5-11 connaissent pour leur part des situations plus difficiles que celles des habitants de Grenay et Loos-en-Gohelle.

Pour autant, le quartier Cité 5 - Cité 11 connaît une population moins en difficulté ou dans la moyenne des autres quartiers prioritaires de l'agglomération: part de familles monoparentales et d'allocataires isolés plus faible et part plus faible des allocataires de la CAF bénéficiaires du RSA. On observe également une situation scolaire un peu meilleure que dans les autres quartiers, notamment pour la poursuite de la scolarité en filières générales et technologiques.

Le quartier est bien doté en équipements, qu'ils relèvent de l'éducation, du sport, des loisirs, commerces et services.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que les communes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,2 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 à l'échelle de Grenay et de Loos-en-Gohelle, et de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,4%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (38,8%) que dans l'apglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 17,3% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 15,1% de ceux de Grenay, de 16,2% de ceux de Loos-en-Gohelle et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part équivalente d'allocataires isolés dans le quartier (33,2%) en comparaison de Grenay (33,3%), Loos-en-Gohelle (33,1%). En revanche elle est inférieure à celle de l'EPCI (37,8%). On observe par ailleurs un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (26,9%), à Grenay (22,2%), Loos-en-Gohelle (20,9%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité

Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique. Par ailleurs, les données communales fournies par l'INSEE sont une moyenne des deux communes sur lesquelles se situe le quartier.

En 2017, 12% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans. C'est légèrement plus que sur les communes (11%) et que sur la CA de Lens-Liévin (11%), et en augmentation par rapport à 2015 dans le quartier (7%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 49% sont inscrits dans une filière générale et technologique (58% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 51% sont inscrits dans une filière professionnelle (42% pour les communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 40,6% dans le quartier Cité 5 - Cité 11, de 31% dans les communes et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL, le quartier se situe dans la moyenne.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 14,5% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 5,6% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 26% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 16,6% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement moins élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 4,8% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,6% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Tandis que la population de Loos-en-Gohelle est dans une situation financière meilleure que celle de la population générale de l'EPCI, les habitants de Grenay sont dans une situation financière plus difficile. On constate par ailleurs un écart entre les habitants du quartier Cité 5 - Cité 11 et ceux des deux communes. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 21,1%, soit moins que sur la commune de Grenay (28,8%), Loos-en-Gohelle (45,3%) ou l'EPCI (38,2%). Cette même année, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 417€ dans le quartier, de 14 837€ à Grenay, de 18 036€ à Loos-en-Gohelle et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 24,1% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Grenay (20,4%), Loos-en-Gohelle (19,4%) et l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 39,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier Cité 5 - Cité 11 ayant un emploi était de 42,3%, soit moins que dans les communes (52%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 486 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 207 femmes et 279 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 24,9% (19,4% pour les communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont les mêmes caractéristiques d'âge que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 22,6% ont moins de 26 ans (23,1% communes et 21,8% CALL); 57,4% ont entre 26 et 49 ans (57% communes et 57% CALL); 20% ont plus de 49 ans (19,9% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité 5 - Cité 11 ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de l'EPCI. En effet, en 2017, 19,3% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (14,9% communes et 15,6% EPCI) ; 52,7% ont un niveau CAP-BEP (48,4% communes et 46,5% EPCI) ; 22,5% ont un niveau Bac (25,7% communes et 24,4% EPCI) ; 5,3% ont un niveau supérieur au Bac (10,7% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 1 406 logements sur le quartier. Parmi ces logements, 1 158 sont du parc social, 173 sont dans le parc privé et 75 sont vacants. Parmi les 173 logements du parc privé, 102 sont occupés par leurs propriétaires et 71 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (95,5%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (4,5%).

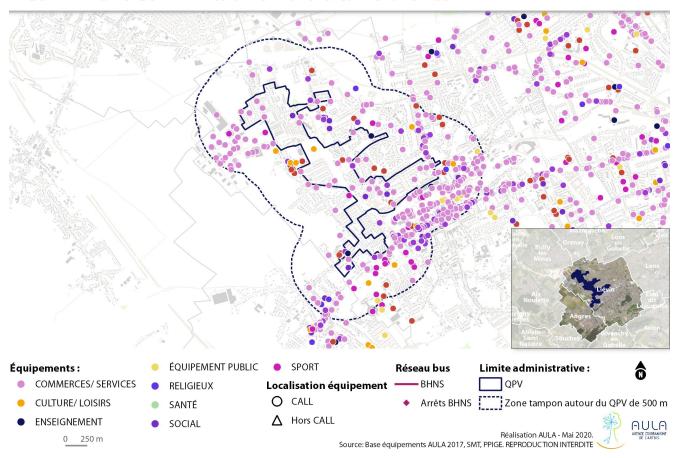
Le quartier ne semble pas avoir fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM. Par ailleurs, peu de projets de constructions ou de réhabilitations semblent avoir été opérés sur le quartier, au cours des années 2010.

Calonne-Marichelles-Vent de Bise

En 2013, on comptabilisait 7 071 habitants dans le quartier, soit 22,6% de la population de la commune de Liévin (31 237 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Calonne - Marichelles - Vent De Bise



Synthèse:















La population de Liévin est dans une situation financière moins bonne que celle de la population générale de l'agglomération. On constate par ailleurs que les habitants du quartier Calonne-Marichelles-Vent de Bise sont dans une situation économique plus difficile que celle que l'on peut observer sur la commune.

Bien que les habitants du quartier connaissent d'importantes difficultés sociales (part importante de bénéficiaires de la CAF dont les revenus sont composés à 100% de prestations sociales, part élevée de 16-25 non scolarisés et sans emploi), celui-ci reste dans la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL.

Par ailleurs, le quartier et sa zone tampon sont très bien dotés en équipements qu'ils soient publics (enseignement), commerciaux, de loisirs ou de santé. Cela peut s'expliquer par la proximité du sud du quartier avec la zone commerciale de Liévin.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,7 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,2 à Liévin et sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (5,4%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (38,2%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 19,8% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,7% de ceux de Liévin et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense également une part plus élevée d'allocataires isolés dans le quartier (43,4%) que dans la commune (41,1%) et l'EPCI (37,8%). On observe par ailleurs un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (35,9%), à Liévin (27,5%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est la même sur le quartier et la commune en 2015 et 2017. En 2017, 10% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 11% en 2015). C'est légèrement moins que sur la CA de Lens-Liévin en 2017 (11%), contre 10% en 2015.

En 2017, on observe un retard scolaire à l'entrée en 6ème plus important dans le quartier (14%) que dans la commune (9%) ou l'EPCI (8%). En revanche, le retard scolaire à l'entrée en 3ème est légèrement inférieur dans la commune (9%) en comparaison du quartier (11%) et de l'EPCI (12%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 40% sont inscrits dans une filière générale et technologique (51% pour Liévin et 60% pour l'EPCI) et 60% sont inscrits dans une filière professionnelle (49% pour Liévin et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Liévin et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 48,5% dans le quartier, de 35% à Liévin et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 13,2% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 13,6% de celles de Liévin et 14,3% de celles de l'agglomération. 5,9% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,9% et 4,1% à l'échelle de Liévin et de la CALL. 35,3% bénéficiaient de la CMU-C (Liévin : 22,8%, CALL: 17,8%).

En 2018, 17% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux très proche de celui des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais plus faible que l'EPCI (18,4%). En 2018, 4,8% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,5% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 20,2%, alors qu'elle est de 34,1% à Liévin et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 977 $\mathrel{\@ifnextchar[$

En 2017, 32,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Liévin (25,6%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 44,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 37,3%, soit moins qu'à Liévin (46,7%) et dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 892 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 388 femmes et 504 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 32,3% (24,7% pour Liévin et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont plus jeunes que ceux de Liévin et de l'agglomération. 24,4% ont moins de 26 ans (21,8% commune et 21,8% CALL); 56,1% ont entre 26 et 49 ans (57,2% commune et 57% CALL); 19,5% ont plus de 49 ans (21% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Calonne-Marichelles-Vent de Bise ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 19,9% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,1% commune et 15,6% EPCI); 48,9% ont un niveau CAP-BEP (48,1% commune et 46,5% EPCI); 22,2% ont un niveau Bac (22,6% commune et 24,4% EPCI); 8,9% ont un niveau supérieur au Bac (12,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 3 025 logements sur le quartier, dont 2 288 dans le parc social, 452 dans le parc privé et 285 vacants. Parmi les logements du parc privé, 329 sont occupés par leurs propriétaires et 123 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (58,8%), tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (41,2%).

Une partie au sud-ouest du quartier, composée de logements collectifs, fera l'objet d'opérations de renouvellement urbain dans les années à venir, dans le cadre du NPNRU. Des logements collectifs (Pas de Calais Habitat) ont été démolis au centre du quartier au début des années 2010. Cette rénovation du quartier a conduit à la construction de nouveaux logements collectifs, par le même bailleur, et individuels. D'autres logements collectifs ont été démolis au milieu des années 2010, à l'est du quartier, rue Salvador Allende (Résidence les Merles, les Pinsons, etc.).

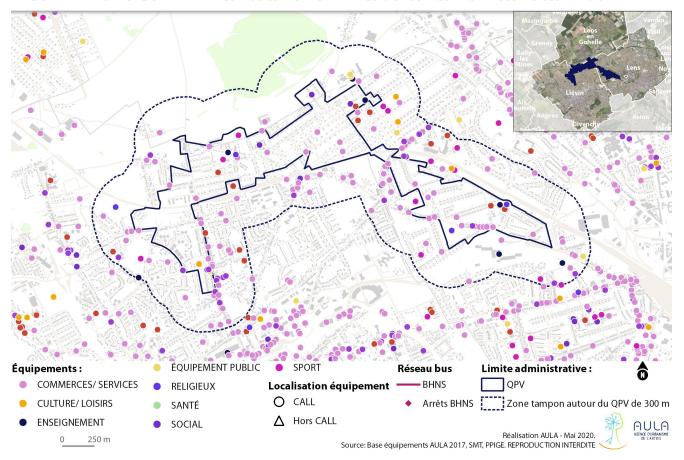
Dans le cadre de l'ERBM (2018-2020), 162 logements du bailleurs SIA et 31 logements Maisons et Cités de la Cité des Genettes seront réhabilités. Entre 2021 et 2027, 228 logements seront réhabilités dans la Cité 2-5 de Calonne (chiffre à stabiliser).

Les Hauts de Liévin - Résidence des Provinces - Cité 9-9 bis

En 2013, 4 819 personnes habitaient le quartier, soit 7% de la population des communes de Lens (30 413 habitants), Loos-en-Gohelle (6 568 habitants) et Liévin (31 237 habitants).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis



Synthèse:















Le quartier est situé sur trois communes dont les situations socio-économiques des habitants sont différentes : elles sont meilleures pour les habitants de Loos-en-Gohelle que pour ceux de Lens et Liévin. On constate par ailleurs un écart entre les habitants du quartier et ceux des trois communes. Néanmoins, le quartier se situe dans la moyenne des quartiers prioritaires en ce qui concerne les caractéristiques socio-démographiques des habitants, leurs revenus ainsi que le taux d'emploi. En revanche, on observe une situation scolaire un peu moins bonne et un écart assez important avec les trois communes.

Toutefois, le quartier est bien doté en équipements. Ceux-ci sont variés et permettent de répondre à de nombreux besoins (enseignement, santé, commerces, culture et loisirs). Le quartier est bien desservi avec les gares de Liévin et Loos-en-Gohelle. En outre, le quartier est situé à proximité d'équipements structurants : Louvre-Lens et Stade Bollaert-Delelis notamment.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que les communes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,9 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,1 à l'échelle de Lens, Liévin et de Loos-en-Gohelle, et de 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (5,6%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,9%) que dans l'apqlomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 16,2% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,7% de ceux de Liévin, 18% de ceux de Lens, de 16,2% de ceux de Loos-en-Gohelle et de 16,5% de ceux de l'EPCI. La part d'allocataires isolés dans le quartier est de 42,2%, alors qu'elle est de 41,1% à Liévin, 33,3% à Lens, 33,1% à Loos-en-Gohelle et de 37,8% dans l'EPCI. On observe par ailleurs un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (28,8%), à Liévin (27,5%), Lens (30%), Loos-en-Gohelle (20,9%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité

Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique. Par ailleurs, les données communales fournies par l'INSEE sont une moyenne des trois communes sur lesquelles se situe le quartier.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est inférieure sur le quartier à celle des communes en 2015 et 2017. En 2017 et 2015, 9% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans, contre 12% à l'échelle des communes pour les deux périodes et 11% et 10% sur la CA de Lens-Liévin en 2017 et 2015.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 38% sont inscrits dans une filière générale et technologique (56% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 62% sont inscrits dans une filière professionnelle (44% pour Liévin et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves des communes de Liévin, Lens et Loos-en-Gohelle et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 31,6% dans le quartier, de 32% dans les trois communes et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé

En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 14,2% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 7% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 26,9% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17,6% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 6,3% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,6% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Tandis que la population de Loos-en-Gohelle connaît une situation financière meilleure de celle de la population générale de l'EPCI, les habitants de Liévin et Lens sont dans une situation financière plus difficile. On constate par ailleurs un écart entre les habitants du quartier et ceux des trois communes, bien que le quartier reste dans la moyenne des quartiers prioritaires. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 20,9%, soit nettement inférieure que sur la commune de Liévin (34,1%), Lens (36,2%), Loos-en-Gohelle (45,3%) ou l'EPCI (38,2%). Cette même année, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 328 € dans le quartier, 15 431 € à Liévin, 15 140 à Lens, 18 036 € à Loos-en-Gohelle et de 16 556 € dans l'EPCI.

En 2017, 25,5% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Loos-en-Gohelle (19,4%) et que sur l'EPCI (21%), équivalent à Liévin (25,6%), mais moins qu'à Lens (27,9%). Par ailleurs, en 2015, 41,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi

En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 38,4%, soit moins que dans les communes (47,1%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 744 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 315 femmes et 429 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 24,3% (25,8% pour les communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont les mêmes caractéristiques d'âge que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 22,5% ont moins de 26 ans (22,3% communes et 21,8% CALL); 56,3% ont entre 26 et 49 ans (56,9% communes et 57% CALL); 21,2% ont plus de 49 ans (20,8% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi des communes et de l'EPCI. En effet, en 2017, 20,4% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,6% communes et 15,6% EPCI); 48,4% ont un niveau CAP-BEP (46,5% communes et 46,5% EPCI); 22,9% ont un niveau Bac (25,7% communes et 24,4% EPCI); 8,3% ont un niveau supérieur au Bac (12,8% communes et 13,3% EPCI).

Habitat

En 2018, on comptabilisait 1 986 logements sur le quartier, dont 1 541 dans le parc social, 184 vacants et 261 dans le parc privé. Parmi les logements du parc privé, 178 sont occupés par leurs propriétaires et 83 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (83%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (14%).

L'Ilôt Parmentier, sur la commune de Lens, est concerné par des rénovations dans le cadre de la première triennale de l'ERBM. Ces rénovations vont venir compléter les actions déjà menées ou prévues dans ce secteur : la transformation de logements miniers en Hôtel du Louvre-Lens, la démolition/reconstruction et réhabilitation. Deux autres secteurs du quartier sont concernés par l'ERBM pour la période (2021-2027) : la Cité Saint Albert et la Cité de la Plaine.

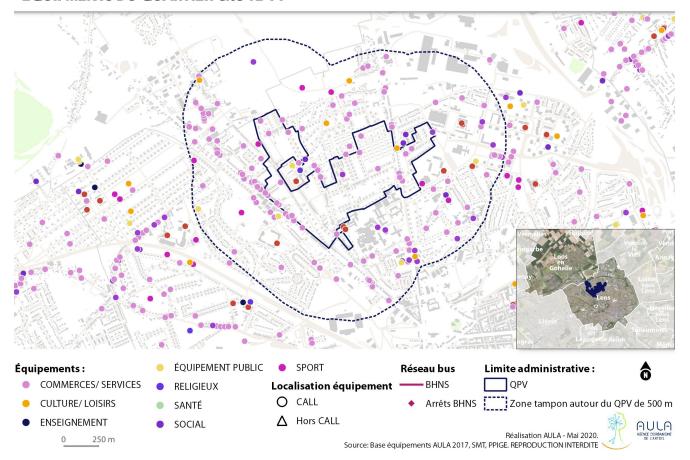
Cité 12-14



En 2013, 2 215 personnes habitaient le quartier Cité 12-14, soit 7,3% de la population de la commune de Lens (30 413 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Cité 12-14



Synthèse :















La situation socio-économique des Lensois est parmi les moins bonnes des communes de l'agglomération. En effet, le revenu médian des habitants est l'un des plus faibles, tout comme la part des ménages imposés.

Le quartier Cité 12-14 connaît pour sa part une population ayant plus de difficultés que celle de la commune: revenu médian plus faible, part plus importante des allocataires de la CAF dont les revenus sont constitués à 100% de prestations sociales. Pour autant il se situe dans la moyenne des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, voire légèrement au dessus, en ce qui concerne les revenus.

Si le quartier en lui-même ne comprend pas de nombreux équipements, l'Est du quartier se situe à proximité du centre-ville de Lens et bénéficie des nombreux services et commerces qu'on y trouve. En plus du BHNS (qui ne dessert que l'Est du quartier), le quartier est desservi par deux autres lignes de bus (la ligne 35 Avion-La Bassée et 41 interne à Lens).



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,5 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1 à Lens et de 1,2 sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,3%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (37,1%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18,8% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 18% de ceux de Lens et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part d'allocataires isolés plus faible dans le quartier (38,9%) que dans la commune (47,3%), mais plus importante que dans l'EPCI (37,8%). On observe une part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA équivalente dans le quartier (29,9%) et la commune (30%), mais supérieure à l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires en 6ème dans le quartier sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés entre 2015 et 2017 est très supérieure sur le quartier (28% et 36%) que sur Lens (15% et 17%) ou l'EPCI (10% et 11%).

En 2017, on observe un retard scolaire à l'entrée en $3^{\grave{e}_{me}}$ plus important dans le quartier (21%) que dans la commune (15%) ou de l'EPCI (8%). Toutefois, celui-ci est en baisse en comparaison de 2015 : 27% pour la Cité 12-14, 22% pour Lens et 17% pour la CALL.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 57% sont inscrits dans une filière générale et technologique (59% pour Lens et 60% pour l'EPCI) et 43% sont inscrits dans une filière professionnelle (41% pour Lens et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront quasiment autant tendance à être inscrits dans une filière générale et technologique, que les élèves de Lens ou de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 38,9% dans le quartier, de 30% à Lens et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est la même dans le quartier et dans l'agglomération (14,3%). 7,7% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 30,2% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 6,6% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,4% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Le quartier bénéficie de la présence du Centre Hospitalier de Lens limitrophe, ce qui compense une offre de santé peu développée.

Revenus



La population de Lens est dans une situation financière moins bonne que celle de la population générale de l'agglomération. On constate par ailleurs que les habitants du quartier Cité 12-14 sont dans une situation économique plus difficile que celle que l'on peut observer sur la commune. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 23,3%, alors qu'elle est de 36,2% à Lens et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 192€ dans le quartier, de 15 140€ à Lens et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 27,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est légèrement moins qu'à Lens (27,9%) et plus que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 43,2% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 35,7%, soit moins qu'à Lens (45,6%) et dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 271 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 108 femmes et 163 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 27,3% (28,5% pour Lens et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont plus jeunes que ceux de Lens et de l'agglomération. 24,7% ont moins de 26 ans (22,4% commune et 21,8% CALL); 54,3% ont entre 26 et 49 ans (57,4% commune et 57% CALL); 21% ont plus de 49 ans (20,2% commune et 21,2% CALL).

La Cité 12-14 est l'un des quartiers prioritaires de l'agglomération dont les demandeurs d'emploi sont les plus diplômés. En effet, en 2017, 19,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (18,6% commune et 15,6% EPCI); 46% ont un niveau CAP-BEP (45,6% commune et 46,5% EPCI); 23,8% ont un niveau Bac (22,6% commune et 24,4% EPCI); 11,1% ont un niveau supérieur au Bac (13,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 1 319 logements sur le quartier, dont 757 dans le parc social, 257 dans le parc privé et 305 vacants. L'habitat est majoritairement individuel (76%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (24%).

Le nombre important de logements vacants peut s'expliquer par le fait que le quartier fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU. En effet, le quartier est inscrit comme site à intérêt national dans le cadre du NPNRU. Des démolitions et réhabilitations d'habitat minier, ainsi que de nouvelles constructions ont été réalisées au Nord du quartier à partir du milieu des années 2010. Des démolitions de logements miniers ont été menées aux abords de l'actuel hôpital, rue de la Bourdonnais. Par ailleurs, en coeur de quartier des maisons ont été réhabilitées.

La cité 14 Est et la Cité des Arbres (zone tampon) seront par ailleurs concernées par l'ERBM (2021-2027).

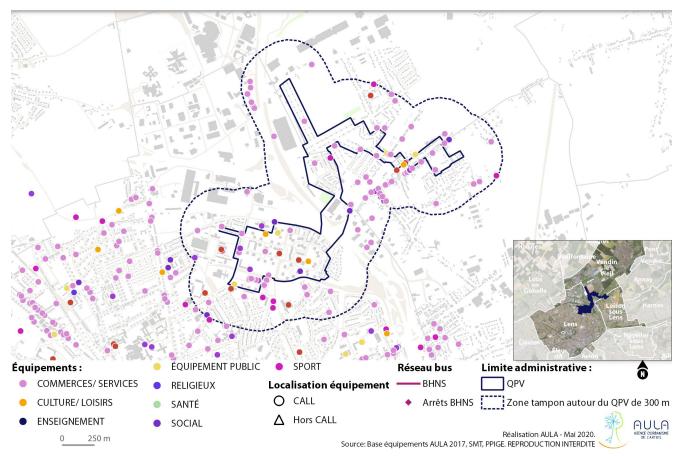
Grande Résidence

située sur

En 2013, 4 803 personnes habitaient le quartier Grande Résidence et la Cité 8 située sur les communes de Lens, Vendin-le-Vieil et Loison-sous-Lens (soit 10,7% de la population de ces trois communes).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Grande Résidence



Synthèse :















Le quartier Grande Résidence est à cheval sur trois communes, dont les caractéristiques des habitants sont différentes. En effet, la situation socio-économique des Lensois est parmi les moins bonnes des communes de l'agglomération : le revenu médian des habitants y est plus faible, les parts d'allocataires CAF percevant le RSA et dont les revenus sont constitués à 100% de prestations sociales y sont plus élevées.

La population qui réside dans le quartier est dans une situation de fragilité économique : revenu médian faible, beaucoup d'allocataires dépendent exclusivement des prestations sociales, les allocataires RSA sont nombreux. Par ailleurs, la part de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est nettement supérieure à la moyenne des quartiers prioritaires de l'agglomération. Enfin c'est dans le quartier Grande Résidence que l'on observe le taux le plus élevé de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Néanmoins, on observe un recours aux droits de santé qui est plutôt bon : part des personnes sans mutuelle parmi les allocataires de la CPAM inférieure à la moyenne de l'agglomération, part supérieure aux autres quartiers de bénéficiaires de la CMU-C, etc. Le quartier est également très bien équipé en services publics, commerces et équipements de santé (pharmacie, médecin généraliste, masseur kinésithérapeute).



En 2015, le quartier avait une population beaucoup plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,1 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,1 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans bien plus faible dans le quartier (3,5%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (40,1%) que dans l'agglomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (21%) à celle des communes (18% pour Lens, 13,8 pour Vendin-le-Vieil et 16,8% pour Loison-sous-Lens), et de l'EPCI (16,5%). De même, la part des allocataires isolés est plus importante dans le quartier (48,1%) que dans les communes (47,3%, 31,6% et 32,6%) et l'agglomération (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est nettement plus élevée sur le quartier (35,3%) que dans les communes (30%, 16% et 22,2%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité

Les données sur la scolarité précoce et les retards scolaires en 6^{ème} dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3ème était plus important sur le quartier que sur les communes et l'EPCI. En effet, 16% des élèves habitant le quartier avaient plus de 15 ans lors de leur première inscription en 3ème, alors que c'était le cas de 13 % des élèves des communes de Lens, Loisons-sous-Lens et Vendin-le-Vieil, et 12% de ceux de l'EPCI. On remarque néanmoins une baisse de la part des élèves du quartier en retard à l'entrée en 3ème, puisqu'en 2015, 18% d'entre eux avaient plus de 15 ans lors de leur première inscription.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 46% sont inscrits en filière générale et technologique (60% pour l'EPCI) et 54% sont inscrits en filière professionnelle (40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 45% dans le quartier Grande Résidence, en moyenne de 30% dans les communes où ce quartier est situé et de 29,5% dans l'EPCI.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est plus faible dans le quartier (11,5%) que dans l'agglomération (14,3%). 7,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 38,1% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 16,7% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est le même taux que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%). En 2018, 7,2% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 13,5% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population du quartier Grande Résidence est dans une situation économique beaucoup moins favorable que la population des communes sur lesquelles le quartier est situé et de la CA de Lens-Liévin. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 17,3% soit moins que sur Lens (36,2%), Vendin-le-Vieil (42,8%), Loison-sous-Lens (38,3%) ou l'agglomération (38,2%). En 2015, le revenu médian disponible par UC était de 11 922€ sur le quartier, alors qu'il était de 15 140€ sur Lens, 18 224 € sur Vendin et de 16 845€ sur Loison. Par ailleurs, il était de 16 556€ sur la CALL.

En 2017, 32,7% des allocataires de la CAF du quartier ont 100% de leurs revenus qui est constitué de prestations sociales, c'est nettement plus que sur les communes (27,9%, 15,3% et 18,6%) et l'EPCI (21,3%). La moyenne des quartiers prioritaires est de 26,8%. Par ailleurs, en 2015, 53,1% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 34,7%, soit nettement moins que dans les communes (48,9%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 686 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 284 femmes et 402 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 36,6% (26,6% pour les trois communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins jeunes ou moins âgés que ceux des communes sur lesquelles le quartier est situé et de l'agglomération. 21,3% ont moins de 26 ans (22,8% communes et 21,8% CALL); 59,3% ont entre 26 et 49 ans (56,7% communes et 57% CALL); 19,4% plus de 49 ans (20,5% communes et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Grande Résidence ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 20,5% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,5% communes et 15,6% EPCI); 50,7% ont un niveau CAP-BEP (45,2% communes et 46,5% EPCI); 19,4% ont un niveau Bac (23,3% communes et 24,4% EPCI); 9,4% ont un niveau supérieur au Bac (13,8% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 2 492 logements sur le quartier, dont 1 951 dans le parc social, 227 dans le parc privé et 314 vacants. Parmi les 227 logements du parc privé, 131 sont occupés par leur propriétaire et 96 sont en location. L'habitat est majoritairement collectif (73,5%) tandis que le reste du parc est de l'habitat individuel (26,5%).

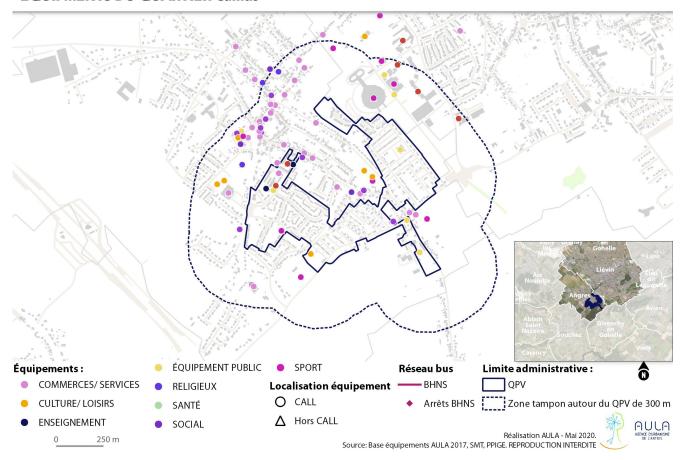
Le quartier Grande Résidence a fait partie des quartiers concernés par le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU). Dans ce cadre, le quartier a été restructuré avec notamment la démolition de la Tour Aymé, le réaménagement des espaces publics, le développement de l'offre de services et de commerces, la réhabilitation du centre sportif et la réhabilitation d'immeubles d'habitation.

Camus

En 2013, 1 256 personnes habitaient le quartier, soit 29,2% de la population de la commune d'Angres (4 305 habitants en 2015).



ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Camus



Synthèse :















La situation socio-économique des habitants de la commune d'Angres est parmi les meilleures des communes de l'agglomération : revenus médian plus élevés, part d'allocataires CAF percevant le RSA plus faible, part des 15-64 ans ayant un emploi plus élevée.

On observe toutefois des écarts, parfois importants, entre la situation des habitants de Angres et ceux du quartier Camus. Pour autant, en comparaison des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, le quartier Camus est celui dans lequel on observe la part la plus basse de population sous le seuil de pauvreté, l'un des plus hauts revenus médians et la part la plus basse des allocataires dont 100% des revenus sont constitués de prestations sociales.

Cependant, c'est dans le quartier Camus que l'on trouve la part de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA la plus élevée des quartiers prioritaires de l'agglomération et l'une des parts des personnes en ALD les plus élevées du territoire. Toutefois, le quartier Camus est bien doté en équipements.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune, mais identique à l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,2 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 0,9 à Angres et de 1,2 sur la CALL. C'est l'indice de jeunesse le plus faible de tous les quartiers prioritaires de l'agglomération. Cela s'explique par le fait que le quartier Camus a la part de plus de 75 ans la plus élevée des quartiers prioriaires (11,9%), alors que celle-ci est de 8,4% à l'échelle de l'EPCI.

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 19,7% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,6% de ceux d'Angres et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part d'allocataires isolés plus importante dans le quartier (37,3%) que dans la commune (30%), mais légèrement plus faible que dans l'EPCI (37,8%). On observe une part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA plus importante dans le quartier (27,9%) que dans la commune (19,6%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés entre 2015 et 2017 a baissé dans le quartier et à Angres. En effet, alors qu'en 2015, elle était de 12% pour le quartier et la commune (10% pour l'EPCI), celle-ci était de 4% pour le quartier et la commune en 2017 (11% pour l'EPCI).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 46% sont inscrits dans une filière générale et technologique (69% pour Angres et 60% pour l'EPCI) et 54% sont inscrits dans une filière professionnelle (31% pour Lens et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront beaucoup plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle, que les élèves d'Angres ou de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 28,4% dans le quartier, de 24% à Angres et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est en moyenne de 40% dans les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, le quartier se caractérise par un des taux les plus faibles de bénéficiaires de la CPAM sans mutuelle (13%), contre 13,1% à l'échelle d'Angres et 14,3% à l'échelle de l'EPCI. 3,6% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 2,7% à l'échelle de la commune, 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 30,2% bénéficiaient de la CMU-C (Angres : 12,7%, CALL: 17,8%).

En 2018, 18,7% des personnes du quartier couvertes par la CPAM sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais proche de celui de la commune (18,9%) et de l'EPCI (18,4%). En 2018, 5% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 4,2% dans la commune et 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 7,7% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population d'Angres est dans une situation financière meilleure que celle de la population générale de l'agglomération. Bien qu'il y ait un écart important entre les revenus des habitants du quartier Camus et ceux des habitants d'Angres, le quartier Camus est l'un des quartiers prioritaires dans lequel on observe les meilleures situations financières. Pour autant, en 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 19,6%, alors qu'elle est de 45,6% à Angres et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 565€ dans le quartier, de 18 165€ à Angres et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 19,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Angres (15%), mais moins que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 38,3% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 42,4%. Si cette part est inférieure à celle qu'on observe à Angres (54%) et dans l'EPCI (51,9%), elle reste l'une des plus élevées des quartiers prioritaires.

Au 31 décembre 2018, on recensait 210 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 105 femmes et 105 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 34,3% (25,5% pour Lens et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des âges proches de ceux d'Angres et de l'agglomération. 19,1% ont moins de 26 ans (20,4% commune et 21,8% CALL); 57,1% ont entre 26 et 49 ans (56% commune et 57% CALL); 23,8% ont plus de 49 ans (23,6% commune et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins diplômés que ceux de la commune, mais ont des niveaux de diplômes légèrement plus élevés que leurs homologues des autres quartiers. En effet, en 2017, 15,4% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (12,1% commune et 15,6% EPCI); 52,3% ont un niveau CAP-BEP (43,8% commune et 46,5% EPCI); 23,4% ont un niveau Bac (25,6% commune et 24,4% EPCI); 8,9% ont un niveau supérieur au Bac (18,5% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 580 logements sur le quartier, dont 493 dans le parc social, 62 dans le parc privé et 25 vacants. Parmi les logements du parc privé, 39 sont occupés par leurs propriétaires et 23 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (95%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (5%).

La commune de Angres et le quartier Camus ont été concernés par le PNRU (2003-2015). Dans le cadre de ce programme, plus de 200 logements de type Camus ont été démolis, de nouveaux logements ont été construits (par Maisons et Cités), une diversification de l'habitat a été réalisée par la vente de lots libres pour de l'habitat privé. En outre, des aménagements urbains ont été réalisés et une maison de la citoyenneté a été construite. Par ailleurs, la Cité de la Souchez fera l'objet d'une intervention de réhabilitation dans le cadre de l'ERBM (2021-2027).

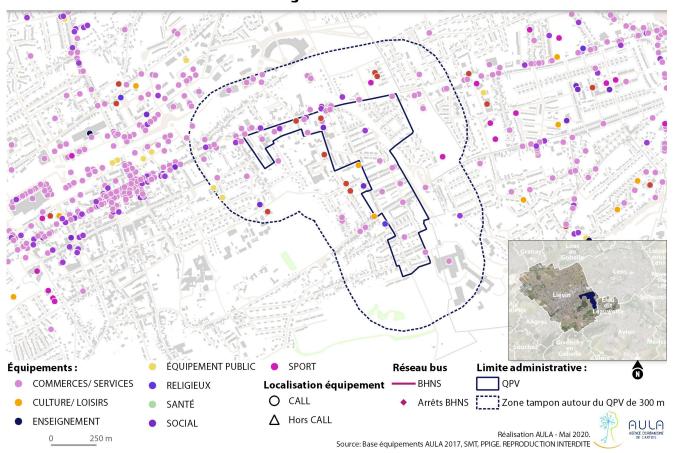
Blum-Salengro-109

tion de

Photo aérienne du quartier

En 2013, on comptabilisait 2 275 habitants dans le quartier, soit 7,3% de la population de la commune de Liévin (31 237 habitants en 2015).

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Blum - Salengro - 109



Synthèse :















La situation socio-économique des Liévinois est moins bonne que celle des habitants d'autres communes de l'agglomération. Or, on relève des écarts importants entre les situations des habitants de Liévin et ceux du quartier Blum - Salengro - 109.

Ce quartier regroupe une population connaissant des difficultés socio-économiques importantes. C'est l'un des quartiers prioritaires de la CALL dont la part des ménages imposés est l'une des plus faibles; ayant la part la plus élevée des familles monoparentales et une part des moins de 25 ans importante. De plus, on remarque un véritable enjeu lié à l'emploi des jeunes, puisque c'est dans ce quartier que l'on observe la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi la plus élevée.

Toutefois, les indicateurs de santé sont plutôt positifs en comparaison des autres quartiers : part de personnes couvertes en ALD et part de personnes sans mutuelle relativement faibles. En outre, le quartier est bien doté en équipements et est situé à proximité de nombreux commerces.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,9 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,2 à Liévin et sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (5,8%) que dans la commune (8,5%) et l'EPCI (8,4%), et par une part nettement plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (41,3%) que dans la commune (34,1%) et l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 24% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 16,7% de ceux de Liévin et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part plus faible d'allocataires isolés dans le quartier (37,4%) que dans la commune (41,1%), mais proche de celle de l'EPCI (37,8%). On observe par ailleurs un écart entre la part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA dans le quartier (35,2%), à Liévin (27,5%) et dans l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires dans le quartier sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est la même sur le quartier et la commune en 2015 et 2017. En 2017, 10% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 11% en 2015). C'est légèrement moins que sur la CA de Lens-Liévin en 2017 (11%), contre 10% en 2015.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 32% sont inscrits dans une filière générale et technologique (51% pour Liévin et 60% pour l'EPCI) et 68% sont inscrits dans une filière professionnelle (49% pour Liévin et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront nettement plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Liévin et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 54% dans le quartier, de 35% à Liévin et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est le plus élevé des quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, parmi les personnes couvertes par la CPAM, 12,9% de celles habitant le quartier étaient sans mutuelle, alors que c'était le cas de 14,3% de celles de l'agglomération. 5,1% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 40,6% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 16,3% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement inférieur que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%) et plus faible que la commune (18,2%) et l'EPCI (18,4%). Cela peut s'expliquer par le plus jeune âge des habitants du quartier . En 2018, 5,1% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 4,7% à Liévin et 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 8,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Liévin est dans une situation financière moins bonne que celle de la population générale de l'agglomération. On constate par ailleurs que les habitants du quartier Blum - Salengro - 109 sont dans une situation économique plus difficile que celle que l'on peut observer sur la commune. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 15,8%, alors qu'elle est de 34,1% à Liévin et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 620€ dans le quartier, de 16 431€ à Liévin et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 29,8% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Liévin (25,6%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 47,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté, ce qui est l'un des taux les plus élevés des quartiers prioritaires de la CALL.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 33,9%, soit moins qu'à Liévin (46,7%) et dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 343 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 138 femmes et 205 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 32,1% (24,7% pour Liévin et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins jeunes ou moins âgés que ceux de Liévin et de l'agglomération. 21,9% ont moins de 26 ans (21,8% commune et 21,8% CALL); 60% ont entre 26 et 49 ans (57,2% commune et 57% CALL); 18,1% ont plus de 49 ans (21% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Blum - Salengro - 109 ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 18,8% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,1% commune et 15,6% EPCI) ; 56,5% ont un niveau CAP-BEP (48,1% commune et 46,5% EPCI) ; 18,3% ont un niveau Bac (22,6% commune et 24,4% EPCI) ; 6,4% ont un niveau supérieur au Bac (12,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 830 logements sur le quartier, dont 700 dans le parc social, 61 dans le parc privé et 69 vacants. Parmi les logements du parc privé, 45 sont occupés par leurs propriétaires et 16 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (74%). La grande majorité du parc collectif (26%) est du parc social, du bailleur Pas-de-Calais Habitat.

Le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre de l'ANRU ou de l'ERBM. Par ailleurs, peu de projets de constructions ou de réhabilitations semblent avoir été opérés sur le quartier.

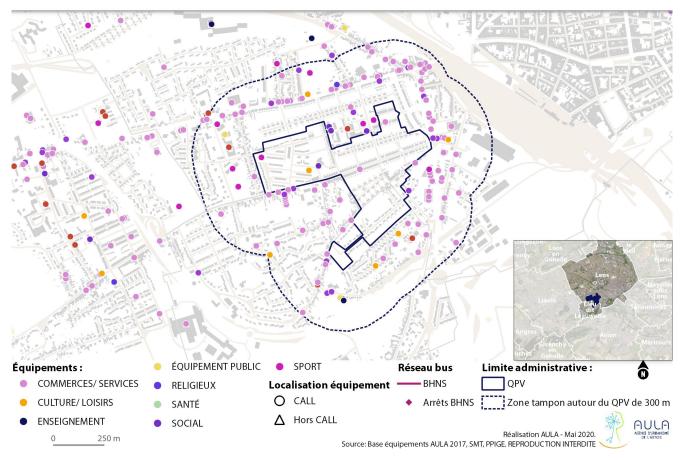
Cependant, la Cité Riaumont sera concernée par l'ERBM pour la période 2021-2027. Dans ce cadre, plus de 200 logements devraient être réhabilités (chiffre à stabiliser).

Sellier - Cité 4

Photo aérienne du quartier

En 2013, 1 497 personnes habitent le quartier, soit 4,3% de la population des communes de Lens (30 413 habitants en 2015) et Eleu-dit-Leauwette (2985 habitants en 2015).

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Sellier Cité 4



Synthèse:















La situation socio-économique des Lensois est parmi les moins bonnes des communes de l'agglomération. En effet, le revenu médian des habitants est l'un des plus faibles, tout comme la part des ménages imposés.

La situation socio-économique des habitants du quartier Sellier - Cité 4 est plus difficile que celle des habitants de Lens. De plus, c'est dans ce quartier que l'on observe le plus bas taux d'emploi des 15-64 ans parmi l'ensemble des quartiers prioritaires de la CALL. C'est également dans ce quartier que l'on trouve l'un des plus bas montants de revenu médian et l'une des parts les plus importantes d'allocataires de la CAF dont 100% des revenus sont issus des prestations sociales. C'est également dans ce quartier que la part de demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA est la plus élevée.

Le quartier est bien doté en équipements et se situe à proximité du centre-ville de Lens, de la gare, du stade Bollaert, de la faculté Jean Perrin, du Louvre-Lens et du BHNS.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,4 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (7,4%) que dans les communes (10,7% à Lens et 8,9% à Eleu-dit-Leauwette) et l'EPCI (8,4%), et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (37,3%) que dans les communes (32%) et l'apqlomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (22,6%) à celle des communes (18% pour Lens et 16,9% pour Eleu-dit-Leauwette), et de l'EPCI (16,5%). La part des allocataires isolés parmi les foyers allocataires est plus importante dans le quartier (43,2%) que dans l'agglomération (37,8%) et Eleu-dit-Leauwette (32,8%), mais plus faible qu'à Lens (47,3%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est nettement plus élevée sur le quartier (41,4%) que dans les communes (30% et 17,3%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité

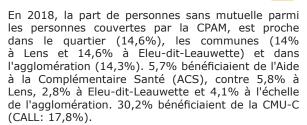
Les données sur la scolarité précoce dans le quartier sont en secret statistique. Les données sur le retard à l'entrée en 3ème ne sont pas disponibles à l'échelle des communes

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3^{ème} était de 24% sur le quartier, en baisse par rapport à 2015 (30%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 41% sont inscrits dans une filière générale et technologique (59% pour les communes et 60% pour l'EPCI) et 59% sont inscrits dans une filière professionnelle (41% pour les communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Lens et Eleu-dit-Leauwette et de la CA de Lens-Liévin.

Nous n'avons pas les données à l'échelle du quartier relative à la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015.

Santé



En 2018, 17,6% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 6,6% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,4% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Lens est dans une situation financière moins bonne que celle de l'agglomération, alors que celle d'Eleu-dit-Leauwette connait une situation plus favorable. Les habitants du quartier Sellier - Cité 4 sont dans une situation économique très difficile. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier est de 17,3%, alors qu'elle est de 36,2% à Lens, de 44,2% à Eleu-dit-Leauwette et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 432€ dans le quartier, de 15 140€ à Lens, 18 164€ à Eleu-dit-Leauwette et de 16 556€ dans la CAII

En 2017, 38,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Lens (27,9%), Eleu-dit-Leauwette (17,3%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 49,2% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 28,8%, soit moins qu'à Lens et Eleudit-Leauwette (46,7%), et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 233 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 93 femmes et 140 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 39,1% (27,8% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement moins âgés que ceux des deux communes et de l'agglomération. 22,3% ont moins de 26 ans (22,3% communes et 21,8% CALL); 59,2% ont entre 26 et 49 ans (57,5% communes et 57% CALL); 18,5% ont plus de 49 ans (20,2% communes et 21,2% CALL).

Sellier - Cité 4 est l'un des quartiers prioritaires de l'agglomération dont les demandeurs d'emploi sont les moins diplômés. En effet, en 2017, 24,3% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (18,1% communes et 15,6% EPCI); 45,4% ont un niveau CAP-BEP (45,5% communes et 46,5% EPCI); 20,3% ont un niveau Bac (22,9% communes et 24,4% EPCI); 10% ont un niveau supérieur au Bac (13,4% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 898 logements sur le quartier, dont 682 dans le parc social, 147 vacants et 69 dans le parc privé. L'habitat est majoritairement individuel (57,4%). Parmi les 69 logements du parc privé, 15 sont occupés par leur propriétaire et 54 sont en location.

Le nombre important de logements vacants recensés en 2018 peut s'expliquer par les réhabilitations du parc de Maisons et Cités prévues dans le cadre de l'ERBM. Environ 400 logements vont être réhabilités dans la Cité 4. Avant d'avoir fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain dans le cadre de l'ERBM, le quartier avait connu des interventions dans le cadre du PNRU (démolitions de logements dans les immeubles Sellier).

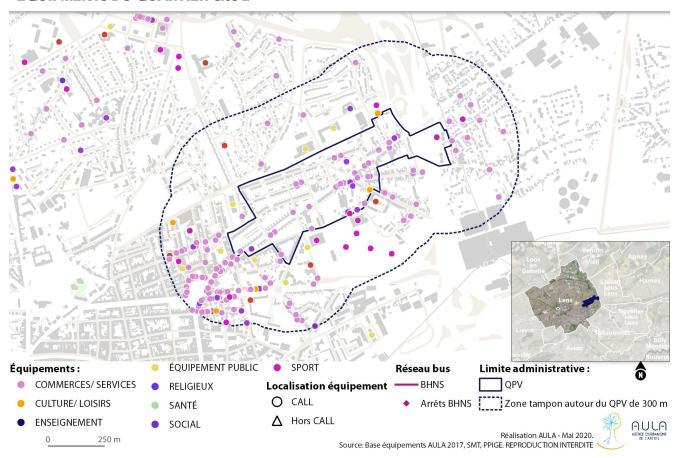
Cité 2



En 2013, 1 497 personnes habitaient le quartier Cité 2, soit 7,3% de la population de Lens (30 413 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Cité 2



Synthèse:















La situation socio-économique des lensois est moins bonne que celle des habitants d'autres communes de l'agglomération.

Bien que la Cité 2 se situe dans la moyenne des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, en termes de santé, d'éducation et de socio-démographie, les indicateurs relatifs aux revenus des ménages font état de fortes difficultés économiques pour les habitants du quartier. C'est dans la Cité 2 que l'on retrouve le 2ème plus faible revenu médian par UC et la 3ème plus importante part des allocataires de la CAF dont les revenus sont à 100% constitués de prestations sociales.

La Cité 2 est située à proximité du centre-ville de Lens et d'importants axes routiers. En revanche, on y remarque une vacance de logements importante (environ 14% des logements de la cité).



En 2015, le quartier avait une population beaucoup plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1 à Lens et de 1,2 sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (5,7%) qu'à Lens (10,7%) et que dans l'EPCI (8,4%) et par une part nettement plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (45,7%) qu'à Lens (32,3%) et que dans l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 18,3% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 18% de ceux de Lens et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part d'allocataires isolés plus faible dans le quartier (36,5%) que dans la commune (47,3%), mais proche de celle de l'EPCI (37,8%). La part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA est supérieure dans le quartier (34,9%) par rapport à Lens (30%) et à la CALL (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires en 3^{ème} dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, la part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés entre 2015 et 2017 est inférieure dans le quartier (14%) par rapport à Lens (17%) et l'EPCI (11%).

En 2017, on observe un retard scolaire à l'entrée en $6^{\text{ème}}$ plus important dans le quartier (16%) que dans la commune (10%) ou de l'EPCI (8%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 47% sont inscrits dans une filière générale et technologique (59% pour Lens et 60% pour l'EPCI) et 55% sont inscrits dans une filière professionnelle (41% pour Lens et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière générale et technologique, que les élèves de Lens ou de la CA de Lens-Liévin.

Nous n'avons pas les données à l'échelle du quartier relative à la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM est plus faible dans la Cité 2 (13,1%) qu'à Lens (14%) et que dans l'agglomération (14,3%). 5,5% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 5,8% à Lens et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 37,4% bénéficiaient de la CMU-C (28,2% à Lens et 17,8% sur la CALL).

En 2018, 13,9% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus faible que la commune de Lens (19,2%), que la CALL (18,4%) et que les quartiers prioritaires de l'agglomération (16,7%). Cela peut s'expliquer par la jeunesse des habitants du quartier. En 2018, 8,2% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 6,4% à Lens et 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 9,5% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population de Lens est dans une situation financière moins bonne que celle de la population générale de l'agglomération. On constate par ailleurs que les habitants de la Cité 2 sont dans une situation économique plus difficile que celle que l'on peut observer sur la commune. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 28,4%, alors qu'elle est de 36,2% à Lens et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 367€ dans le quartier, de 15 140€ à Lens et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 33,3% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Lens (27,9%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 49,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 37,3%, soit moins qu'à Lens (45,6%) et dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 193 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 71 femmes et 122 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 30,1% (28,5% pour Lens et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins jeunes ou moins âgés que ceux de Lens et de l'agglomération. 21,2% ont moins de 26 ans (22,4% commune et 21,8% CALL); 60,1% ont entre 26 et 49 ans (57,4% commune et 57% CALL); 18,7% ont plus de 49 ans (20,2% commune et 21,2% CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi de la Cité 2 ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 22,7% ont un niveau inférieur au CAPBEP (18,6% commune et 15,6% EPCI) ; 47,8% ont un niveau CAP-BEP (45,6% commune et 46,5% EPCI) ; 21,3% ont un niveau Bac (22,6% commune et 24,4% EPCI) ; 8,2% ont un niveau supérieur au Bac (13,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 666 logements sur le quartier, dont 394 dans le parc social, 174 dans le parc privé et 98 vacants. Parmi les logements du parc privé, 96 sont occupés par leurs propriétaires et 78 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (84%).

Le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre du PNRU ou de l'ERBM. Cependant, dans la zone tampon, au nord du quartier, de nouveaux logements ont été construits durant la deuxième partie des années 2010.

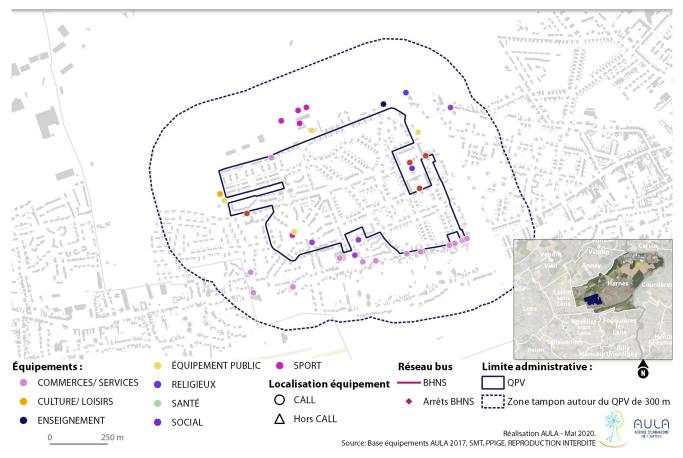
La Cité du Grand Condé, située au Nord de la Cité 2 dans la zone tampon, fera l'objet d'une intervention dans le cadre de l'ERBM sur la période 2021-2027.

Cité Bellevue

Photo aérienne du quartier

En 2013, 2 313 personnes habitaient le quartier Bellevue, soit 18,9% de la population de la commune de Harnes (12 244 habitants).

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Cité Bellevue

















La situation socio-économique des habitants de Harnes est proche, en termes de revenus et de profils sociodémographiques, de celle des autres habitants de l'agglomération. En revanche, on remarque des écarts de revenus entre la population du quartier Cité Bellevue et celle de la commune. Néanmoins, la situation socio-démographique des habitants du quartier est dans la moyenne de celle des autres quartiers prioritaires de l'agglomération.

Le quartier et sa proximité sont moins bien dotés en équipements que d'autres quartiers prioritaires. On y trouve certes des équipements publics (médiathèque, CCAS) et de santé indispensables (écoles, pharmacies), mais ceuxci se situent en bordure du quartier. Toutefois, le quartier est proche du centre-ville de Harnes, lui permettant de bénéficier d'une offre variée.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que celle de Harnes et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,6 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,1 à l'échelle communale et de 1,2 à l'échelle de la CA de Lens-Liévin. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,9%) que dans l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (36,2%) que dans l'apglomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est inférieure dans le quartier (14,4%) à celle de la commune (15,7%) et de l'EPCI (16,5%). Cependant, la part des allocataires isolés parmi les foyers allocataires est plus importante dans le quartier (42,1%) qu'à Harnes (37,3%) et l'agglomération (37,8%). Par ailleurs, la part d'allocataires percevant le RSA en 2017 est supérieure dans le quartier (30,4%) que dans la commune (23,4%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires en 6^{ème} dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, 12% des écoliers de maternelle avaient moins de 3 ans. C'est légèrement plus que sur le commune (11%) et la CA de Lens-Liévin (11%), mais en baisse par rapport à 2015 dans le quartier (14%).

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3ème est beaucoup plus important dans le quartier que sur la commune et l'EPCI. En effet, 43% des élèves habitant le quartier avaient plus de 15 ans lors de leur première inscription en 3ème, alors que c'était le cas de 29 % des élèves de Harnes et 17% de ceux de l'EPCI.

En 2017, parmi les élèves du quartier scolarisés au lycée, 51% sont inscrits en filière générale et technologique (62% pour la commune et 60% pour l'EPCI); 49% sont inscrits en filière professionnelle (38% pour la commune et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

Nous n'avons pas les données à l'échelle du quartier relative à la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM dans le quartier (14,4%) est proche de celle de l'EPCI (14,3%). 7,4% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 31,5% bénéficiaient de la CMU-C (17,1% à Harnes et 17,8% sur la CALL).

En 2018, 16,5% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus faible que la commune de Harnes (18,3%), que la CALL (18,4%). En 2018, 5,5% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 12,1% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



La population du quartier Bellevue est dans une situation économique moins favorable que la population de Harnes et de la CA de Lens-Liévin. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 20,7% soit nettement moins que sur la commune (37%) ou l'agglomération (38,2%). En 2015, le revenu médian disponible par UC était de 12 985€ sur le quartier, alors qu'il était de 16 290€ à Harnes et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 27% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Harnes (20,7%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 49,5% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 35,7%, soit nettement moins que dans la commune (50,7%) et l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 331 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 142 femmes et 189 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 24,8% (19,8% pour la commune et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont légèrement plus jeunes ou plus âgés que les demandeurs d'emploi de Harnes et de la CALL. En effet, 22,9% ont moins de 26 ans (21,9% pour Harnes et 21,1% pour la CALL); 53,5% ont entre 26 et 49 ans (57% pour la commune et l'EPCI); 23,6% ont plus de 49 ans (21,1% pour Harnes et 21,2% pour la CALL).

Comme la plupart des autres quartiers prioritaires de l'agglomération, les demandeurs d'emploi du quartier Cité Bellevue ont des niveaux de diplômes inférieurs aux demandeurs d'emploi de la commune et de l'EPCI. En effet, en 2017, 20,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (14,9% à l'échelle communale et 15,6% à celle de l'EPCI) ; 49% ont un niveau CAP-BEP (46,1% commune et 46,5% EPCI) ; 19,8% ont un niveau Bac (25,4% commune et 24,4% EPCI) ; 11,1% ont un niveau supérieur au Bac (13,4% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 798 logements sur le quartier, dont 689 dans le parc social, 50 dans le parc privé et 59 vacants. Parmi les 50 logements privés, 43 sont occupés par leur propriétaire. L'habitat est majoritairement individuel (94%) tandis que le reste du parc est de l'habitat collectif (5%).

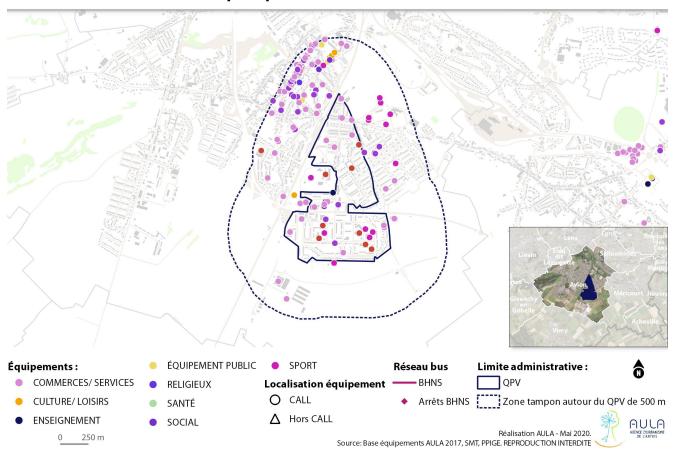
Le quartier Cité Bellevue fait partie des quartiers concernés par la première programmation triennale de l'ERBM. Dans ce cadre, entre 194 et 232 logements du bailleurs Maisons et Cités devraient être réhabilités dans le cadre de l'opération. En parallèle, 94 logements du bailleurs Habitat Hauts de France seront réhabilités en 2020. En plus des réhabilitations de logements, le quartier Bellevue fera l'objet de rénovation et d'aménagements urbains. Par ailleurs, le bailleur HHDF va rénover à partir de 2020 jusqu'en 2022 les 94 logements. Il y a un nouveau quartier qui va se créer à l'Ouest de la cité, dont une partie est en zone tampon (225 logements, dont 134 lots libres, 36 maisons locatives, 15 béguinages et 40 collectifs).

République - Cité 4

6,1% de la Photo gérienne du quartier

En 2013, 4 765 personnes habitaient le quartier République - Cité 4, soit 26,1% de la population d'Avion (18 245 habitants en 2015).

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER République - Cité 4



Synthèse:















Les habitants d'Avion sont dans des situations socio-économiques plus difficiles que les habitants d'autres communes de l'agglomération : revenu médian plus faible, part d'allocataires CAF plus importants.

La population qui réside dans le quartier est dans une situation de fragilité économique : revenu médian faible, taux de pauvreté très important et beaucoup d'allocataires de la CAF dépendent exclusivement des prestations sociales. La part des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA est élevée et la part de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi est l'une des plus élevées des quartiers prioritaires de l'agglomération. Concernant l'état de santé de la population, la part de bénéficiaires de la CPAM de + 16 ans n'ayant pas déclaré de médecin traitant est importante.

Toutefois, le quartier et sa proximité sont bien dotés en équipements de tous types (enseignement, commerces, santé).



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que la commune et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 2 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,5 à Avion et de 1,2 sur la CALL. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (4,8%) que dans la commune (6,7%) et l'EPCI (8,4%) et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (40,8%) que dans la commune (35,6%) et l'agglomération (33%).

En 2017, parmi les foyers allocataires de la CAF du quartier, 20,7% sont des familles monoparentales, c'est le cas de 17,7% de ceux d'Avion et de 16,5% de ceux de l'EPCI. On recense une part d'allocataires isolés plus importante dans le quartier (44,5%) qu'à Avion (37,3%) et que dans l'EPCI (37,8%). On observe une part de foyers allocataires de la CAF percevant le RSA nettement supérieure dans le quartier (39,4%) en comparaison de la commune (25,9%) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires à l'entrée en 6ème dans le quartier ne sont pas disponibles car en secret statistique.

En 2017, la part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est supérieure dans le quartier (13%) par rapport à la commune (10%) et l'EPCI (11%).

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3^{ème} est plus important dans le quartier (23%) que sur la commune (17%) et l'EPCI (17%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 59% sont inscrits dans une filière générale et technologique (61% pour Avion et 60% pour l'EPCI) et 41% sont inscrits dans une filière professionnelle (39% pour Avion et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront quasiment la même probabilité que autres élèves d'Avion et de la CALL d'être inscrits dans une filière professionnelle ou générale et technologique.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 47,6% dans le quartier, de 31% à Avion et de 29,5% dans l'EPCI. Ce taux est l'un des plus élevés parmi les quartiers prioritaires de la CALL.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM est la même dans le quartier et la commune (14,5%) et proche de celle de l'agglomération (14,3%). 6,8% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,9% à l'échelle de la commune et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 40,2% bénéficiaient de la CMU-C, contre 20,8% pour Avion et 17,8% pour la CALL.

En 2018, 17,2% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement plus faible que la commune (17,7%) et l'agglomération (18,4%), mais plus important que la moyenne des quartiers prioritaires (16,7%). En 2018, 8,4% des plus de 16 ans, n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 6% dans la commune et 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Les difficultés financières des habitants du quartier République - Cité 4 se traduisent par un écart important avec la population d'Avion et de l'EPCI. En 2015, la part de ménages imposés dans le quartier est de 15,7%, alors qu'elle est de 33,3% à Avion et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 093€ dans le quartier, de 15 571€ à Avion et de 16 556€ dans l'EPCI.

En 2017, 36,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Avion (24,4%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 52,3% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté. Ce qui en fait le quartier prioritaire de la CALL avec le 2ème taux de pauvreté le plus élevé.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 30,9%, soit nettement moins qu'à Avion (48,5%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 606 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 223 femmes et 383 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 33% (23,5% pour Avion et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des âges proches de ceux d'Avion et de l'agglomération. 20,8% ont moins de 26 ans (20,9% commune et 21,8% CALL); 58,2% ont entre 26 et 49 ans (57,8% commune et 57% CALL); 21% ont plus de 49 ans (21,3% commune et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins diplômés que ceux d'Avion et de la CALL. En effet, en 2017, 20,7% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15,7% commune et 15,6% EPCI) ; 51,4% ont un niveau CAP-BEP (49,1% commune et 46,5% EPCI) ; 20% ont un niveau Bac (22,9% commune et 24,4% EPCI) ; 7,7% ont un niveau supérieur au Bac (12,1% commune et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 2635 logements sur le quartier, dont 1 761 dans le parc social, 426 dans le parc privé et 448 vacants. Parmi les 426 logements du parc privé, 374 sont occupés par leurs propriétaires et 52 sont en location. L'habitat est majoritairement collectif (56,4%), tandis que le reste du parc est individuel (43,6%). Les logements collectifs appartiennent presque exclusivement au parc social : 1217 logements collectifs sociaux pour 1233 logements collectifs dans le quartier.

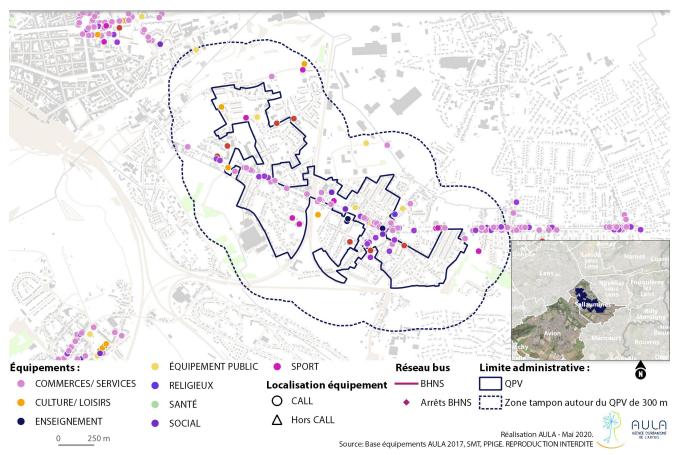
Le nombre important de logements vacants recensés en 2018 peut s'expliquer par les projets de renouvellement urbain prévus dans le cadre du NPNRU pour les prochaines années. Le quartier a été l'objet d'interventions dans le cadre du PNRU (2006-2014) : démolition de la tour Les Hêtres, constructions neuves, réhabilitations.

Les Blanches Laines Fosse 11 12 13

En 2013, 4 072 personnes habitaient le quartier, soit 14,4% de la population des communes de Sallaumines (10 010 habitants en 2015) et Avion (18 245 habitants en 2015).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Les Blanches Laines Fosse 11 12 13



Synthèse:















Les habitants de Sallaumines et Avion sont dans des situations socio-économiques plus difficiles que les habitants d'autres communes de la CALL : revenus médians plus faibles, part plus élevée d'allocataires de la CAF dont 100% des revenus sont issus des prestations sociales, taux d'emploi plus faible. Le quartier est presque exclusivement situé sur la commune de Sallaumines.

Bien que la situation socio-économique des habitants du quartier Les Blanches Laines Fosse 11 12 13 soit plus difficile que celle des habitants de Sallaumines et Avion, le quartier est dans la moyenne des quartiers prioritaires de l'agglomération. Par ailleurs, on remarque qu'en termes de scolarité, de profils des demandeurs d'emploi et d'équipements le quartier se situe au-dessus de la moyenne des autres quartiers prioritaires. En effet, les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes supérieurs à ceux des demandeurs d'emploi d'autres quartiers prioritaires et la scolarité des enfants du quartier semble mieux se dérouler que dans la moyenne des autres quartiers de l'agglomération. En outre, le quartier et sa proximité sont bien dotés en équipements.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus faible dans le quartier (6,4%) que dans les communes (6,7% à Avion et 8,7% à Sallaumines) et l'EPCI (8,4%), et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (38,8%) que dans les communes (35,5%) et l'agglomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est légèrement supérieure dans le quartier (18,5%) à celle des communes (16,3% pour Sallaumines et 17,7% pour Avion) et de l'EPCI (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés plus importante dans le quartier (43,4%) qu'à Sallaumines (41,7%), Avion (37,3%) et que dans l'EPCI (37,8%). En 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est plus élevée sur le quartier (32,6%) que dans les communes (27,8% à Sallaumines et 25,9% à Avion) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



La part d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est inférieure sur le quartier par rapport aux deux communes et à l'EPCI en 2015 et 2017. En 2017, 8% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 10% en 2015). C'est moins que sur les deux communes (13% en 2015 et 12% en 2017) et la CA de Lens-Liévin (10% en 2015 et 11% en 2017).

En 2017, le taux de retard à l'entrée en $6^{\text{ème}}$ et en $3^{\text{ème}}$ est plus important dans le quartier (12% et 18%) que sur les communes (10% et 15%) et l'EPCI (8% et 12%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 50% sont inscrits dans une filière générale et technologique (59% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 50% sont inscrits dans une filière professionnelle (41% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront un peu plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Sallaumines, Avion et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 37,8% dans le quartier, de 31% dans les deux communes et de 29,5% dans l'EPCI.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 1 806 logements sur le quartier, dont 1 250 dans le parc social, 383 dans le parc privé et 173 vacants. Parmi les 383 logements du parc privé, 237 sont occupés par leurs propriétaires et 146 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (71,5%), tandis que le reste du parc est collectif (28,5%).

Le nombre important de logements vacants recensés en 2018 peut s'expliquer par les projets de renouvellement urbain prévus dans le cadre de la première triennale de l'ERBM. En effet, les cités 4/11 (152 logements réhabilités) et 5/12 (87 logements réhabilités) situées sur le quartier Les Blanches Laines Fosse 11 12 13 vont faire l'objets de rénovation dans le cadre de l'ERBM.

Revenus



Les habitants de Sallaumines et Avion sont dans une situation financière moins bonne que ceux de l'agglomération. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier Les Blanches Laines Fosse 11 12 13 est de 20%, alors qu'elle est de 25,9% à Sallaumines, de 33,3% à Avion et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 905€ dans le quartier, de 14 236€ à Sallaumines, 15 571€ à Avion et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 30,8% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Sallaumines (26,6%), Avion (24,4%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 45,8% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 38,1%, soit moins qu'à Avion et Sallaumines (47,1%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 531 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 227 femmes et 304 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 30,5% (23,6% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins âgés que ceux des deux communes et de l'agglomération. 22,6% ont moins de 26 ans (21,2% communes et 21,8% CALL); 60,5% ont entre 26 et 49 ans (58,4% communes et 57% CALL); 16,9% ont plus de 49 ans (20,4% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes proches de ceux des demandeurs d'emploi des deux communes et de l'agglomération. En effet, en 2017, 18,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,1% communes et 15,6% EPCI) ; 47,2% ont un niveau CAP-BEP (47,7% communes et 46,5% EPCI) ; 24,1% ont un niveau Bac (23,4% communes et 24,4% EPCI) ; 10,6% ont un niveau supérieur au Bac (11,6% communes et 13,3% EPCI).

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est inférieure dans le quartier (13,5%) par rapport aux communes (15,1% à Sallaumines et 14,5% à Avion) et à l'EPCI (14,3%). 5,8% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,9% à Sallaumines, 5,5% à Avion et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 31,9% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 17,8% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux plus élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 6% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

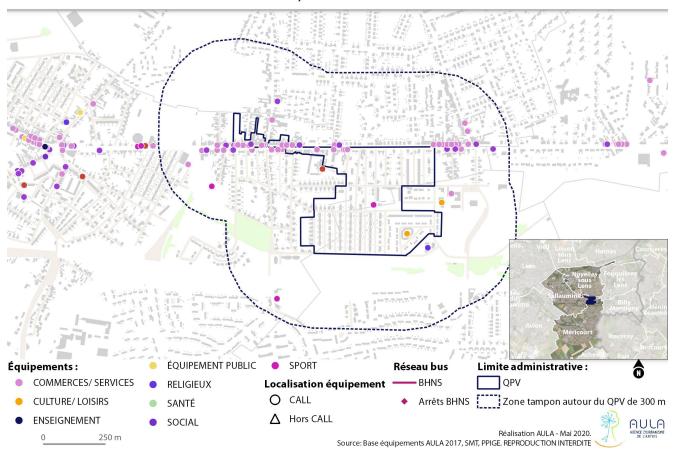
En 2017, 11,2% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Quartier 3/15



En 2013, 1 438 personnes résidaient dans le quartier, soit 6,8% de la population des communes de Sallaumines (10 010 habitants en 2015) et Méricourt (11 710 habitants en

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Quartier du 3/15



Synthèse:















Le revenu médian des habitants de Sallaumines est moins élevé que celui des habitants de Méricourt, tandis que la part des allocataires de la CAF dont 100% des revenus sont issus des prestations sociales est plus élevé à Sallaumines qu'à Méricourt. Les habitants du quartier 3/15 ont des caractéristiques socio-économiques plus proches des habitants de Sallaumines que de Méricourt.

Pour autant, la situation socio-démographique, économique, scolaire, et d'emploi des habitants du Quartier 3/15 est dans la moyenne de celle des autres quartiers prioritaires de l'agglomération. En revanche, les indicateurs de santé mettent en exergue une situation difficile : les parts de bénéficiaires de la CPAM sans mutuelle et sans médecin traitant sont parmi les plus élevées.

Par ailleurs, le quartier et sa proximité sont bien dotés en équipements (enseignement, commerces, santé).



En 2015, le quartier avait une population beaucoup plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 3 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,2 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part bien plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (45,5%) que dans les communes (33,6%) et l'agglomération (33%). Les données sur les plus de 75 ans dans le quartier ne sont pas disponibles.

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (19,1%) à celle des communes (16,3% pour Sallaumines et 17,5% pour Méricourt), et de l'EPCI (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés plus faible dans le quartier (34,3%) qu'à Sallaumines (41,7%), Méricourt (37,7%) et que dans l'EPCI (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est plus élevée sur le quartier (33,2%) que dans les communes (27,8% à Sallaumines et 22,1% à Méricourt) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur la scolarité précoce dans le quartier sont en secret statistique. Les données sur les retards scolaires en 6^{ème} sont également en secret statistique.

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 3ème est plus important dans le quartier (23%) que sur les communes (11%) et l'EPCI (12%).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 49% sont inscrits dans une filière générale et technologique (58% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 51% sont inscrits dans une filière professionnelle (42% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Sallaumines, Méricourt et de la CA de Lens-Liévin.

Nous n'avons pas les données à l'échelle du quartier relative à la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015.

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est supérieure dans le quartier (17,7%) par rapport aux communes (15,1% à Sallaumines et 13,8% à Méricourt) et à l'EPCI (14,3%). 5,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 4,9% à Sallaumines, 4,4% à Méricourt et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 38,8% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 14,4% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux moins élevé que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 7,6% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,7% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Revenus



Les données relatives à la part de ménages imposés dans le quartier sont en secret statistique.

En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 500€ dans le Quartier du 3/15, de 14 236€ à Sallaumines, 16 232€ à Méricourt et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 27,5% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est légèrement plus qu'à Sallaumines (26,6%), mais nettement plus qu'à Méricourt (20,2%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 46,9% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 36,1%, soit nettement moins qu'à Méricourt et Sallaumines (47%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 197 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 26,4% (23,1% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins jeunes ou moins âgés que ceux des deux communes et de l'agglomération. 18,3% ont moins de 26 ans (22% communes et 21,8% CALL); 63,4% ont entre 26 et 49 ans (57,6% communes et 57% CALL); 18,3% ont plus de 49 ans (20,4% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont moins diplômés que ceux de Sallaumines, Méricourt et de l'agglomération. En effet, en 2017, 20,1% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (16,3% communes et 15,6% EPCI) ; 46,5% ont un niveau CAP-BEP (47% communes et 46,5% EPCI) ; 24,9% ont un niveau Bac (24,8% communes et 24,4% EPCI) ; 8,5% ont un niveau supérieur au Bac (11,7% communes et 13,3% EPCI).

Habitat



En 2018, on comptabilisait 527 logements sur le quartier, dont 325 dans le parc social, 151 dans le parc privé et 51 vacants. Parmi les 151 logements du parc privé, 30 sont occupés par leurs propriétaires et 121 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (93,7%), tandis que le reste du parc est individuel (6,3%).

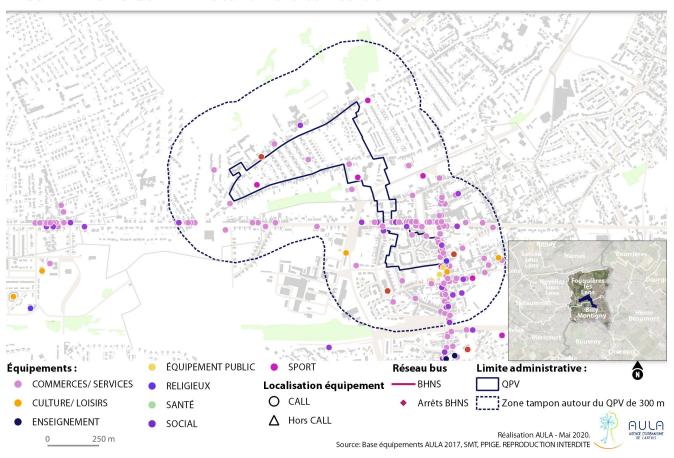
Le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre du PNRU ou de l'ERBM.

Cité du Transvaal Centre

En 2013, 1 850 personnes habitaient le quartier, soit 12,4% de la population des communes de Fouquières-lès-Lens (6 409 habitants en 2015) et Billy-Montigny (8 183 habitants en 2015).



ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Cité Du Transvaal - Centre



Synthèse















Les caractéristiques socio-économique de la population de Fouquières-lès-Lens sont plus proches de la moyenne de l'agglomération que celles de la population de Billy-Montigny.

Le quartier du Transvaal Centre se situe dans la moyenne des quartiers prioritaires de l'agglomération. On y relève néanmoins l'une des parts d'allocataires isolés les plus élevées des quartiers prioritaires. Les indicateurs de revenus, de santé et d'habitat s'inscrivent dans les moyennes des quartiers prioritaires du territoire.

On remarque par ailleurs que le quartier, mais particulièrement la partie située à Billy-Montigny, et sa zone tampon sont bien équipés en commerces et services et équipements de santé.



En 2015, l'indice de jeunesse de la population du quartier était de 1,4, le même que pour les communes sur lesquelles il est situé, mais supérieur à celui de l'EPCI (1,2). Cela s'explique par une part d'habitants de plus de 75 ans plus importante dans le quartier (9,6%) que dans les communes (7,3% à Billy-Montigny et 7,9% à Fouquières-lès-Lens) et l'EPCI (8,4%), et par une part plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (36,8%) que dans les communes (34,8%) et l'agglomération (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (17,3%) à celle des communes (13,2% pour Fouquières-lès-Lens et 16,5% pour Billy-Montigny), et de l'EPCI (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés nettement plus importante dans le quartier (43,5%) qu'à Billy-Montigny (35,8%), Fouquières-lès-Lens (36,8%) et que dans l'EPCI (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est bien plus élevée sur le quartier (33,5%) que dans les communes (18,7% à Fouquières-lès-Lens et 25,7% à Billy-Montigny) et l'EPCI (23,2%).

Scolarité



Les données sur les retards scolaires en 6^{ème} et 3^{ème} sont en secret statistique.

La part, parmi les écoliers de maternelle, d'élèves de moins de 3 ans scolarisés est inférieure sur le quartier par rapport aux deux communes et à l'EPCI en 2015 et 2017. En 2017, 9% des écoliers de maternelle du quartier avaient moins de 3 ans (contre 4% en 2015). C'est moins que sur les deux communes (13% en 2015 et 17% en 2017) et la CA de Lens-Liévin (10% en 2015 et 11% en 2017).

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 60% sont inscrits dans une filière générale et technologique (46% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 40% sont inscrits dans une filière professionnelle (54% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière générale et technologique que professionnelle, en comparaison des autres élèves de Fouquières-lès-Lens, Billy-Montigny et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 37,8% dans le quartier, de 28% dans les deux communes et de 29,5% dans l'EPCI.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 699 logements sur le quartier, dont 704 dans le parc social, 64 dans le parc privé et 108 vacants. Parmi les 64 logements du parc privé, 36 sont occupés par leurs propriétaires et 28 sont en location. L'habitat est majoritairement collectif (53,7%), tandis que le reste du parc est individuel (46,2%).

Le nombre de logements vacants dans le quartier et leur importance (15,4%) peut être lié au projet de démolition des logements collectifs de la Résidence Désiré Allard. En dehors de ce projet de démolition, le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain dans le cadre du PNRU. En revanche, dans le cadre de l'ERBM pour la période 2021-2027, 148 logements devraient être réhabilités (chiffre à stabiliser).

Revenus



Les difficultés financières des habitants du quartier Cité du Transvaal Centre se traduisent par un écart important avec les habitants de Billy-Montigny et Fouquières-lès-Lens et de l'agglomération. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier est de 19,3%, alors qu'elle est de 34,5% à Fouquières-lès-Lens, de 32,3% à Billy-Montigny et de 38,2% dans l'EPCI. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 051€ dans le quartier, de 16 009€ à Fouquières-lès-Lens, 15 345€ à Billy-Montigny et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 25,8% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est nettement plus qu'à Fouquières-lès-Lens (16,8%), Billy-Montigny (23%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 43,7% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 40,6%, soit moins qu'à Fouquières-lès-Lens et Billy-Montigny (50,9%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 221 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 107 femmes et 114 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 26,7% (19,9% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des caractéristiques d'âge plus proches de ceux des deux communes. 22,2% ont moins de 26 ans (22,3% communes et 21,8% CALL); 60,2% ont entre 26 et 49 ans (59,5% communes et 57% CALL); 17,6% ont plus de 49 ans (18,2% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes moins élevés que les demandeurs d'emploi des deux communes et de l'agglomération. En effet, en 2017, 20,7% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15,7% communes et 15,6% EPCI) ; 47,4% ont un niveau CAP-BEP (47,5% communes et 46,5% EPCI) ; 22,5% ont un niveau Bac (25,6% communes et 24,4% EPCI) ; 9,4% ont un niveau supérieur au Bac (10,9% communes et 13,3% EPCI).

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est supérieure dans le quartier (16,1%) par rapport à Billy-Montigny (14,7%) et à l'EPCI (14,3%), mais l'écart est faible avec Fouquières-lès-Lens (15,8%) . 4,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 3,7% à Fouquières-lès-Lens, 4% à Billy-Montigny et 4,1% à l'échelle de l'agglomération. 34% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 16,8% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est le même taux que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 6% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

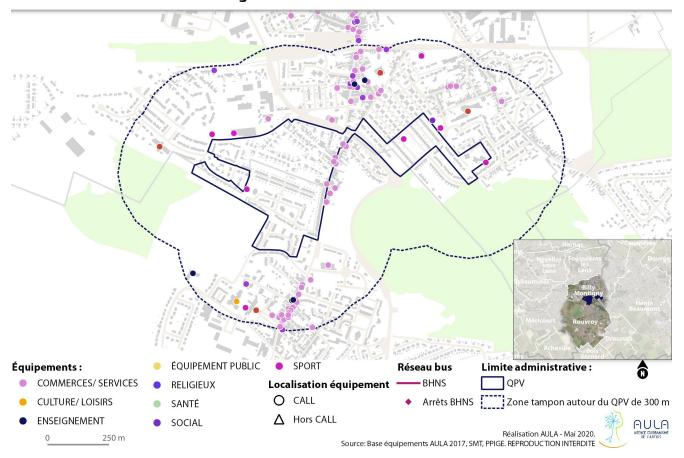
En 2017, 6,9% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Languedoc-Cité 10

En 2013, 1 418 personnes habitaient le quartier, soit 8,4% de la population de Billy-Montigny (8 183 habitants en 2015) et de Rouvroy (8 657 habitants en 2015, CAHC).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Lanquedoc - Cité 10

















Le quartier Languedoc Cité 10 regroupe une population en difficulté, sans que l'écart avec les autres quartiers prioritaires soit important. Par contre, on remarque une problématique liée à l'éducation, notamment avec des taux de retard scolaire très élevés en 6ème et 3ème dans le quartier et une part de lycéens inscrits en filières professionnelles très importante sur le quartier et les communes.

Les indicateurs informant sur l'état de santé et les équipements dans le quartier sont pour leur part positifs. En effet, le quartier comporte plusieurs équipements et services, et se situe à proximité de nombre d'entre eux.



En 2015, le quartier avait une population plus jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,8 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,4 aux échelles communales et 1,2 à l'échelle de l'EPCI. Cela s'explique par une part nettement plus importante des moins de 25 ans dans le quartier (39,6%) que dans les communes (34,6%) et l'agglomération (33%), bien que la part d'habitants de plus de 75 ans soit plus élevée dans le quartier (9,6%) que dans les communes (7,3% à Billy-Montigny et 7% à Rouvroy) et la CALL (8,4%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (18,3%) à celle des communes (16,5% pour Billy-Montigny et 16,9% pour Rouvroy), et de la CALL (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés plus élevée dans le quartier (39,9%) qu'à Billy-Montigny (35,8%), Rouvroy (37,9%) et que dans la CALL (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est plus élevée sur le quartier (29%) que dans les communes (25,7% à Billy-Montigny et 21,8% à Rouvroy) et la CALL (23,2%).

Scolarité



Les données sur la scolarité précoce dans le quartier sont en secret statistique.

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 6ème est bien plus important sur le quartier (25%) que sur les communes (14%) et la CALL (8%). Il en est de même pour le taux de retard à l'entrée en 3ème. Celui-ci est de 33% dans le quartier, contre 9% sur les communes et 12% sur la CALL.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 36% sont inscrits dans une filière générale et technologique (40% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 64% sont inscrits dans une filière professionnelle (60% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier et ceux des communes de Rouvroy et Billy-Montigny auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 36,1% dans le quartier, de 29% dans les deux communes et de 29,5% dans l'EPCI.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 544 logements sur le quartier, dont 464 dans le parc social, 77 dans le parc privé et 36 vacants. Parmi les 77 logements du parc privé, 59 sont occupés par leurs propriétaires et 18 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (82%), tandis que le reste du parc est collectif (18%).

Le quartier n'a pas fait l'objet d'opérations de renouvellement urbain, que ce soit dans le cadre du PNRU ou de l'ERBM.

Revenus



La situation financière des habitants du quartier Languedoc Cité 10 est dans la moyenne de celles des autres quartiers prioritaires de l'agglomération. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier est de 19,1%, alors qu'elle est de 32,7% à Rouvroy, de 32,3% à Billy-Montigny et de 38,2% dans la CALL. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 12 860€ dans le quartier, de 15 721€ à Rouvroy, 15 345€ à Billy-Montigny et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 23,5% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Rouvroy (19,1%), Billy-Montigny (23%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 44,3% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 41,6%, soit moins qu'à Rouvroy et Billy-Montigny (51,5%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 179 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 29,1% (23,8% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont plus jeunes que ceux des deux communes. 20,7% ont moins de 26 ans (19,7% communes et 21,8% CALL); 67% ont entre 26 et 49 ans (60,5% communes et 57% CALL); 12,3% ont plus de 49 ans (19,8% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes moins élevés que les demandeurs d'emploi des deux communes et de l'agglomération. En effet, en 2017, 18,5% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (17,1% communes et 15,6% EPCI) ; 55,5% ont un niveau CAP-BEP (50,5% communes et 46,5% EPCI) ; 17,3% ont un niveau Bac (21,3% communes et 24,4% EPCI) ; 8,1% ont un niveau supérieur au Bac (10,8% communes et 13,3% EPCI).

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM est plus faible dans le quartier (13,1%) par rapport aux communes (13,6% à Rouvroy et 14,7% à Billy-Montigny) et à la CALL (14,3%). 4,2% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 5% à Rouvroy, 4% à Billy-Montigny et 5% à l'échelle de l'agglomération. 34% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 15,3% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est un taux légèrement inférieur de celui de la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%) et moins élevé que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 5,1% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

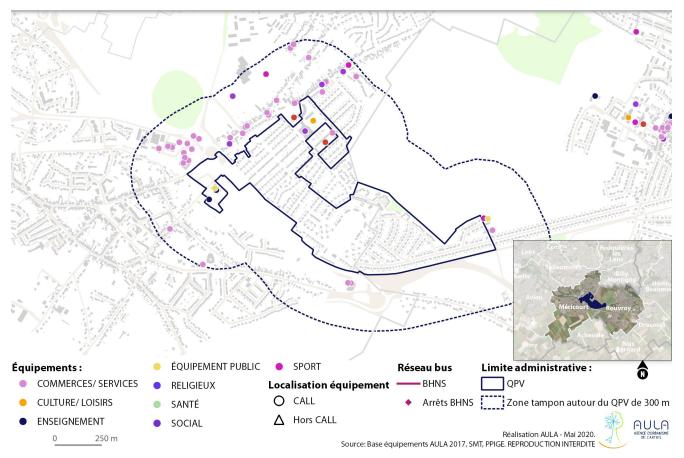
En 2017, 8,1% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.

Quartier du Maroc -La Canche

En 2013, 2 466 personnes habitaient le quartier, soit 12,1% de la population de Méricourt (11 710 habitants en 2015) et de Rouvroy (8 657 habitants en 2015, CAHC).

Photo aérienne du quartier

ÉQUIPMENTS DU QUARTIER Quartier Du Maroc - La Canche



Synthèse:















Les habitants de Méricourt ont des caractéristiques socio-démographiques et économiques proches de celle des habitants des autres communes de l'agglomération. Néanmoins la part des + de 75 ans est plus élevée à Méricourt que sur la CALL.

D'un point de vue socio-démographique et économique, le quartier se situe dans la moyenne des autres quartiers prioritaires de la CALL. Toutefois, les indicateurs de santé sont en dessous de la moyenne des quartiers prioritaires : part importante de bénéficiaires de la CPAM en ALD et part importante des allocataires de la CAF bénéficiant de l'AAH. De plus, bien que le quartier et sa zone tampon comprennent quelques équipements (notamment publics : médiathèque, centre social et d'éducation populaire, restaurant central, micro-crèche), ceux-ci sont moins nombreux que ce que l'on observe dans d'autres quartiers.



En 2015, le quartier avait une population aussi jeune que dans les communes sur lesquelles il est situé et l'EPCI. En effet, l'indice de jeunesse était de 1,3 à l'échelle du quartier, tandis qu'il était de 1,2 aux échelles communales et à l'échelle de la CALL. Cela s'explique par des écarts faibles entre la part des habitants de plus de 75 ans dans le quartier (9,8%), dans les communes (10,5% à Méricourt et 7% à Rouvroy) et la CALL (8,4%), et la part des moins de 25 ans dans le quartier (33,8%), les communes (32,7%) et la CALL (33%).

En 2017, la part des familles monoparentales parmi les foyers allocataires de la CAF est supérieure dans le quartier (19,8%) à celle des communes (17,5% pour Méricourt et 16,9% pour Rouvroy), et de la CALL (16,5%). On recense une part d'allocataires isolés nettement plus élevée dans le quartier (43,9%) qu'à Méricourt (37,7%), Rouvroy (37,9%) et que dans la CALL (37,8%). Par ailleurs, en 2017, la part d'allocataires de la CAF percevant le RSA est plus élevée sur le quartier (27,1%) que dans les communes (22,1% à Méricourt et 21,8% à Rouvroy) et la CALL (23,2%).

Scolarité



En 2017, 14% des écoliers de maternelle avaient moins de 3 ans dans le quartier. C'était le cas de 13% des écoliers de maternelle des communes de Rouvroy et Méricourt, et de 11% des écoliers de maternelle de la CALL.

En 2017, le taux de retard à l'entrée en 6ème est plus important sur le quartier (16%) que sur les communes (10%) et la CALL (8%). Il en est de même pour le taux de retard à l'entrée en 3ème. Celui-ci est de 20% dans le quartier, contre 9% sur les communes et 12% sur la CALL.

En 2017, parmi les élèves scolarisés au lycée qui résident dans le quartier, 41% sont inscrits dans une filière générale et technologique (44% pour les deux communes et 60% pour l'EPCI) et 59% sont inscrits dans une filière professionnelle (56% pour les deux communes et 40% pour l'EPCI). Ainsi, les élèves qui habitent le quartier auront plus tendance à être inscrits dans une filière professionnelle que générale et technologique, en comparaison des autres élèves de Méricourt et Rouvroy et de la CA de Lens-Liévin.

En 2015, la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi était de 46,2% dans le quartier, de 29% dans les deux communes et de 29,5% dans l'EPCI.

Habitat



En 2018, on comptabilisait 1 264 logements sur le quartier, dont 1 102 dans le parc social, 29 dans le parc privé et 133 vacants. Parmi les 29 logements du parc privé, 16 sont occupés par leurs propriétaires et 13 sont en location. L'habitat est majoritairement individuel (79,6%), tandis que le reste du parc est collectif (20,4%%).

Le nombre important de logements vacants sur le quartier peut s'expliquer par les projets de réhabilitation du parc dans le cadre de l'ERBM. En effet, la Cité de la Croisette et la Cité du Parc font partie du Quartier Maroc-La Canche et sont concernées par la 1ère programmation de l'ERBM (2018-2020). Des logements de la Cité 4/5 Sud sont en cours de réhabilitation dans le cadre de l'ERBM sur la période 2021-2027.

Revenus



La situation financière des habitants du Quartier Maroc La Canche est dans la moyenne de celles des autres quartiers prioritaires de l'agglomération. Toutefois, on remarque un écart important entre le quartier et les deux communes sur lesquelles il est situé. En 2015, la part des ménages imposés dans le quartier est de 18,9%, alors qu'elle est de 32,7% à Rouvroy, de 34,8% à Méricourt et de 38,2% dans la CALL. En 2015, le revenu médian disponible annuel par UC était de 13 107€ dans le quartier, de 15 721€ à Rouvroy, 16 232€ à Méricourt et de 16 556€ dans la CALL.

En 2017, 24,2% des allocataires de la CAF du quartier avaient 100% de leurs revenus qui étaient constitués de prestations sociales, c'est plus qu'à Rouvroy (19,1%), Méricourt (20,2%) et que sur le reste de l'EPCI (21%). Par ailleurs, en 2015, 43,8% de la population du quartier vivait sous le seuil de pauvreté.

Demandeurs d'emploi



En 2015, la part des 15-64 ans du quartier ayant un emploi était de 34,9%, soit moins qu'à Méricourt et Rouvroy (50,3%) et que dans l'EPCI (51,9%).

Au 31 décembre 2018, on recensait 391 demandeurs d'emploi des catégories ABC résidant dans le quartier, dont 183 femmes et 208 hommes. Parmi ces demandeurs d'emploi, la part de bénéficiaires du RSA était de 26,6% (23% pour les deux communes et 22,1% pour l'EPCI).

Les demandeurs d'emploi du quartier sont plus jeunes que ceux des deux communes. 23% ont moins de 26 ans (20,7% communes et 21,8% CALL); 55% ont entre 26 et 49 ans (57,1% communes et 57% CALL); 22% ont plus de 49 ans (22,2% communes et 21,2% CALL).

Les demandeurs d'emploi du quartier ont des niveaux de diplômes moins élevés que les demandeurs d'emploi des deux communes et de l'agglomération. En effet, en 2017, 18,9% ont un niveau inférieur au CAP-BEP (15,2% communes et 15,6% EPCI) ; 50% ont un niveau CAP-BEP (50,3% communes et 46,5% EPCI) ; 24,9% ont un niveau Bac (22,3% communes et 24,4% EPCI) ; 6% ont un niveau supérieur au Bac (12% communes et 13,3% EPCI).

Santé



En 2018, la part de personnes sans mutuelle parmi les personnes couvertes par la CPAM, est plus faible dans le quartier (12,7%) par rapport aux communes (13,6% à Rouvroy et 13,8% à Méricourt) et à la CALL (14,3%). 6,7% bénéficiaient de l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS), contre 5% à Rouvroy, 4,4% à Méricourt et 5% à l'échelle de l'agglomération. 27,9% bénéficiaient de la CMU-C (CALL: 17,8%).

En 2018, 18,3% des personnes couvertes par la CPAM du quartier sont en Affection Longue Durée. C'est plus que la moyenne des quartiers prioritaires de la CALL (16,7%), mais moindre que sur l'agglomération (18,4%). En 2018, 6,9% des plus de 16 ans n'avaient pas déclaré de médecin traitant contre 5,1% dans l'EPCI.

En 2017, 10,8% des allocataires de la CAF bénéficiaient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). Cette part était de 9,3% à l'échelle de l'agglomération.



ANNEXES

Carte de l'accessibilité aux réseaux structurants de mobilité

Tableaux thématiques

Thématique Revenus dans les quartiers prioritaires

Thématique Démographie dans les quartiers prioritaires

Thématique Santé dans les quartiers prioritaires

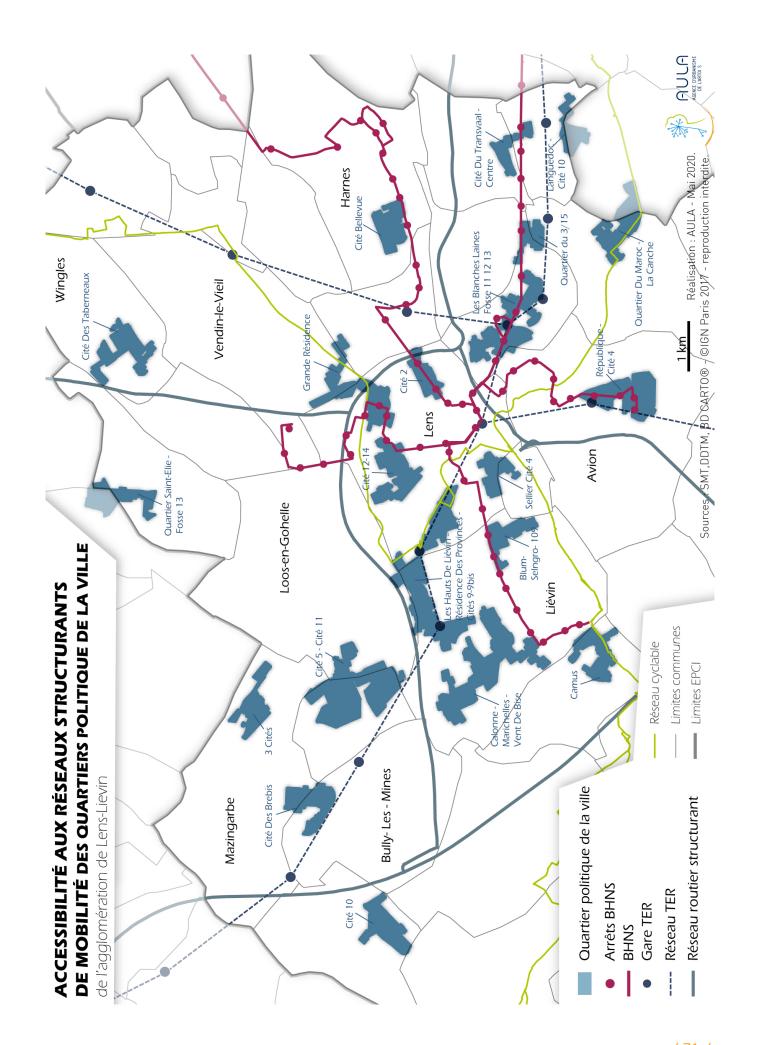
Thématique Éducation dans les quartiers prioritaires

Thématique Emploi et chômage dans les quartiers prioritaires

Thématique Habitat dans les quartiers prioritaires

Tableaux équipements

Tableaux des équipements dans chaque quartier



Thématique

DÉMOGRAPHIE



Quartier	Part (en %) d'habitants de moins de 25 ans en 2015	Part (en %) d'habitants de plus de 75 ans en 2015	Indice de jeunesse en 2015	Part (en %) des familles monoparen- tales parmi les alloca- taires de la CAF (2017)	Part (en %) des allo- cataires isolés de la CAF (2017)	Part (en %) des allocataires de la CAF percevant le RSA (2017)
Cité Des Brebis	39,1	6,8	1,8	19	43,1	28,1
Cité Du Transvaal - Centre	36,8	9,6	1,4	17,3	43,5	33,5
Cité 12-14	37,1	6,3	1,5	18,8	39,4	29,9
Grande Résidence	40,1	3,5	2,1	21	48,1	35,3
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	39,7	6,7	2	18,1	34	23,9
Cité 5 - Cité 11	38,8	6,4	2,2	17,3	33,2	26,9
Cité Des Taberneaux	39,9	6,5	2,1	18,5	31,4	25,2
République - Cité 4	40,8	4,8	2	20,7	44,5	39,4
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	38,8	6,4	1,8	18,5	43,4	32,6
Languedoc - Cité 10	39,6	6,6	1,8	18,3	39,9	29
Blum - Salengro - 109	41,3	5,8	1,9	24	37,4	35,2
Cité Bellevue	36,2	6,9	1,6	14,4	42,1	30,4
Cité 2	45,7	5,7	2,8	18,3	36,5	34,9
Cité 10	34,6	6,5	1,8	18	46,8	23,5
Quartier Du Maroc - La Canche	33,8	9,8	1,3	19,8	43,9	27,1
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	38,2	5,4	1,7	19,8	43,4	35,9
Quartier du 3/15	45,5	Pas de donnée	3	19,1	34,3	33,2
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	39,9	5,6	1,9	16,2	42,2	28,8
Camus	34,9	11,9	1,2	19,7	37,3	27,9
Sellier Cité 4	37,3	7,4	1,4	22,6	43,2	41,4
3 Cités	39,9	6,4	2,1	19	35	22,4
CALL	33	8,4	1,2	16,5	37,8	23,2

REVENU



Quartier	Part (en %) des ménages imposés en 2015	Revenu disponible (en €) médian par UC en 2015	Part (en %) des allocataires de la CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales (2017)	Part (en %) de la population sous le seuil de pauvreté (2015)
Cité Des Brebis	19	12 811	23,6	46,8
Cité Du Transvaal - Centre	19,3	13 051	25,8	43,7
Cité 12-14	23,3	13 192	27,2	43,2
Grande Résidence	17,3	11 922	32,7	53,1
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	22,8	13 809	15,4	39,8
Cité 5 - Cité 11	21,1	13 417	24,1	39,5
Cité Des Taberneaux	23,4	13 289	23,5	41,1
République - Cité 4	15,7	12 093	36,2	52,3
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	20	12 905	30,8	45,8
Languedoc - Cité 10	20,1	12 860	23,5	44,3
Blum - Salengro - 109	15,8	12 620	29,8	47,5
Cité Bellevue	20,7	12 985	27	45,1
Cité 2	28,4	12 367	33,3	49,5
Cité 10	21,1	13 159	25,4	43,5
Quartier Du Maroc - La Canche	18,9	13 107	24,2	43,8
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	20,2	12 977	32,2	44,5
Quartier du 3/15	Pas de donnée	12 500	27,5	46,9
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	20,9	13 328	25,5	41,5
Camus	19,6	13 565	19,2	38,3
Sellier Cité 4	17,3	12 432	38,2	49,2
3 Cités	Pas de donnée	13 086	17,6	41,9
CALL	38,2	16 556	21,3	25,9

Thématique **SANTÉ**



Quartier	Part (en %) de bénéfi- ciaires de la CPAM béné- ficiant de la CMU-C en 2018	Part (en %) de bénéfi- ciaires de la CPAM sans mutuelle en 2018	Part (en %) de bénéfi- ciaires de l' ACS en 2018	Part (en %) d'allocataires de la CAF bénéficiant de l' Allocation Adulte Handi- capé en 2017	Part (en %) de bénéfi- ciaires du dispositif ALD en 2018	Part (en %) de bénéfi- ciaires de la CPAM sans médecin traitant en 2018
Cité Des Brebis	36,2	14,7	6,2	9,2	17,4	5,4
Cité Du Transvaal - Centre	34	16,1	4,2	6,9	16,8	6
Cité 12-14	30,2	14,3	7,7	10,4	17	6,6
Grande Résidence	38,1	11,5	7,2	13,5	16,7	7,2
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	22,3	15,8	4,2	8,8	16,1	5,7
Cité 5 - Cité 11	26	14,5	5,6	9,6	16,6	4,8
Cité Des Taberneaux	25	14,2	3,7	8,2	17	4,5
République - Cité 4	40,2	14,5	6,8	10,8	17,2	8,4
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	31,9	13,5	5,8	11,2	17,8	6
Languedoc - Cité 10	30,8	13,1	6,1	8,1	15,3	5,1
Blum - Salengro - 109	40,6	12,9	6,8	8,8	16,3	5,1
Cité Bellevue	31,5	14,4	7,4	12,1	16,5	5,5
Cité 2	37,4	13,1	5,5	9,5	13,9	8,2
Cité 10	22,5	14,9	4,7	18,8	16,9	5,5
Quartier Du Maroc - La Canche	27,9	12,7	6,7	10,8	18,3	6,9
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	35,3	13,2	5,9	9,5	17	4,8
Quartier du 3/15	38,8	17,7	5,2	10,7	14,4	7,6
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	26,9	14,2	7	9,6	17,6	6,3
Camus	25	13	3,6	7,7	18,7	5
Sellier Cité 4	41,4	14,6	5,7	13,4	17,6	5,8
3 Cités	22,7	19,7	5,5	9,2	14,7	6,3
CALL	17,8	14,3	4,1	9,3	18,4	5,1

ÉDUCATION



Quartier	Part (en %) d'écoliers de ma- ternelle ayant moins de 3 ans en 2017	Taux de retard à l'entrée en 3ème en 2017	Part (en %) des élèves inscrits en filières générales et techno- logiques en 2017	Part (en%) des filles parmi les élèves en filières géné- rales et tech- nologiques en 2017	Part (en%) des élèves inscrits en filières profes- sionnelles en 2017	Part (en%) des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2015
Cité Des Brebis	7	-	31	60	69	43,4
Cité Du Transvaal - Centre	9	-	60	60	40	37,8
Cité 12-14	36	21	57	45	43	38,9
Grande Résidence	-	16	46	55	54	44,7
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	18	-	39	58	61	32
Cité 5 - Cité 11	12	19	49	48	51	40,6
Cité Des Taberneaux	-	-	45	56	55	36
République - Cité 4	13	19	59	65	41	47,6
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	8	18	50	65	50	37,8
Languedoc - Cité 10	-	33	36	46	64	36,1
Blum - Salengro - 109	10	-	32	62	68	53,7
Cité Bellevue	12	30	51	49	49	Pas de donnée
Cité 2	14	-	47	64	53	Pas de donnée
Cité 10	13	-	53	48	47	36
Quartier Du Maroc - La Canche	14	20	41	62	59	42,6
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	10	11	40	53	60	48,5
Quartier du 3/15	-	23	56	56	44	Pas de donnée
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	9	9	38	53	62	31,6
Camus	4	-	46	51	54	28,4
Sellier Cité 4	-	24	41	63	59	Pas de donnée
3 Cités	12	-	43	48	57	40,7
CALL	11	12	60	56	49	29,5

EMPLOI



Quartier	Part (en%) des personnes de 15 à 64 ans à avoir un emploi en 2015	Part (en %) des femmes de 15 à 64 ans ayant un emploi en 2015	Nombre de femmes deman- deurs d'emploi des catégo- ries ABC au 31/12/2018	Nombre d'hommes deman- deurs d'emploi des catégo- ries ABC au 31/12/2018	Part (en %) de bénéfi- ciaires du RSA parmi les de- mandeurs d'emploi des catégo- ries ABC au 31/12/2018	Taux de chô- mage en 2015 (au sens du recensement de la population, c- a-d la proportion du nombre de chômeurs parmi la population active)
Cité Des Brebis	40,5	31,9	124	199	32,5	30,7
Cité Du Transvaal - Centre	40,6	35,1	107	114	26,7	37,6
Cité 12-14	35,7	28,6	108	163	27,3	42,6
Grande Résidence	34,7	30,6	284	402	36,6	42,4
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	44,6	36,6	80	110	22,1	30,6
Cité 5 - Cité 11	42,3	33,2	207	279	24,9	33,1
Cité Des Taberneaux	43,9	35	130	177	23,5	30,8
République - Cité 4	30,9	20,9	223	383	33	44,0
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	38,1	29,4	227	304	30,5	36,3
Languedoc - Cité 10	41,6	29,7	Pas de donnée	Pas de donnée	29,1	33,2
Blum - Salengro - 109	33,9	30,9	138	205	32,1	42,2
Cité Bellevue	35,7	27,7	142	189	24,8	35,9
Cité 2	37,3	40,5	71	122	30,1	41,5
Cité 10	41,9	31,5	91	123	36,4	31,1
Quartier Du Maroc - La Canche	34,9	26,8	183	208	26,6	39,5
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	37,3	27,1	388	504	32,3	39,6
Quartier du 3/15	36,1	28,3	Pas de donnée	Pas de donnée	26,4	37,0
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	38,4	29	315	429	24,3	34,1
Camus	42,4	33,8	105	105	34,3	32,8
Sellier Cité 4	28,8	24	93	140	39,1	49,2
3 Cités	40,9	30	Pas de donnée	Pas de donnée	16,3	33,5
CALL	51,9	46,2	11 847	13 571	22,1	22,2

HABITAT



Quartier	Part (en%)de logements so- ciaux occupés en 2018	Part (en%) des logements va- cants en 2018	Part (en %) des logements sociaux en impayés de + de 3 mois en 2016	Indice de fragilité* des quartiers en 2016
Cité Des Brebis	76,4	9,9	23	115
Cité Du Transvaal - Centre	80,4	12,3	18	109
Cité 12-14	57,4	23,1	46	148
Grande Résidence	78,3	12,6	9	91
Quartier Saint-Elie - Fosse 13	33,4	7,9	21	97
Cité 5 - Cité 11	82,4	5,3	24	105
Cité Des Taberneaux	63,3	8,2	30	127
République - Cité 4	66,8	17	11	100
Les Blanches Laines Fosse 11 12 13	69,2	9,6	20	101
Languedoc - Cité 10	80,4	6,2	21	106
Blum - Salengro - 109	84,3	8,3	23	114
Cité Bellevue	86,3	7,4	22	120
Cité 2	59,2	14,7	44	137
Cité 10	74,5	10,9	27	108
Quartier Du Maroc - La Canche	87,2	10,5	14	91
Calonne - Marichelles - Vent De Bise	75,6	9,4	15	99
Quartier du 3/15	61,7	9,7	25	109
Les Hauts De Liévin - Résidence Des Provinces - Cités 9-9bis	77,6	9,3	17	100
Camus	85	4,3	19	93
Sellier Cité 4	75,9	16,4	30	115
3 Cités	92,3	3,4	7	76
CALL	37,8	9	18	Hors quartiers prioritaires : 95

^{*} L'**indice de fragilité** croise 4 indicateurs : le pourcentage des ménages percevant les APL, le pourcentage des ménages dont les revenus sont en dessous des plafonds PLAI, le pourcentage de mobilité et le pourcentage d'impayés de plus de trois mois.

Équipements de Cité 10

		Nombre Nombre d'équipements dans la de 300	zone	tamp	
	Cat.	Types d'équipements	*	1	
	loto	Activité de service liée à l'automobile	1	1	
	Auto-Moto	Garage		3	
	Au	Magasin lié à l'automobile		2	
	S	Activité de service pour animaux	1		
	vice	Autre activité de service		1	
	Autres Services	Autre activité liée aux soins de beauté		1	
	Autre	Autre artisan : activité de service		1	
		Coiffeur	2	2	
		Autre magasin		4	
	Commerce	Boucherie-charcuterie		1	
		Boulangerie-pâtisserie	1	2	
		Épicerie	1	1	
		Librairie Papeterie Presse	1		
Ħ	O	Magasin d'habillement	3		
me		Magasin DISCOUNT		1	
gne		Supermarché		1	
Enseignement		Collège		1	
ш -		École élémentaire / primaire		3	
,		École maternelle		2	
- t		Bureau de poste	1		
et Pr		Mairie	1		
Finances et Assurances	-	Banques		8	
nar ssu		Autres types d'hébergements		1	
		Bar / brasserie	1	2	
<u></u>		Restauration rapide	1		
Fin Ass		Ecole de musique/danse		1	
r.	Loisirs	Jardin public ou square	1	2	
×	Loi	Salle des fêtes / salle polyvalente	1	2	
gie∟ →		Église		2	
Religieux					

		dans la			np
	dans le quartier	de 300	mè	tres	
	_				
Cat.	Types d'équipements			4	
	Autre médecin spécialiste		1		
	Autres professionnels de la médecine		1		
	Hébergement de personnes âgées		1		
Santé	Hébergement de personnes handicapées		1		
S	Infirmier		1	1	
	Masseur kinésithérapeute		1	1	
	Médecin généraliste		1	2	
	Pharmacie		1	2	
	Spé. en pratique dentaire			1	
Social	Activité sociale sans hébergement		3		
Š	Maison des associations		1	2	
	Salle de sport			2	
Sport	Terrain de football			2	
Sp	Terrain de tennis			2	
	Terrain multisports			1	

Nombre

Nombre d'équipements

Équipements de Cité des Brebis

		Nombre d'équipements dans le quartier	dans	bre d'équipements la zone tampon 00 mètres
oto	Cat.	Types d'équipements	*	1
Auto-Moto		Garage	1	
Au		Activité liée à la recherche d'emploi	1	
	rices	Autre activité de service	1	
	Autres services	Autre artisan : activité de service	1	3
	Autre	Coiffeur	1	1
		Crèche / Halte-garderie / RAM	1	
	a)	Boulangerie-pâtisserie		1
	Commerce	Épicerie	2	
	Сош	Magasin d'électroménager / équipement du foyer		1
	ŧ	Collège		1
es et nces	nemer	École élémentaire / primaire	1	2
Finances et Assurances	Enseignement	École maternelle		1
		Activité liée à l'immobilier		1
Hébergement/ Restauration		Bar / brasserie	2	1
erge staur		Restauration rapide	1	1
Héb Res		Autre activité de loisirs	1	1
Loisirs		Salle polyvalente	1	
Lo.		Ambulance	1	
		Autres établissements de santé		2
		Hébergement de personnes âgées		1
		Hébergement de personnes handicapées		1
	ıté	Hôpital		1
	Santé	Infirmier	1	
		Masseur kinésithérapeute	1	9
		Médecin généraliste		1
		Pharmacie	1	
		Spé. en pratique dentaire		1
	Social	Activité sociale sans hébergement		1
	So	Maison des associations	5	3
	+	Salle de sport		2
	Sport	Terrain de basket	1	

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de 3 Cités

			Nombre d'équipements dans le quartier	dans	bre d'équipements la zone tampon 00 mètres \
	Cat.	Types d'équipements		*	
		Garage			1
	Auto- Moto	Magasin lié à l'automobil	е		1
		Autre magasin			1
		Autre magasin de bricola intérieure	ge/décoration		1
	nerce	Boulangerie-pâtisserie			1
	Commerce	Librairie Papeterie Presse	2		1
		Magasin discount			1
ement		Vente à la ferme			1
Enseignement		École élémentaire / prim	aire		1
		École maternelle			1
Jratio		Bar / brasserie			1
Hébergement/ Restauration ↓		Restauration rapide			1
× Loisirs		Jardin public ou square		1	
Religieux		Cimetière militaire/autre	cimetière	1	
Relig	anté	Médecin généraliste			1
	Sal	Pharmacie			1
cial .		Maison des associations			2
Social		Autre activité sportive			2
	ť	Salle de sport			1
	Sport	Terrain de football			2
		Terrain multisports		1	

Équipements de Saint Elie Fosse 13 (CALL)

			Nombre d'équipements dans le quartier	dans	bre d'équipe la zone tam 0 0 mètres \	
Ses	Cat.	Types d'équipements		*	1	
Autres services		Autre artisan : activité d	e service		1	•
Š		Coiffeur			1	
		Boulangerie-pâtisserie			2	
		Épicerie		2		
	Commerce	Fleuriste			1	
ement		Magasin d'habillement		1		
Enseignement		Supermarché			1	
	-	Ecole maternelle			1	
Hébergement/ Restauration	_	Bar / brasserie		1		
Hébe Rest		Restauration rapide		1		
Santé	→	Hébergement de personi	nes âgées		1	
Sa	Sport	Salle de sport		1	1	
	Sp	Terrain de football		1		

Équipements de Cité des Taberneaux

		Nombre d'équipements dans le quartie r	dans la zo r	
	Cat.	Types d'équipements	*	4
	oto	Activité de service liée à l'automobile		2
	Auto-Moto	Garage		1
_	AL	Magasin lié à l'automobile		2
	es	Autre activité de service		7
	Autres Services	Autre artisan : activité de service	1	1
	Se	Blanchisserie/Laverie	1	2
	tres	Coiffeur	3	4
	Au	Crèche/Halte garderie		1
		Autre magasin		1
	ā	Boucherie-charcuterie	1	
	Commerce	Boulangerie-pâtisserie	1	5
	π	Épicerie	1	1
	_	Fleuriste		2
nt Enseignement		Librairie Papeterie Presse		1
nen		École élémentaire / primaire		2
seig	\rightarrow	Lycée		1
ent En		Autre équipement public		1
uipeme public	>	Mairie		1
Equipement public et ces En		Activité liée à l'immobilier		2
Ec es e nce	→	Banques		5
Equ Finances et Assurances	·	Autres types d'hébergements		1
Fin		Bar / brasserie		3
nt/		Restaurant		3
Hébergement/ Restauration	>	Restauration rapide	2	4
erge		Ambulance	1	
ارغ Res		Infirmier		6
_	50)	Laboratoire/cabinet de radiologie		1
	Santé	Masseur kinésithérapeute		4
	Ŋ	Médecin généraliste	1	1
		Pharmacie		3
_		Spé. en pratique dentaire		2
Social 	-	Activité sociale sans hébergement		3
Š		Autre activité sportive (associations, amicales, etc.)		4
	Sport	Stade		1
	S	Terrain de football	1	

Équipements de Cité 5-11

				Nombre d'équipements dans le quartier		équipements ne tampon rtres
		Cat.	Types d'équipements		*	1
	-		Garage		1	1
			Magasin lié à l'automobile		1	
	-		Activité juridique			1
		res ices	Autre activité de service			3
		Autres Services	Autre activité liée aux soins de beau	ıté	1	
		, W	Autre artisan : activité de service			5
	-		Autre artisan : activité de vente		1	
		rce	Boulangerie-pâtisserie			2
		Commerce	Épicerie			2
		Con	Fleuriste			1
ā			Librairie Papeterie Presse			1
Culture	→		Autre activité culturelle		2	
ŭ	Enseignement 		Médiathèque			1
	mər _		École élémentaire / primaire		1	2
	eigr		École maternelle		2	1
ent	Ens		Autre équipement public		1	
Equipement public	→		Mairie annexe/Mairie de quartier		1	
iqui	ent/		Autres types d'hébergements		1	
ш	Hébergement/ restauration	•	Bar / brasserie			3
	erg(Restauration rapide		1	2
S	Téb res		Autres activité de loisirs			1
Loisirs			Salle Polyvalente		2	
2	× →		Eglise		1	
	Religieux		Ambulance			1
	Reli		Infirmier			3
		nté	Laboratoire/cabinet de radiologie			1
		San	Masseur kinésithérapeute			2
			Médecin généraliste		1	1
			Pharmacie			3
	Social		Hébergement social			1
	Š		Salle de sport		1	2
		ort	Stade			2
		Sport	Terrain de football		1	1
			Autre activité sportive		1	

Équipements de Calonne – Marichelles – Vent de Bise

	Nombre Nomb d'équipements dans la dans le quartier de 500	zone	tam			d'équipements dans		équipem ne tamp tres
Cat.	Types d'équipements	*	1	+	Cat.	Types d'équipements		1
2	Activité de service liée à		15	Équipement public		Bureau de poste		1
Auto-Moto	l'automobile		9	iper Jubl	→	Police		1
nto	Garage		9	Équ		Trésorerie		11
⋖	Magasin lié à l'automobile	4	11		et	Activité liée à l'immobilier		5
	Activité de service pour		1		ces and	Assurances / mutuelles		10
	animaux Activité juridique		5		Finances et Assurances	Autre activité financière		4
	Activité liée à la recherche		2		Œ∢	Banques		8
	d'emploi			Hébergement/ Restauration		Bar / brasserie	2	9
es	Agence de voyage		2	gen ural	→	Hôtel		1
rvic	Autre activité de service	4	41	berg esta		Restaurant		5
Se	Autre activité liée aux soins de		9	, Ré		Restauration rapide		16
Autres Services	beauté				7	Autre activité de loisirs		2
Au	Autre artisan : activité de service	13	37		Loisirs	Jardin public ou square	1	1
	Blanchisserie / laverie		2	-		Salle des fête / salle polyvalente		5
	Coiffeur		14		×	Cimetière		1
	Crèche / Halte-garderie / RAM		1		Religieux	Église		2
	Vétérinaire		1		Re	Lieu de rencontre (salle paroissiale)		1
	Autre artisan : activité de vente		3	-		Ambulance		2
A	Autre magasin		35			Autre médecin spécialiste		6
	Autre magasin de bricolage /		2			Autres établissements de santé		1
	travaux intérieurs					Autres professionnels de la		14
	Bijouterie		4			médecine		14
	Boucherie-charcuterie		3			Hébergement de personnes		2
	Boulangerie-pâtisserie	1	9		Santé	handicapées	-	
Ce	Épicerie	4	1		S	Infirmier	1	10
me	Fleuriste		4			Laboratoire / cabinet de radiologie		4
Commerce	Grande surface de bricolage		2			Masseur kinésithérapeute		9
0	Hypermarché	_	1			Médecin généraliste	1	11
	Librairie Papeterie Presse	1	7			Pharmacie		9
	Magasin de meubles		1			Spé. en pratique dentaire		2
	Magasin d'électroménager / équipement du foyer		1	-		Activité sociale sans	2	2
	Magasin d'habillement		20		<u>a</u>	hébergement		
	Magasin DISCOUNT		3		Social	Hébergement social	1	1
	Parfumerie		2			Maison des associations	1	3
	Bibliothèque		1			Autre activité sportive		3
>	Cinéma		1			Piscine		1
<u></u>	Autres organismes de formation		5		۲	Salle de sport		4
Enseignement	Collège		2		Sport	Stade		3
jner	École élémentaire / primaire		7		O)	Terrain de basket		2
seic	École maternelle	2	5			Terrain de football		1
Ш	Lycée		1	Transport		Terrain de tennis		2
→	Autre équipement public		2	nsp.	→	Gare routière / taxi		2

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Les Hauts de Liévin - Résidence des Provinces - Cité 9-9 bis

		Nombre Nomb d'équipements dans la dans le quartier de 300	zone	tamp	
	Cat.	Types d'équipements	*	4	
-	loto	Activité de service liée à l'automobile		4	
	Auto-Moto	Garage	2	4	
	AL	Magasin lié à l'automobile	2	9	
-	Ñ	Autre activité de service	1	17	
	Autres Services	Autre activité liée aux soins de beauté	1	1	
	tres S	Autre artisan : activité de service	12	21	
	Au	Coiffeur		7	
		Autre magasin		2	
		Boulangerie-pâtisserie	2	2	
	Ge	Épicerie	2		-
	Commerce	Fleuriste			
	omi	Librairie Papeterie Presse	1	3	
	O	Magasin DISCOUNT		1	넡 -
		Parfumerie		1	Transport
-		Traiteur		1	Fran
	a)	Autre activité culturelle	2	1	
	Culture	Bibliothèque		1	
	COL	Musée		1	
_		Théâtre		1	
	nt	Autres organismes de formation		2	
	me	Collège		1	
ıt	igne	École élémentaire / primaire	3	3	
ipement oublic	Enseignement	École maternelle	1	2	
nipe pub	ш	Lycée		1	
Equi	→	Autre équipement public		6	
et		Bureau de poste	1		
Finances et Assurances	→	Activité liée à l'immobilier	1		
sur		Autre activité financière		1	
		Bar / brasserie	4	4	
ent, ion		Hôtel		1	
yem urat	-	Restaurant		3	
Hébergement/ Restauration		Restauration rapide		3	
Hét Re	S	Aire de jeu		2	
	Loisirs	Autre activité de loisirs		1	
		Salle des fête / salle polyvalente	1		
ienx		Cimetière	1	1	
Religieux		Église	2		

S		d'équipements d'	dans	ore d'e la zon 0 mè	e tan	ements npon
	Cat.	Types d'équipements			1	
		Autres professionnels de la médecine			3	
		Hébergement de personnes handicapées			1	
	Santé	Infirmier		1	9	
	Sa	Masseur kinésithérapeute		1	10	
		Médecin généraliste		1	6	
		Pharmacie			2	
		Spé. en pratique dentaire			1	
	<u>la</u>	Activité sociale sans hébergement		1	2	
	Social	Hébergement social		1		
		Maison des associations		1		
	+	Autre activité sportive			5	
	Sport	Salle de sport		1	1	
	U)	Stade		1	3	
	→	Gare ferroviaire		1	1	
		Gare routière / taxi			2	

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité 12-14

			a zone	quiper e tamp res \			d'équipements dan		équipem ne tampo tres \
	Cat.	Types d'équipements	*	1		Cat.	Types d'équipements	*	1
	<u>و</u>	Activité de service liée à		2	-		Autre médecin spécialiste		19
	Θ	l'automobile	1				Autres établissements de santé		1
	Auto-Moto	Garage		5			Autres professionnels de la médecine	1	
_		Magasin lié à l'automobile	2	9			Clinique		5
	ices	Autre activité de service	2	17			Hébergement de personnes		1
	Servi	Autre activité liée aux soins de beauté	1	3		té	âgées		
	Autres Services	Autre artisan : activité de service	7	19		Santé	Hébergement de personnes handicapées	1	1
	₹	Coiffeur	2	5			Hôpital		5
		Autre magasin		6			Laboratoire / cabinet de		4
		Boucherie-charcuterie		1			radiologie Médecin généraliste		9
		Boulangerie-pâtisserie	1	2			Pharmacie		2
	Ses	Épicerie	2	1			Spé. en pratique dentaire		1
	ner	Fleuriste		2	<u>a</u>		Activité sociale sans		5
	Commerces	Hypermarché		1	Social	→	hébergement		
	Ö	Magasin de sport		1	-	٠	Autre activité sportive	1	6
_		Magasin d'habillement		3		Sport	Salle de sport		1
		Magasin DISCOUNT		1	t,	S	Stade		1
		Traiteur		1	Transport	→	Gare routière / taxi	1	
	ŀ	Autres organismes de formation		1	<u>T</u> a			'	
	ent	Collège		1					
	em	École élémentaire / primaire		1					
	Enseignement	École maternelle		1					
	Ense	École maternelle et élémentaire		1					
	_	Lycée		3					
_		Université Autre équipement public							
>				3					
		Bureau de poste Trésorerie		1					
_		Activité liée à l'immobilier		3					
→	-	Autre activité financière		6					
-		Autres types d'hébergements		1					
		Bar / brasserie	1	5					
>		Hôtel		1					
		Restauration rapide	3	5					
_		Aire de jeu	1						
	10	Autre activité de loisirs	1	1					
	Loisirs	Jardin public ou square	1						
	2	Parc d'attractions	1						
		Salle des fête / salle polyvalente		2					

Équipements de Grande-Résidence

		Nombre Nomb d'équipements dans la dans le quartier de 300	zone	tamı	
	Cat.	Types d'équipements	*	4	
	loto	Activité de service liée à l'automobile	1	5	
	Auto-Moto	Garage	3	1	
	Α̈́	Magasin lié à l'automobile	2	2	
		Autre activité de service	1	16	
	Autres Services	Autre activité liée aux soins de beauté		3	
	res Se	Autre artisan : activité de service	4	16	Social
	Aut	Coiffeur	1	6	
		Crèche / Halte-garderie / RAM	2	1	
		Boucherie-charcuterie		2	Ę.
		Boulangerie-pâtisserie		1	Transport
		Épicerie		1	Гап
	erce	Fleuriste		1	'
	Commerce	Librairie Papeterie Presse	1		
	Cor	Magasin d'habillement		1	
		Magasin DISCOUNT		1	
		Supermarché		1	
		Traiteur		1	
	Ħ	Autres organismes de formation		2	
	me	Collège		1	
	Enseignement	École élémentaire / primaire	1	2	
	ısei	École maternelle	1	1	
		Lycée		3	
ement Iblic		Autre équipement public	1	1	
pem Iblic	→	Bureau de poste	1	1	
Équipe pub		Police	1		
м	et	Activité liée à l'immobilier		2	
	Finances et Assurances	Assurances / mutuelles	1		
	sur	Autre activité financière		1	
	Fir	Banques	1	1	
ion		Bar / brasserie		2	
urat ——	→	Restaurant	1		
Restauration		Restauration rapide	2	2	
2 %	·ν	Aire de jeu	1		
	Loisirs	Autre activité de loisirs		1	
	ĭ	Jardin public ou square	1		

			la zo r 0 <mark>0 mè</mark>		npon
	Cat.	Types d'équipements		1	
		Autres établissements de santé		1	
	,d)	Autres professionnels de la médecine		1	
	Santé	Infirmier		10	
		Masseur kinésithérapeute	1		
		Médecin généraliste	1	2	
		Pharmacie	1	1	
- J	~	Activité sociale sans hébergement	2	2	
	+	Autre activité sportive	1	3	
	Sport	Salle de sport	1	1	
Ę	<u> </u>	Terrain de tennis		1	
ransport -	—	Gare routière / taxi		1	
ō					

Nombre

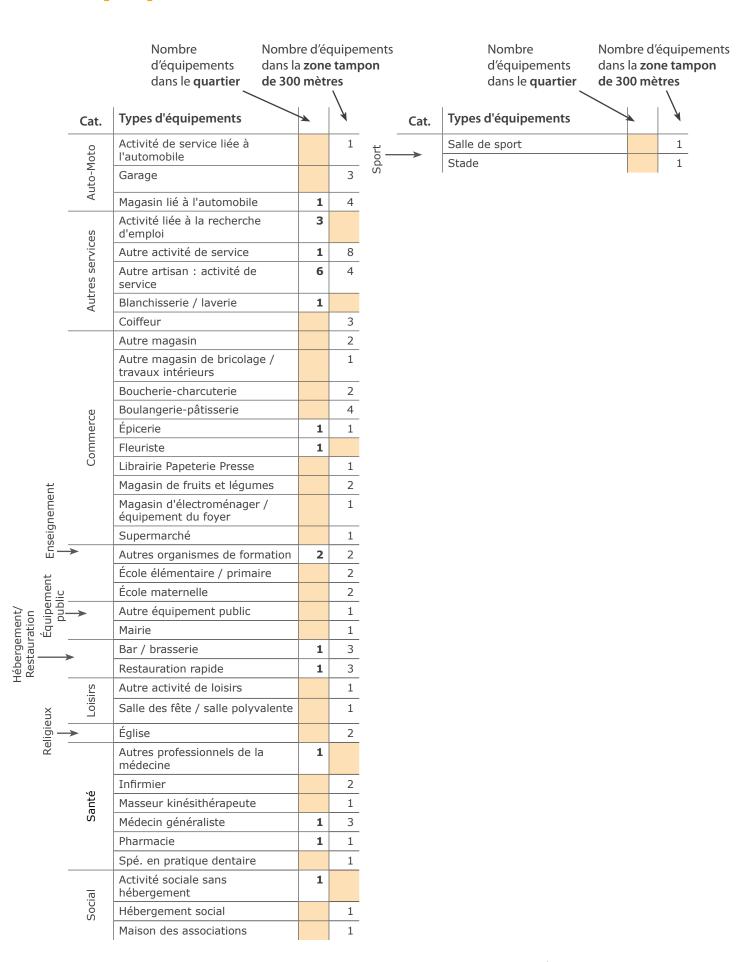
Nombre d'équipements

Équipements de Camus

			zone	quipements e tampon res
	Cat.	Types d'équipements	*	1
	Auto- Moto	Activité de service liée à l'automobile		2
	ĄΣ	Garage		1 .
	S	Autre activité de service		2
	Autres Services	Autre artisan : activité de service		3
	es S	Blanchisserie / laverie		1
	utre	Coiffeur		1
	<	Crèche / Halte-garderie / RAM	1	
		Autre artisan : activité de vente		1
	e	Autre magasin		2
	Commerce	Boucherie-charcuterie		1
	mr	Boulangerie-pâtisserie		2
	ŏ	Librairie Papeterie Presse		1
		Supermarché		2
<u>e</u>		Autre activité culturelle		1
Culture 		Médiathèque		1
O		Autres organismes de formation		1
	men	École élémentaire / primaire	1	
¥	Enseignement	École maternelle	1	
Équipement public I	seic	Lycée		1
uipem(public	딢	Université		1
Équ	→	Autre équipement public	4	2
ب		Bureau de poste		1
Finances et Assurance		Mairie		1
ance sura	>	Banques		1
Fina		Bar / brasserie		2
<u> </u>		Restaurant		1
atic		Restauration rapide		2
Restauration		Aire de jeu		3
Res	Loisirs	Etang de pêche	1	3
	Ľ.	Salle des fête / salle polyvalente	_	2
		Cimetière		1
	en	Cirietiere		1
	Religieux	Église		1
		Autres professionnels de la médecine		2
		Infirmier	1	1
	Santé	Masseur kinésithérapeute		2
	Sa	Médecin généraliste	1	2
		Pharmacie		2
		Spé. en pratique dentaire		1

;		d'équipements dans	bre d' la zo r 00 mè	ne tan	ements npon
C	at.	Types d'équipements		1	
	Social	Activité sociale sans hébergement		1	
	S	Hébergement social		1	
		Autre activité sportive		2	
	_	Salle de sport		2	
	Sport	Stade		1	
	S	Terrain de football		2	
		Terrain multisports	1	1	

Équipements de Blum-Salengro-109



Équipements de Sellier Cité 4

		Nombre Nomb d'équipements dans la dans le quartier de 30 0	a zone	tamp			d'équipements dans		équipements le tampon tres
	Cat.	Types d'équipements	*	1	×	Cat.	Types d'équipements	\	1
		Activité de service liée à		6	Religieux 	→	Église		1
	Auto-Moto	l'automobile	_		Rel		Ambulance		1
	uto	Garage	1	5			Autre médecin spécialiste		2
	≪	Magasin lié à l'automobile		2			Autres établissements de santé		1
		Activité de service pour		1		Santé	Infirmier		5
		Activité liée à la recherche		1		Sa	Masseur kinésithérapeute		9
	es	d'emploi					Médecin généraliste		5
	Ņ	Autre activité de service		13			Pharmacie		4
	Se	Autre activité liée aux soins de		4			Spé. en pratique dentaire		1
	Autres Services	Autre artisan : activité de	1	21		Social	Activité sociale sans hébergement	1	3
	٩	service					Hébergement social		2
		Coiffeur		9			Autre activité sportive	1	7
		Crèche / Halte-garderie / RAM		1		Sport	Salle de sport		2
		Autre artisan : activité de vente		1		Sp	Stade		1
		Autre magasin		2	oort		Terrain de football		1
	Φ	Autre magasin de bricolage / travaux intérieurs		2	Fransport 		Gare routière / taxi		1
	Commerce	Boucherie-charcuterie		1	_				
	Ш	Boulangerie-pâtisserie		3					
	S	Épicerie		2					
		Magasin de meubles		4					
		Magasin d'habillement		1					
ure		Supermarché		2					
nt Culture	—	Bibliothèque		1					
mer		École élémentaire / primaire		5					
gne —	→	École maternelle		3					
Enseignement ent Cu		École maternelle et élémentaire		1					
Ens Équipement public		Autre équipement public		1					
E uipeme public	→	Bureau de poste		1					
Équ		Mairie		1					
	et ces	Activité liée à l'immobilier		7					
	Finances et Assurances	Assurances / mutuelles		1					
t/ ر	Fin	Autre activité financière		1					
Hébergement/ Restauration		Bar / brasserie		5					
rger aura	→	Restaurant		3					
éber esta		Restauration rapide		1					
포쓰		Aire de jeu	1						
	sirs	Autre activité de loisirs		5					

Jardin public ou square Salle des fêtes / salle

polyvalente

Équipements de Cité 2

Cat. Types d'équipements 1 1 1 1 1 1 1 1 1			Nombre Nomb d'équipements dans la dans le quartier de 300	zone	tamp		
Page		Cat.	Types d'équipements	*	1		
Activité juridique 8		loto		1	1		
Activité juridique 8		ıto-M	Garage	3	4		
Activité liée à la recherche d'emploi Autre activité de service 5 31 Autre activité liée aux soins de beauté Autre activité de service Blanchisserie / laverie 1 Coiffeur 1 3 Autre magasin 8 Boucherie-charcuterie 1 Boulangerie-pâtisserie 2 Épicerie 1 Elibrairie Papeterie Presse 1 1 Magasin d'electroménager / équipement du foyer Magasin d'habillement 3 Parfumerie 1 Supermarché 1 Traiteur 1 Autres organismes de formation 2 Collège 1 Ecole élémentaire / primaire 1 Ecole maternelle 1 Lycée 1 Autre équipement public 9 Pompiers 1 Autre activité liée à l'immobilier 7 Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière 5 Banques 2 Bar / brasserie 1 3 Hôtel 1 Restaurant 1 15 Restaurant 1 15 Restauration rapide 7		AL	Magasin lié à l'automobile	1	1		
Autre activité de service 5 31			Activité juridique		8		
Blanchisserie / laverie 1 1 3 3 3 3 3 3 3 3		Ŋ			2		
Blanchisserie / laverie 1 1 3 3 3 3 3 3 3 3		vice	Autre activité de service	5	31	31	
Blanchisserie / laverie 1 1 3 3 3 3 3 3 3 3		es Ser		3	3		
Coiffeur 1 3 3		Autre		11	18	<u>-</u>	
Autre magasin Boucherie-charcuterie 1			Blanchisserie / laverie		1	, 00Ci	
Boucherie-charcuterie Boulangerie-pâtisserie Epicerie Fleuriste Librairie Papeterie Presse I 1 Magasin d'électroménager / équipement du foyer Magasin d'habillement Supermarché Traiteur Autres organismes de formation Collège École élémentaire / primaire Ecole maternelle Lycée I 1 Lycée I 2 Epicerie I 1 Magasin d'électroménager / équipement du foyer Magasin d'habillement 3 Parfumerie Supermarché I 1 Ecole élémentaire / primaire I 2 Ecole maternelle I 3 Autre équipement public Pompiers Activité liée à l'immobilier Assurances / mutuelles Autre activité financière Banques Bar / brasserie I 3 Hôtel Restaurant Restaurant Restauration rapide 7			Coiffeur	1	3	07	
Boulangerie-pâtisserie 2			Autre magasin	8			
Epicerie 1 1 1 1 1 1 1 1 1				1			
Fleuriste Librairie Papeterie Presse 1 1 Magasin d'électroménager / équipement du foyer Magasin d'habillement 3 Parfumerie Traiteur 1 Autres organismes de formation Collège École élémentaire / primaire École maternelle Lycée 1 Lycée 1 Autre équipement public Pompiers 1 Activité liée à l'immobilier Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière Banques Bar / brasserie Hôtel Restaurant Restauration rapide 1 Taiteur 1 Autre activité financière 2 Autre activité financière 3 Autre activité financière 4 Autre activité financière 5 Autre activité financière 7 Autre activité financière 8 Autre activité financière 9 Autre activité financière					2		
Librairie Papeterie Presse Librairie Papeterie Presse Magasin d'électroménager / équipement du foyer Magasin d'habillement Supermarché Traiteur Autres organismes de formation Collège École élémentaire / primaire École maternelle Lycée Autre équipement public Pompiers Activité liée à l'immobilier Assurances / mutuelles Autre activité financière Banques Bar / brasserie Hôtel Restaurant Restauration rapide Librairie Papeterie Presse 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1					1		
Magasin d'habillement 3 Parfumerie 1 Supermarché 1 Traiteur 1 Autres organismes de formation 2 Collège 1 École élémentaire / primaire 1 Ecole maternelle 1 Lycée 1 Autre équipement public 9 Pompiers 1 Activité liée à l'immobilier 7 Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière 5 Banques 2 Bar / brasserie 1 3 Hôtel 1 Restaurant 1 15 Restauration rapide 7		ice		_			
Magasin d'habillement 3 Parfumerie 1 Supermarché 1 Traiteur 1 Autres organismes de formation 2 Collège 1 École élémentaire / primaire 1 Ecole maternelle 1 Lycée 1 Autre équipement public 9 Pompiers 1 Activité liée à l'immobilier 7 Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière 5 Banques 2 Bar / brasserie 1 3 Hôtel 1 Restaurant 1 15 Restauration rapide 7		nme	·	_	1		
Parfumerie 1		Con	équipement du foyer	1			
Supermarché 1			Magasin d'habillement	3			
Traiteur 1 Autres organismes de formation 2 Collège 1 École élémentaire / primaire 1 Ecole maternelle 1 Lycée 1 Autre équipement public 9 Pompiers 1 Activité liée à l'immobilier 7 Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière 5 Banques 2 Bar / brasserie 1 3 Hôtel 1 Restaurant 1 15 Restauration rapide 7 Activation rapide 7 Restauration rapide 7 Restauration rapide 7 Autre activation rapide 7 Autre activation rapide 7 Activation rapide 7 Autre a			Parfumerie	1			
Autres organismes de formation 2 Collège 1 École élémentaire / primaire 1 École maternelle 1 Lycée 1 Autre équipement public 9 Pompiers 1 Activité liée à l'immobilier 7 Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière 5 Banques 2 Bar / brasserie 1 3 Hôtel 1 Restauration rapide 7 Restauration rapide 7 Restauration 7			· ·	1			
Collège							
Autre équipement public 9 Pompiers 1 Activité liée à l'immobilier 7 Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière 5 Banques 2 Bar / brasserie 1 3 Hôtel 1 Restaurant 1 15 Restauration rapide 7		ent					
Autre équipement public 9 Pompiers 1 Activité liée à l'immobilier 7 Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière 5 Banques 2 Bar / brasserie 1 3 Hôtel 1 Restaurant 1 15 Restauration rapide 7		eme					
Autre équipement public 9 Pompiers 1 Activité liée à l'immobilier 7 Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière 5 Banques 2 Bar / brasserie 1 3 Hôtel 1 Restaurant 1 15 Restauration rapide 7		eign					
Autre équipement public 9 Pompiers 1 Activité liée à l'immobilier 7 Assurances / mutuelles 1 Autre activité financière 5 Banques 2 Bar / brasserie 1 3 Hôtel 1 Restaurant 1 15 Restauration rapide 7		Ens					
Assurances / mutuelles 1	ent		,				
Assurances / mutuelles 1	eme blic	→					
Assurances / mutuelles 1	diup pu						
Bar / brasserie	Ψ̈́	is et					
Bar / brasserie		ance urai					
Bar / brasserie		Fina Ass					
- Restauration rapide 7	u			1			
- Restauration rapide 7	ratic						
- Restauration rapide 7	tau	>		1			
	Res						
Jardin public ou square 1	έν			1			
the state of the s	ioisii –	→	Jardin public ou square				

Hébergement/ Restauration

			ns la : 300		ne tam tres	pon
	Cat.	Types d'équipements	*		1	
		Autre médecin spécialiste			9	
		Autres établissements de santé	:	1		
		Autres professionnels de la médecine			1	
	Santé	Infirmier		3	8	
		Laboratoire / cabinet de radiologie		1	3	
		Masseur kinésithérapeute		7	5	
		Médecin généraliste			9	
		Pharmacie			1	
		Sage-femme			1	
) -	→	Activité sociale sans hébergement		1		
,		Autre activité sportive			6	
	.	Salle de sport			4	
	Sport	Stade			1	
	0)	Terrain de basket			1	
		Terrain de football			1	

Nombre

Nombre d'équipements

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Cité Bellevue

			zone	quipements e tampon res
loto	Cat.	Types d'équipements	*	4
Auto-Moto 	→ ↓ 0	Garage		2
Αſ	Auto- Moto	Magasin lié à l'automobile		1
	Autres Services	Activité de service pour animaux		1
	Au	Crèche / Halte-garderie / RAM		1
		Boulangerie-pâtisserie		1
	e G	Épicerie		1
	Commerce	Epicerie solidaire	1	
	Cor	Fleuriste		1
<u>5</u>		Magasin DISCOUNT		1
Culture t	→	Médiathèque		1
men		École élémentaire / primaire		2
ement Olic Enseignement	→	École maternelle		2
Équipement , public Enseig	→	Autre équipement public	1	2
		CCAS	1	
nent/ ation		Bar / brasserie		1
rs Hébergement, Restauration	→	Restauration rapide		3
Héb Res		Salle des fête / salle polyvalente		1
Loisirs lieux Ho		Église		1
Religie -	→	Mosquée		1
₩.		Ambulance	1	
	Santé	Infirmier		1
	Sal	Médecin généraliste		1
		Pharmacie		1
	٠	Autre activité sportive		3
	Sport	Salle de sport		1
		Terrain multisports	1	

Équipements de République Cité 4

		Nombre Nomb d'équipements dans la dans le quartier de 500	zone	tamp			d'équipements da		équipements ne tampon tres
	Cat.	Types d'équipements		1		Cat.	Types d'équipements		1
		Activité de service liée à		4	Religieux		Église		1
	Auto-Moto	l'automobile			iligie	<u> </u>	Mosquée	1	
	∑-0:	Garage		2	Re		Ambulance		2
	Aut	Magasin lié à l'automobile		2			Autre médecin spécialiste		4
		Réparation Machine Agricole		1	1		Hébergement de personnes		1
		Activité de service pour animaux		1			âgées Hôpital		1
		Activité liée à la recherche	1	1	ţé		Infirmier		5
	ses	d'emploi Autre activité de service	2	9		Santé	Laboratoire / cabinet de radiologie		1
	Autres Services	Autre activité liée aux soins de	_	1			Masseur kinésithérapeute	1	3
	s Se	beauté		_			Médecin généraliste	1	4
	utre	Autre artisan : activité de	6	11			Pharmacie	1	4
	Α	service					Spé. en pratique dentaire	_	1
		Coiffeur	1	3		Social	Activité sociale sans		3
		Crèche / Halte-garderie / RAM Vétérinaire	1	1			hébergement		
		Autre magasin		2			Maison des associations	2	
		Boulangerie-pâtisserie	1	3			Autre activité sportive	1	3
	Ge	Épicerie	-	1			Piscine		1
	Commerce	Grande surface de bricolage		1		Sport	Salle de sport	2	2
	mo:	Librairie Papeterie Presse	2	4		S	Stade		3
	O	Magasin d'habillement		1			Terrain de basket		1
		Supermarché		1	۲		Terrain de tennis	1	
<u>r</u>		Bibliothèque (Annexes)	1		Transport	\longrightarrow	Gare ferroviaire		1
Culture —	→	Médiathèque		1	ran		Gare routière / taxi		1
	±	Autres organismes de formation		1					
	mer	Collège	1	1					
	Enseignement	École élémentaire / primaire	3						
	nsei	École maternelle	3						
		Lycée		1					
	Équipement public	Autre équipement public		2					
	em. blic	Bureau de poste		1					
et	quip pu	Mairie		1					
nt/ n Finances et Assurances	, Ŭ	Trésorerie		1					
/ inan ssui	\rightarrow	Assurances / mutuelles		1					
Hébergement, Restauration Fi As		Banques		4					
lébergement Restauration F	→	Bar / brasserie	2	3					
esta		Restauration rapide	2	2					
Ř.	(0	Autre activité de loisirs		1					
	Loisirs	Ecole de Musique/Danse		1					
	2	Jardin public ou square		1					
		Salle des fête / salle polyvalente		1					

Source : Base équipements de l'AULA (2017)

Équipements de Les Blanches Laines Fosse 11 12 13

	Nombre Nomb d'équipements dans la dans le quartier de 300	Nombre Nombre d'équipement dans le quartier de 300 mètres							
Cat.	Types d'équipements	*	1		Cat.	Types d'équipements		1	
to	Activité de service liée à l'automobile	2			2	Autre activité de loisirs	2		
Auto-Moto	Garage		1		Loisirs	Jardin public ou square	2		
Auto				enx		Salle des fête / salle polyval	ente	1	
	Magasin lié à l'automobile	6	2	Religieux	$\stackrel{\color{red}{\rightarrow}}{}$	Église		2	
10	Activité de service pour animaux	2		Ϋ́		Ambulance Autre établissement de sant	zé 2	1	
ices	Autre activité de service	2	2	•		Hébergement de personnes		1	
Autres Services	Autre artisan : activité de service	2				âgées			
tres	Blanchisserie / laverie	2			ıté	Infirmier	8	3	
Au	Coiffeur	6	1		Santé	Laboratoire / cabinet de radiologie		4	
	Crèche / Halte-garderie / RAM	2				Masseur kinésithérapeute	18	1	
	Autre magasin		1			Médecin généraliste	8	2	
	Autre magasin de bricolage /		1			Pharmacie	4		
	travaux intérieurs Boucherie-charcuterie	2	3	-		Spé. en pratique dentaire	2	1	
	Boulangerie-pâtisserie	4	2		Social	Activité sociale sans hébergement	4		
a)	Épicerie	8	1	-		Maison des associations	2		
ero	Fleuriste	2				Autre activité sportive	10	7	
Commerce	Magasin de sports		1		Sport	Terrain multisports		1	
රි	Magasin d'électroménager / équipement du foyer		1	Transport		Gare ferroviaire	2	1	
	Magasin d'habillement	2		Tra					
	Magasin DISCOUNT		2	•					
	Supermarché	2							
	Traiteur	2							
→	Autres activité culturelle		1						
	Médiathèque	1							
ent	Autres organismes de formation		1	-					
ynem	École élémentaire / primaire		2						
Enseignement	École maternelle		3						
	Universitaire		1	-					
int	Autre équipement public		1						
Équipement public	Bureau de poste Déchetterie		1						
qiut pul	Mairie								
Éc	Police								
	Autre activité financière		2	l					
→	Banques		2						
	Bar / brasserie		1	-					
\rightarrow	Restaurant	2	1	-					
	Restauration rapide	4	1	•					

Hébergement/ Restauration

Équipements de Cité du 3/15

			a zone	quipemei tampon es
	Cat.	Types d'équipements	*	4
	loto	Activité de service liée à l'automobile	1	1
	Auto-Moto	Garage		1
	₹	Magasin lié à l'automobile		1
		Autre activité de service	3	3
	Autres services	Autre activité liée aux soins de beauté	1	2
	Au	Coiffeur	2	3
		Agence de voyage	1	
		Autre magasin		4
		Boucherie-charcuterie		3
	9	Boulangerie-pâtisserie	1	2
	ner	Épicerie		3
	Commerce	Fleuriste		1
	ŏ	Magasin d'habillement	1	1
ient		Magasin DISCOUNT		1
леп		Librairie Papeterie Presse	1	
ent/ on Enseignement '		École élémentaire / primaire		1
ent/ on Ens	→	École maternelle		1
ra ti		Bar / brasserie	2	2
Restauration oisirs En	→	Restauration rapide	2	1
	→	Salle des fêtes / salle polyvalente	1	1
Religieux	>	Mosquée		1
eligi		Ambulance		1
Ϋ́		Autres établissements de santé		1
		Infirmier	1	2
	Santé	Laboratoire / cabinet de radiologie		2
	Š	Masseur kinésithérapeute	8	1
		Médecin généraliste		2
		Pharmacie	1	1
		Spé. en pratique dentaire		1
	- ŗ	Autre activité sportive	1	1
ort	Sport	Terrain multisports		1
Transport 	→	Gare ferroviaire		2

Équipements de Cité du Transvaal Centre

	Nombre Nombre d'équipements dans la zone tampon de 300 mètres						d'équipements da	équipements ne tampon tres	
	Cat.	Types d'équipements	-	1		Cat.	Types d'équipements	*	1
	Auto-Moto	Activité de service liée à		5			Autres établissements de sant	é	2
		l'automobile Garage		2			Autres professionnels de la médecine		2
-		Magasin lié à l'automobile		3			Hébergement de personnes âgées		1
		Activité de service pour animaux		2			Infirmier		11
	w	Agence de voyage		1		'e'	Laboratoire / cabinet de		4
	ić.	Autre activité de service	1	15		Santé	radiologie		
	Autres Services	Autre activité liée aux soins de beauté	1	5			Masseur kinésithérapeute	1	6
	es ?	Autre artisan : activité de	2	8			Médecin généraliste		11
	\utr	service	-	0			Orthophoniste		4
	4	Blanchisserie / laverie		1			Pharmacie		4
		Coiffeur		7			Podologue pédicure		1
		Autre magasin	1	9	Social		Spé. en pratique dentaire		2
		Boucherie-charcuterie		4		→	Activité sociale sans hébergement		1
		Boulangerie-pâtisserie	1	4			Autre activité sportive	2	5
		Épicerie		2		Sport			
	Commerce	Fleuriste		1	Ĕ		Salle de sport		1
		Librairie Papeterie Presse		2 2	Fransport I	→	Gare ferroviaire		1
		Magasin de meubles		2	Trar				
		Magasin d'électroménager / équipement du foyer		1	·				
		Magasin d'habillement	1	2					
		Supermarché		2					
ent		Traiteur		1					
gnement		École élémentaire / primaire		2					
eigr	→	École maternelle		3					
Ensei	ıt	Autre équipement public		2					
	Équipement public	Autre équipement public (cantine scolaire, SIVOM, Hôtel Communautaire)		2					
	Ęζ	Mairie		1					
	Finances et Assurances	Activité liée à l'immobilier	1	1					
	nce Iran	Assurances / mutuelles		2					
	Fina Assu	Banques	1	2					
nent itior		Bar / brasserie		5					
gen Jura	→	Restaurant		3					
Hébergement/ Restauration		Restauration rapide		8					
	ု်	Autre activité de loisirs		3					
×	Loisirs	Salle des fête / salle polyvalente		1					
eligieux	-	Église		1					

Équipements de Languedoc - Cité 10 (CALL)

			zone	quipements tampon es
	Cat.	Types d'équipements	*	7
		Garage	1	3
	Auto- Moto	Magasin lié à l'automobile		1
		Autre activité de service		2
	Autres services	Autre activité liée aux soins de beauté		1
	res se	Autre artisan : activité de service		4
	Aut	Coiffeur	1	3
		Crèche / Halte-garderie / RAM		1
		Autre artisan : activité de vente		1
		Autre magasin		2
		Bijouterie		1
	e	Boucherie-charcuterie	1	
	Commerce	Boulangerie-pâtisserie	1	2
	omr	Épicerie		1
	Ö	Librairie Papeterie Presse		1
		Magasin de meubles		1
		Magasin DISCOUNT		1
ement ulture		Supermarché		1
Enseignement Culture	>	Bibliothèque		1
eigr (Médiathèque		1
Ens.		École élémentaire / primaire		2
ent/		Bar / brasserie		2
eme	→	Restaurant		1
Hébergement/ Restauration		Restauration rapide	1	4
Héb Re		Ambulance		1
	5(1)	Autres établissements de santé		1
	Santé	Infirmier		2
	Ŋ	Médecin généraliste		1
_		Pharmacie		2
Social -	→	Maison des associations		1
Š		Autre activité sportive		1
	Ę	Piscine		1
	Sport	Salle de sport	1	1
		Terrain multisports		2

Équipements du Quartier du Maroc-La Canche (CALL)

			Nombre Nomb d'équipements dans la dans le quartier de 300	zone	tamp	
		Cat.	Types d'équipements	*	1	
	-	Auto- Moto	Activité de service liée à l'automobile		3	
		Au	Garage		1	
	_	, v	Autre activité de service		1	
		Autres services	Autre artisan : activité de service		5	
	_	` v	Coiffeur		4	
			Boulangerie-pâtisserie		2	
		-ces	Épicerie		2	
		Commer-ces	Fleuriste		1	
		Com	Supermarché		1	
Enseignement + l	ē	_	Magasin Discount		1	
gnei	ᆵ	→	Médiathèque	1		
ısei	ت ۔		Espace culturel La Gare	1		
<u>т</u> т	=	~	École maternelle		1	
gement/ iuration E Édilipement			École élémentaire		1	
Hébergement/ Restauration	g	→	Autre équipement public		1	
⊆. 10		-	Restauration rapide		1	
ébe Rest	Loisirs	>	Aire de Jeux		2	
I -	Pols		Autres professionnels de la médecine		1	
		Santé	Hébergement de personnes âgées	1		
		0,	Médecin généraliste	2		
	_		Pharmacie			
		٠	Autre activité sportive		1	
		Sport	Salle de sport		1	
		0)	Stade		1	





